

**Pôle Universitaire Koléa –Tipaza-
Ecole Supérieure de Commerce d'Alger
(ESC d'Alger)**



Séminaire de recherche en comptabilité financière

Support

Destiné aux étudiants de la troisième année Master
(Option : Comptabilité et finance) à l'ESC d'Alger

Dr. HAMOUCHE Ouehchia

Maitre de conférences « A » à l'ESC d'Alger

2023/2024

AVANT-PROPOS

Ce support s'adresse aux étudiants de la troisième année master (Option : Comptabilité et finance) de l'Ecole Supérieure de Commerce d'Alger.

Au cours de mes six ans d'enseignement de ce module «*Séminaire de recherche en comptabilité financière*» au sein de la même institution, j'ai perçu le besoin d'un support de cours pouvant aider l'étudiant à s'initier au monde de la recherche et ce en lui permettant de :

- Prendre connaissance des différentes étapes d'un processus de recherche ;
- Comprendre les concepts de base sous-tendant la recherche scientifique ;
- Identifier les sujets de recherche les plus appropriés;
- Identifier et définir une question de recherche appropriée;
- Élaborer une stratégie de recherche adéquate (en choisissant de manière cohérente un paradigme épistémologique, un mode raisonnement et une méthodologie de recherche) ;
- Organiser et conduire les phases de collecte et d'analyse des données;
- Rédiger des écrits scientifiques et procéder à une présentation orale de leurs contenus ;
- Apprendre à réfléchir, à analyser et à s'ouvrir sur le monde ;
- Traiter des thématiques d'actualité débattues sur la scène internationale dans les domaines de la : comptabilité, finance, fiscalité et gouvernance ;
- Maîtriser les notions et concepts rencontrés lors de son processus d'études universitaires ;
- Aller au-delà du stéréotype « la comptabilité ne peut prendre que la forme d'une comptabilité financière (une comptabilité qualifiée de rigide). » ;
- Maîtriser l'art de la communication et de l'argumentation.

Mes contacts fréquents avec mes collègues de : l'ESC d'Alger, l'Ecole Nationale Supérieure de Management (ENSM) et Toulouse School of Management (TSM), mes déplacements nationaux et à l'étranger pour participer et assister à des colloques nationaux et internationaux ainsi que les heures de recherche documentaire et de traitements effectués ont contribué à la confection de ce présent support.

Le contenu de ce support, présenté sous forme de textes, de tableaux, de figures et d'encadrés explicatifs et récapitulatifs, est exposé dans la table des matières ci-dessous :

Dr HAMOUCHE Ouehchia
Maitre de conférences « A » à l'ESC d'Alger

Table des matières

AVANT-PROPOS	
Table des matières	01
Liste des tableaux	05
Liste des figures	06
Liste des encadrés	07
Partie 01 : Méthodologie de la recherche	08
Chapitre préliminaire : Quelques définitions de base	09
1. Séminaire	09
2. Recherche	09
3. Comptabilité financière	10
4. Recherche en comptabilité	10
5. Paradigme	11
6. Epistémologie	11
7. Paradigmes épistémologiques	11
8. Méthodologie	12
9. Méthode scientifique	12
10. Technique	12
11. Champs et objet/sujet de recherche	12
Chapitre 01 : Identifier le sujet/formuler le problème	13
1. Identification du sujet	13
2. Formulation du problème	14
Chapitre 02 : Définir la stratégie de recherche	17
1. Modes de raisonnement	18
1.1. Mode déductif	18
1.2. Mode inductif	18
1.3. Mode abductif	18
2. Méthodes de recherche	20
2.1. Méthode quantitative	20
2.2. Méthode qualitative	20
2.3. Méthode mixte	20
Chapitre 03 : Chercher et recueillir les données/ trouver les sources	22
1. Sources de données	22
1.1. Données primaires	22
1.2. Données secondaires	23
2. Techniques et outils de recueil des données	24
2.1. Recherche documentaire (ouvrages, ...)	25
2.2. Observation (Guide ou grille d'observation)	25
2.3. Entretien (Guide d'entretien)	27
2.4. Recensement	31
2.5. Sondage (Questionnaire)	31

Table des matières

Chapitre 04 : Analyser les données	37
1. Analyse des données de l'étude qualitative	37
1.1. Analyse de contenu	37
1.2. Modes d'analyse des contenus	39
2. Analyse des données de l'étude quantitative	40
2.1. Analyse uni-variée	40
2.2. Analyse bi-variée	40
2.3. Analyse multi-variée	41
Chapitre 05 : Présenter les résultats	42
1. Présentation écrite	42
1.1. Page de garde	43
1.2. Dédicaces et remerciements	43
1.3. Sommaire	43
1.4. Diverses listes	44
1.5. Résumé	44
1.6. Introduction générale	45
1.7. Corps du document	46
1.8. Conclusion générale	48
1.9. Bibliographie	48
1.10. Annexes	49
1.11. Table des matières	49
2. Présentation orale	50
2.1. Démarche à entreprendre	50
2.2. Conseils à suivre et comportements à éviter	52
Partie 02 : Quelques thématiques de recherche actuelles	53
Chapitre 01 : Thématiques en gouvernance	54
1. Notion de développement durable	54
1.1. Piliers du développement durable	54
1.2. Principes du développement durable	56
1.3. Acteurs du développement durable	58
1.4. Types de durabilité	59
1.5. Mesure de la durabilité	60
2. Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)	61
2.1. Regard sur les différentes définitions de la RSE	61
2.2. Trois conceptions de la RSE : libérale, contractualiste et politique	63
2.3. Déterminants de l'engagement à la RSE	63
2.4. Communication en matière de RSE	65
3. L'économie sous toutes ses nouvelles formes et couleurs	66
3.1. Nouvelles formes de l'économie	66
3.2. Couleurs de l'économie	70

Table des matières

4. Gouvernance environnementale	72
4.1. Instruments économiques	72
4.2. Instruments informationnels	73
4.3. Instruments réglementaires	73
4.4. Instruments volontaires	74
5. Tétranormalisation	75
5.1. Qu'est ce que la tétranormalisation ?	75
5.2. Composantes de la tétranormalisation	76
5.3. Stratégies à entreprendre pour faire face	77
Chapitre 02 : Thématiques en comptabilité	79
1. Coûts cachés et autres concepts de coûts	80
1.1. Définition de la notion de coût caché	80
1.2. Origines des coûts cachés	80
1.3. Types de coûts cachés	81
1.4. Lutter contre les coûts cachés	82
1.5. Autres concepts de coûts	83
2. Comptabilité nationale environnementale (Exemple : Comptabilité de l'eau)	85
2.1. Comptabilité conventionnelle Vs comptabilité environnementale	85
2.2. Données communiquées par la comptabilité nationale environnementale	86
2.3. Normalisation de la comptabilité nationale environnementale (Exemple : Comptabilité de l'eau)	87
3. Comptabilité carbone	91
3.1. Définition et objectifs	91
3.2. Bilan Carbone : Outil de la comptabilité carbone	91
3.3. Marché du carbone : Définition et principe	93
4. Triple Comptabilité	95
4.1. Fondements du concept	95
4.2. Enjeux de la triple comptabilité	96
4.3. Méthodologie de pratique de la triple comptabilité	97
4.4. Débats autour de la triple comptabilité	98
5. Reporting intégré (de durabilité) et cadres normatifs	100
5.1. Définition et objectifs	101
5.2. Parties concernées	101
5.3. Cadres de référence ou normatifs	102
5.4. Bénéfices à tirer	106
6. Comptabilité en partie triple	107
6.1. Qu'est ce que la technologie Blockchain ?	107
6.2. Fondements d'une comptabilité en partie triple	109

Table des matières

Chapitre 03 : Thématiques en finance	113
1. Finance comportementale	114
1.1. Définition et apports	114
1.2. Retour sur les règles classiques remises en cause	114
1.3. Comportements mis en évidence	115
1.4. Comment éviter ces comportements ? : Astuces	116
2. Fintech	117
2.1. Définition de la Fintech	117
2.2. Technologies utilisées par les Fintechs	118
2.3. Typologie des Fintechs	118
2.4. Réglementation des Fintechs	119
2.5. Risques associés aux Fintechs	119
3. Néobanques	120
3.1. Définition d'une Néobanque	120
3.2. Catégories des Néobanques	122
3.3. Produits et services proposés	123
3.4. Apports des Néobanques	123
Chapitre 04 : Thématiques en fiscalité	126
1. Dumping fiscal	127
1.1. Définition du dumping	127
1.2. Types de dumping	127
1.3. Dumping fiscal : caractéristiques	129
1.4. Dumping fiscal : exemples de pays	129
2. Fiscalité écologique	131
2.1. Apparition et définition	131
2.2. Mode de fonctionnement	131
2.3. Typologie des taxes environnementales	131
3. Fiscalité de l'économie numérique (exemple Taxe GAFA)	133
3.1. Spécificités de l'économie numérique	133
3.2. Défis fiscaux rencontrés avec l'arrivée du numérique	134
3.3. Stratégie pour adapter la fiscalité au numérique	135
Bibliographie	144

Liste des tableaux

N°	Intitulé	Page
01	Eléments de définition de la comptabilité	10
02	Caractéristiques des trois (03) paradigmes de recherche	11
03	Critères d'évaluation pour crédibiliser l'information secondaire à utiliser	23
04	Avantages et limites de la recherche documentaire	25
05	Méthodologie de l'observation structurée	26
06	Avantages et désavantages de l'entretien	28
07	Matrice de l'analyse manuelle	39
08	Méthodes d'analyse multi-variée	41
09	Axes de réflexion pour le développement durable	56
10	Catégories de principes pour le développement durable	56
11	Définitions de la RSE	62
12	Couleurs de l'économie : Fondements	71
13	Comparaison entre Loi et Norme	75
14	Autres concepts de couts à connaître	84
15	Comptabilité conventionnelle et comptabilité environnementale	86
16	Normes IFRS sur la durabilité	105
17	Différences entre banque traditionnelle, banque digitale et néobanque	121
18	Exemple de quelques néobanques	122
19	Types de taxes à objectif incitatif	132
20	Types de taxes à objectif de redistribution	132
21	Exemples de sujets de recherche de cette dernière décennie	141

Listes des figures

N°	Intitulé	Page
01	Etapes d'un processus de recherche	08
02	Recherche scientifique en comptabilité	10
03	Techniques et outils de collecte des données	24
04	Avantages et limites de l'observation	26
05	Types d'observation	26
06	Types d'entretiens	29
07	Quatre (04) phases pour la construction d'un guide d'entretien	30
08	Méthodes d'échantillonnage	31
09	Illustration de l'échantillonnage aléatoire stratifié	32
10	Illustration de l'échantillonnage aléatoire par grappe	33
11	Techniques non probabilistes	34
12	Quatre (04) formes de questions pour un questionnaire	35
13	Trois (03) composantes de la structure d'un questionnaire	35
14	Etapes de conception d'un questionnaire	36
15	Canaux de diffusion et degré d'interactivité	36
16	Phases chronologiques du processus d'analyse de contenu	38
17	Trois (03) piliers classiques du développement durable	55
18	Evolution de la conception de la RSE	63
19	Déterminants de l'engagement à la RSE	64
20	Principaux outils de communication en matière de RSE	65
21	Schéma de l'économie linéaire	66
22	Nouvelles formes d'économies	66
23	Schéma de l'économie circulaire	68
24	Types d'instruments économiques	72
25	Types d'instruments informationnels	73
26	Types d'instruments réglementaires	74
27	Types d'instruments volontaires	74
28	Ailes de la tétranormalisation	76
29	Management des conflits normatifs	77
30	Hypothèse fondamentale de la théorie socio-économique des organisations	80
31	Familles de dysfonctionnements	80
32	Indicateurs des coûts cachés	81
33	Démarche à suivre pour lutter contre les coûts cachés	82
34	Structure des comptes du SCEE 2012	88
35	Relations Economie-Environnement (ressources en eau)	90
36	Fondements de la triple comptabilité	96
37	Types de capitaux représentés par la triple comptabilité	98
38	Evolution de l'état de l'information diffusée	100
39	Bénéfices du reporting intégré	106
40	Mode de fonctionnement de la blockchain	108
41	Evolution des Fintechs	117
42	Principales technologies utilisées par les fintechs.	118
43	Quelques exemples de types de fintechs.	118
44	Fintechs et risques associés	119
45	Types de néobanques	122

46	Exemples de produits et services proposés par les néobanques	123
47	Principaux apports des néobanques	123
48	Futurs Scénarios des néobanques	124
49	Taux d'IBS imposé par quelques pays d'Europe	129
50	Modèle économique des entreprises (plateformes) numériques	133
51	Spécificités des entreprises du numérique	134
52	Entreprises du numérique et défis fiscaux imposés	134
53	Quelques pistes pour adapter la fiscalité au numérique	135

Liste des encadrés

N°	Intitulé	Page
01	Critères de choix d'un sujet de recherche	13
02	Tendances actuelles des sujets de recherche en comptabilité/finance/audit	14
03	Qu'est-ce qu'un problème de recherche ?	15
04	Qu'est-ce qu'une problématique de recherche ?	16
05	Qu'est-ce qu'une hypothèse ?	16
06	Exemples et illustration pour la compréhension des modes de raisonnement	19
07	Éléments de différenciation entre la méthode quantitative et la méthode qualitative	21
08	Principales différences entre les données primaires et secondaires	24
09	Quelques consignes à suivre pour bien conduire un entretien	28
10	Exemple de guide d'entretien (sujet : Défis de mise en place des comptes environnementaux)	30
11	Formule pour calculer la taille d'un échantillon	34
12	Coefficient de corrélation : Calcul et interprétation	40
13	Exemple de sommaire	43
14	Quelques conseils pratiques pour la rédaction d'un résumé	45
15	Principales règles à respecter lors de la rédaction d'un travail de recherche	49
16	RSE, confusion entre responsabilité sociale et responsabilité sociétale de l'entreprise	61
17	Postures managériales face à la RSE	64
18	Qu'est-ce que la normalisation ?	75
19	Coûts cachés : Récapitulatif	83
20	Fondements de la comptabilité de l'eau	89
21	Périmètres de mesure	93
22	Comment convertir les résultats extra-financiers en euros ?	99
23	Taxe GAFA	136

Méthodologie de la recherche	Partie 01
Chapitre préliminaire : Quelques définitions de base	
Chapitre 01 : Identifier le sujet/formuler le problème	
Chapitre 02 : Définir la stratégie de recherche	
Chapitre 03 : Chercher et recueillir les données/ trouver les sources	
Chapitre 04 : Analyser les données	
Chapitre 05 : Présenter les résultats/tirer les conclusions	

Dans la présente partie, nous allons développer, à travers les cinq (05) chapitres exposés ci-dessus, les différentes étapes à suivre afin mener à bien un travail de recherche. Ainsi, à l'issue de cette partie, l'étudiant aura assimilé le déroulement des étapes figurant ci-après :

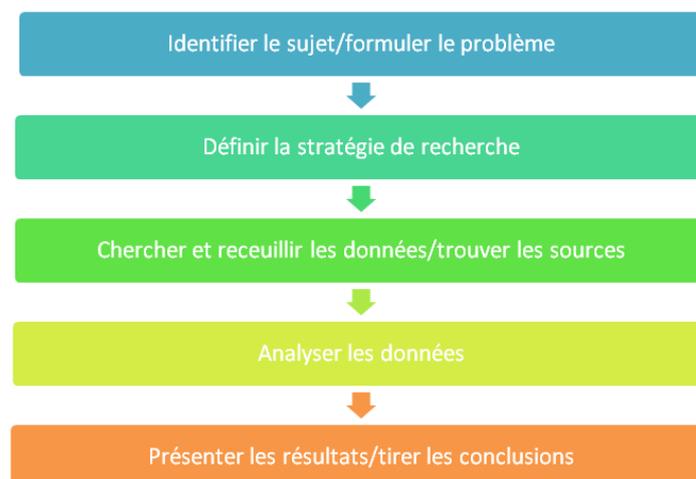


Figure N°01 : Etapes d'un processus de recherche

Avant d'exposer le contenu de ces étapes, une présentation des principaux concepts utilisés dans les domaines de la recherche et de la méthodologie s'imposent.

Chapitre préliminaire : Quelques définitions de base

Dans ce présent chapitre, nous allons définir quelques notions de base qui permettront de mieux assimiler le contenu de ce support (les autres notions toutes aussi importantes sont développées dans les chapitres qui suivent).

Ainsi, à l'issue de ce chapitre, l'étudiant se sera familiarisé avec les concepts suivants :

- | | |
|--|------------------------------|
| 1. Séminaire | 2. Recherche |
| 3. Comptabilité financière | 4. Recherche en comptabilité |
| 5. Paradigme | 6. Epistémologie |
| 7. Paradigmes épistémologiques | 8. Méthodologie |
| 9. Méthode scientifique | 10. Technique |
| 11. Champs et objet/sujet de recherche | |

1. Séminaire

Un séminaire réunit un petit groupe dans des rencontres régulières, centrées chaque fois sur un sujet particulier, où on demande à tous une participation active. Nous pouvons distinguer entre, un séminaire : universitaire, professionnel et de motivation. Dans notre cas, nous sommes dans le cadre d'un séminaire universitaire.

Ce dernier prend la forme d'un dialogue mené par l'instructeur, ou d'une présentation plus systématique du résultat de recherches préparatoires. Il est généralement réservé aux étudiants avancés. Le but premier de la pratique des séminaires est de familiariser les étudiants avec la méthode convenant à un sujet qu'ils ont choisi, et de leur permettre de discuter en groupe sur les problèmes pratiques qui émergent pendant leur travail de recherche. Des lectures à faire sont indiquées puis discutées, des questions sont posées et un débat est tenu. Le séminaire est relativement informel comparé au système de cours magistral ou de série de conférences de l'enseignement universitaire.

2. Recherche

La recherche est représentée par l'ensemble des actions suivantes :

- Recherche de faits ou de vérité sur un sujet dans divers domaines,
- Investigation organisée pour résoudre des problèmes, tester des hypothèses ou inventer de nouveaux produits,
- Processus systématique, dynamique, rationnel et méthodique portant sur l'étude d'un problème quelconque,
- Effort pour trouver quelque chose ou effort de l'esprit vers la connaissance.

Nous pouvons dire que pour réaliser ces actions, la recherche demande : des efforts, du temps et de la continuité.

3. Comptabilité financière

La comptabilité financière, considérée comme un outil de gestion, est définie tel un système d'organisation dans lequel le comptable observe, enregistre, classe et synthétise des différents événements vécus par l'entreprise dans son environnement et ce afin d'analyser et renseigner ses états financiers. Nous résumons à travers le tableau ci-dessous ce qu'est la comptabilité :

La comptabilité est/à :	
<p>Une technique, un outil pour l'organisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • De collecte • De traitement de l'information 	<p>Un modèle de représentation de l'organisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • De l'entité • Du profit, du capital • Des coûts
<p>Une pratique sociale et professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au sein des organes de normalisation • Inter-organisationnelle • Intra-organisationnelle 	<p>Un objet protéiforme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des méthodes de calcul • Des règles juridiques et fiscales • Des outils de gestion, de la technologie (SI) • Des représentations (performances, patrimoines, charges, etc.) • Des pratiques sociales et professionnelles • Des humains
<p>Une existence contingente</p> <ul style="list-style-type: none"> • Peut-on découvrir des lois en comptabilité ? • Existe-t-il des théoriques comptables ? Positives ou normatives ? • Emprunts aux théories économiques et des organisations, à la psychologie et la sociologie • La discipline qui l'étudie est strictement humaine et sociale 	

Tableau N°01 : Eléments de définition de la comptabilité

4. Recherche en comptabilité

Nous pouvons illustrer ce qu'est la recherche en comptabilité à travers la figure composée affichée ci-après :

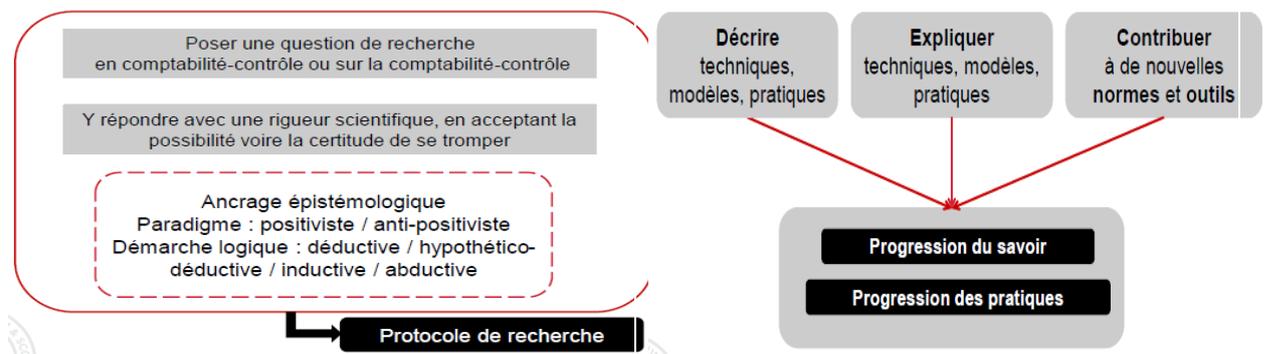


Figure N°02 : Recherche scientifique en comptabilité

5. Paradigme

Un paradigme est une représentation du monde, une manière de voir les choses, un modèle cohérent du monde qui repose sur un fondement défini, un courant de pensée ou un ensemble de convictions et de repères.

6. Epistémologie

Selon la philosophie francophone, l'épistémologie est l'étude critique des sciences et de la connaissance scientifique. C'est une branche de la philosophie des sciences qui étudie de manière critique la méthode scientifique et les formes logiques utilisées en science, de même que les principes, concepts fondamentaux, théories et résultats des diverses sciences, afin de déterminer leur origine logique, leur valeur et leur portée objective. Par contre, pour d'autres issus de la philosophie anglo-saxonne, l'épistémologie traite de la connaissance en général et désigne la théorie de la connaissance.

7. Paradigmes épistémologiques

Il existe trois (03) grands paradigmes épistémologiques s'offrant au chercheur en sciences de gestion, pour guider sa recherche : le constructivisme, le positivisme et l'interprétativisme. Nous allons faire un survol, à travers le tableau ci-dessous, des trois (03) postures épistémologiques :

	Positivisme	Constructivisme	Interprétativisme
Nature de la réalité	La réalité est une donnée objective indépendante des sujets qui l'observent	La réalité est une construction des sujets expérimentant le monde	La réalité est perçue/interprétée par des sujets
Position du chercheur par rapport à l'objet de l'étude	Indépendance : le chercheur observe des faits mesurés par des données et il n'agit pas sur ces faits observés.	Interaction : le chercheur et les acteurs du système construisent en même temps les données, lesquelles résultent de leur expérience mutuelle de la réalité.	Empathie : le chercheur interprète ce que les acteurs disent ou font qui, eux-mêmes, interprètent l'objet.
Projet de la connaissance	Décrire, expliquer et confirmer.	Construire.	Comprendre.

Tableau N°02 : Caractéristiques des trois (03) paradigmes de recherche

8. Méthodologie

La méthodologie est une codification des pratiques considérées comme valides par les chercheurs d'un domaine de recherche. Autrement dit, elle est un recueil des règles de jeu et des démarches que les chercheurs acceptent de respecter dans les discussions et les contestations pour fin d'apprentissage et d'arbitrage. A noter également que la méthodologie évolue en fonction des objets et des pratiques dominantes de la recherche.

9. Méthode scientifique

La méthode scientifique est un ensemble de règles et de démarches à suivre pour atteindre des objectifs et conduire une recherche scientifique. Elle est également perçue comme l'ensemble des opérations intellectuelles permettant d'analyser, de comprendre et d'expliquer la réalité étudiée.

10. Technique

La technique représente l'ensemble des outils, instruments et des moyens propre à une activité ou une recherche.

11. Champs et objet/sujet de recherche

Un champ de recherche est un cadre général de la recherche, ça peut être : une organisation, un secteur, un marché, un réseau,

Quant à l'objet/sujet de recherche, il est défini comme ce qui est étudié à l'intérieur de ce champ.

Ex : *champ de recherche* : les véhicules industriels, *objet de recherche* : la politique de fixation des prix des véhicules industriels.

Chapitre 01 : Identifier le sujet/formuler le problème

Dans ce premier chapitre, nous allons définir un ensemble de concepts se rapportant à la première phase d'un processus de recherche, à savoir : Identifier le sujet/formuler le problème, ainsi que la démarche à suivre pour sa réalisation.

Ainsi, à l'issue de ce chapitre, l'étudiant saura comment procéder pour :

1. L'identification d'un sujet de recherche ;
2. La formulation de son problème de recherche.

1. Identification du sujet

Le choix du sujet est la première étape fondamentale d'un travail de recherche. Sa détermination dépend de plusieurs éléments : centre d'intérêt de l'auteur, lectures antérieures, objectifs professionnels et discussions avec les enseignants et chercheurs.

Une fois le champ de recherche délimité, il faut encore se poser un certain nombre de questions avant de se lancer. Ces questions peuvent être résumées comme suit :

- Ce sujet correspond-il à un besoin ?;
- Existe-t-il une littérature suffisante ? (Les sources doivent être accessibles et traitables) ;
- Les méthodes de recherche requises sont-elles adaptées à mes capacités ? (La méthode utilisée doit être maîtrisable) ;
- Peut-il être traité dans un délai raisonnable ?;
- Quels sont les résultats espérés ?;
- Avec qui le réaliser ?;
-

De ces questions découlent un ensemble de critères à respecter lors de la sélection d'un sujet de recherche (voir encadré N°01).

Encadré N°01 : Critères de choix d'un sujet de recherche

Un sujet original et d'actualité (actualité)

Un sujet qui vous intéresse, qui intéresse la communauté scientifique (intéressant)

Un sujet présentant une forte faisabilité sur le plan temporel et sur le plan de la collecte et du traitement des données et des articles de recherche (faisable)

Partie 01 : Méthodologie de la recherche

Il est donc essentiel de ne pas se précipiter sur un thème jugé intéressant avant d'en avoir évalué les possibilités de réalisation et avant de l'avoir localisé dans une problématique générale. Il convient pour cela de se documenter, de demander conseil à des personnes compétentes. Une fois le sujet choisi, il faut être capable de le préciser en formulant une question centrale résumant toute la problématique du travail. La formulation de la question de recherche est ainsi considérée comme une étape décisive.

Etant donné que ce support de cours porte sur de la recherche en comptabilité financière et destiné à des étudiants en comptabilité/finance, un ensemble d'exemples de sujets dans ces champs y sont proposés (Voir encadré N°02).

Encadré N°02 : Tendances actuelles des sujets de recherche en comptabilité/finance/audit

L'impact des normes comptables, des réglementations, de la gouvernance sur les marchés des capitaux

Recherches critiques sur les influences des représentations comptables sur les organisations, la société et les individus

Recherche en comptabilité environnementale et sociale non mainstream : reporting extra-financier, greenwashing, performance environnementale et sociale

L'impact de l'augmentation des réglementations des pratiques d'audit sur les auditeurs et leurs pratiques

L'auditeur et sa vie dans les grands cabinets d'audits

...

2. Formulation du problème

Toute bonne recherche vise à répondre à une question précise. S'il y a besoin de faire une recherche, c'est qu'il y a un problème dans notre compréhension des choses. Un problème est une difficulté ou un manque de connaissances qui a trouvé une formulation appropriée à l'intérieur d'un champ de recherche, à l'aide des concepts, des théories et des méthodes d'investigation qui lui sont propres. Bref, un problème de recherche est un manque de connaissances prêt à être traité scientifiquement (pour plus de détails, voir l'encadré N°03).

Encadré N°03 : *Qu'est-ce qu'un problème de recherche ?*

Un problème de recherche est l'écart qui existe entre ce que nous savons et ce que nous voudrions savoir à propos d'un phénomène donné.

Le problème peut être de différentes natures, il peut s'agir :

- d'un problème empirique, c'est-à-dire d'un manque de connaissance des faits qu'une observation ou une expérimentation peut permettre de résoudre ;
- d'un problème conceptuel, donc d'un problème concernant la définition adéquate d'un terme ou sa signification exacte ;
- d'un problème théorique, c'est-à-dire qui concerne l'explication d'un phénomène ou l'évaluation d'une théorie.

Tout problème de recherche appartient à une problématique particulière. L'étape de formulation du problème est une étape particulièrement cruciale pour la réussite de la recherche, dans la mesure où il convient d'éviter de se tromper du problème à analyser et de circonscrire le champ de la recherche à mener.

De ce fait, la problématique doit être la plus exhaustive (pour un résumé, voir l'encadré N°04) possible, elle doit comprendre, annoncer et tourner autour des éléments suivants :

- Le thème : C'est l'énoncé du sujet de la recherche, ce dont nous allons parler, la zone de connaissance que nous allons explorer ;
- Le problème : Doit pouvoir être traité de manière scientifique ;
- Les théories et les concepts. Il s'agit des théories qui s'appliquent aux divers aspects d'un problème de recherche. Toute théorie repose sur un assemblage cohérent de concepts qui sont propres au domaine. Nous devons montrer notre connaissance de divers aspects du problème, mais aussi notre décision de ne nous attaquer qu'à un aspect très précis. On appelle quelquefois «état de la question» la recension des théories, des concepts et des recherches antérieures à la nôtre qui traitent de notre problème de recherche ou de problèmes connexes ;
- La question : Il faut prendre soin de formuler clairement et précisément notre question puisque c'est à celle-ci que nous tenterons de répondre. Un problème de recherche peut donner lieu à de multiples questions, une recherche bien construite n'aborde directement qu'une seule question à la fois.

Encadré N°04 : *Qu'est-ce qu'une problématique de recherche ?*

Une problématique de recherche est l'exposé de l'ensemble des concepts, des théories, des questions, des méthodes, des hypothèses et des références qui contribuent à clarifier et à développer un problème de recherche. On précise l'orientation que l'on adopte dans l'approche d'un problème de recherche en formulant une question spécifique à laquelle la recherche tentera de répondre.

Lors de sa formulation, il faut veiller à respecter les qualités de : clarté, faisabilité et pertinence.

Dès que le problème est clairement identifié, le chercheur va poser des hypothèses (pour leur définition, voir l'encadré N°05). Leur fonction est double: organiser la recherche autour d'un but précis (vérifier la validité de l'hypothèse : en l'affirmant ou en l'infirant) et organiser la rédaction (tous les éléments du texte doivent avoir une utilité quelconque vis-à-vis de l'hypothèse). En construisant les hypothèses, il faut veiller à la précision des relations entre concepts et celles entre hypothèses.

Encadré N°05 : *Qu'est-ce qu'une hypothèse ?*

Une hypothèse est issue d'une réflexion approfondie sur les divers éléments de la problématique, c'est une proposition qui constitue une réponse possible à la question de recherche posée.

Une fois cette première étape achevée (Identifier le sujet/formuler le problème), cela veut dire que les objectifs de la recherche sont tracés et qu'ils apparaissent d'une manière plus au moins claire pour le chercheur.

Chapitre 02 : Définir la stratégie de recherche

Dans ce second chapitre, nous allons définir les notions (restantes) ayant relation avec la deuxième phase d'un processus de recherche, intitulée : Définir la stratégie de recherche, ainsi que la démarche à entreprendre pour sa réalisation.

Ainsi, à l'issue de ce chapitre, l'étudiant saura porter des choix adéquats en matière de:

- | | |
|---------------------------------|---------------------------------|
| 1. Modes de raisonnement | 2. Méthodes de recherche |
| 1.1. Mode déductif | 2.1. Méthode quantitative |
| 1.2. Mode inductif | 2.2. Méthode qualitative |
| 1.3. Mode abductif | 2.3. Méthode mixte |

Lors de cette seconde étape, le chercheur visera à déterminer et à préciser un certain nombre d'éléments :

- Le paradigme de recherche choisi ;
- Le mode de raisonnement adopté ;
- Les informations nécessaires à la résolution du problème (organisées sous forme de plan préliminaire) ;
- Les variables à observer et à mesurer ;
- La méthodologie choisie (qualitative, quantitative ou mixte) ;
- Les sources d'information utiles ;
- Les méthodes de collecte d'information ;
- Les méthodes d'enregistrement des informations ;
- Les méthodes d'analyse des informations ;
- Les méthodes de présentation des informations.

Pour élaborer une stratégie de recherche, le chercheur doit également se poser un ensemble de questions :

- Quel est le degré de précision exigé ?
- Sur quelle région ou sur quelles cibles l'enquête doit-elle porter ?
- Dans quels délais l'enquête doit-elle être terminée ?
- Quel est le coût limite à ne pas dépasser ?
-

Dans la liste des éléments évoqués précédemment, nous allons présenter dans ce chapitre les modes de raisonnement et les méthodes de recherche. Le reste des éléments seront détaillés au fur et à mesure tout au long de la première partie de ce présent support.

1. Modes de raisonnement

Trois (03) modes ou formes de raisonnement s'offrent au chercheur, en sciences de gestion, lors de sa fixation des hypothèses et de sa quête aux réponses : mode déductif, inductif et abductif.

1.1. Mode déductif

Dans le cadre de ce mode de raisonnement, le chercheur va puiser dans des idées préexistantes pour formuler ses hypothèses. Ainsi, l'hypothèse peut être déduite d'une théorie déjà formulée : on considère alors que le phénomène étudié est un cas particulier que l'on peut rattacher à une théorie plus générale et l'on recherche dans cette théorie générale les éléments explicatifs (voir l'encadré N°06 pour un exemple et une illustration).

Le mode déductif peut s'appliquer à un objet de recherche dans la mesure où les écrits sur le sujet sont nombreux (soit sur des recherches axées sur la vérification).

1.2. Mode inductif

La démarche inductive part des faits pour arriver à l'idée qui constitue l'hypothèse. De cette confrontation avec les phénomènes et la réalité naissent les hypothèses. Cette démarche consiste à explorer longuement les faits observés et à construire rationnellement une hypothèse et une théorie en tenant compte du maximum d'informations, dans un souci d'étroite fidélité à la réalité (voir l'encadré N°06 pour un exemple et une illustration).

Ce mode de raisonnement s'applique dans des domaines de recherche neufs (soit sur des recherches exploratoires).

1.3. Mode abductif

Le mode abductif est fondé sur l'exploration hybride, c'est-à-dire sur des allers-retours entre la théorie (connaissance conceptuelle) et le terrain (faits observés). Cette position ne vise pas dans son essence à ériger des lois universelles mais à produire du sens soit à décrire et à comprendre le comment des événements dans un cadre concret. Ainsi, ce mode constitue un intermédiaire entre les deux précédents (inductif et déductif) (voir l'encadré N°06 pour un exemple et une illustration).

La logique abductive vise à produire des connaissances (du sens) considérées comme discutables dans un contexte non universel (celui du phénomène étudié), c'est-à-dire à proposer des conclusions plausibles et non définitives.

Partie 01 : Méthodologie de la recherche

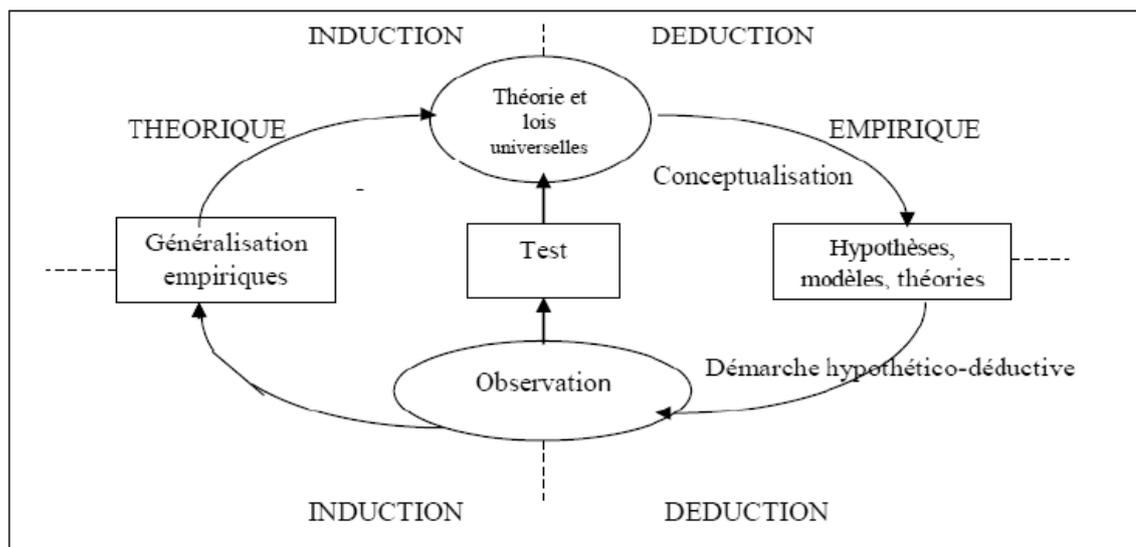
Encadré N°06 : Exemples et illustration pour la compréhension des modes de raisonnement

Pour comprendre la manière de fonctionner des modes de raisonnement, les exemples suivants sont donnés :

<i>Déduction</i>	A. Tous les haricots de ce sac sont blancs (règle) B. Ces haricots viennent du sac (cas) C. Ces haricots sont blancs (conséquence)
<i>Induction</i>	B. Ces haricots viennent du sac (cas) C. Ces haricots sont blancs (conséquence) A. Tous les haricots de ce sac sont blancs (règle)
<i>Abduction</i>	A. Tous les haricots de ce sac sont blancs (règle) C. Ces haricots sont blancs (conséquence) B. Ces haricots viennent du sac (cas)

- La déduction (ABC) consiste à tirer une conséquence (C) à partir d'une règle générale (A) et d'une observation empirique (B).
- L'induction correspond à la permutation (BCA) : elle consiste à trouver une règle générale qui pourrait rendre compte de la conséquence si l'observation empirique était vraie.
- L'abduction correspond à la permutation (ACB) : elle consiste à élaborer une observation empirique qui relie une règle générale à une conséquence, c'est-à-dire qui permette de retrouver la conséquence si la règle générale est vraie.

Ci-dessous, également, une figure illustrant et résumant les démarches de ces modes de raisonnement :



2. Méthodes de recherche

Les méthodes de recherche sont déterminées principalement par les objectifs du chercheur. Ce dernier a le choix entre trois (03) modes d'investigation: quantitatif, qualitatif et mixte (voir l'encadré N°07 pour en distinguer les différences).

2.1. Méthode quantitative

Cette approche vise à recueillir des données observables et quantifiables. Ce type de recherche consiste à décrire, à expliquer, à mesurer, à contrôler et à prédire (répondre sur les questions "comment et combien ?") en se fondant sur l'observation de faits et d'événements positifs (c'est-à-dire existant indépendamment du chercheur, des faits objectifs).

Cette méthode s'appuie sur des instruments ou techniques de collecte de données (comme les questionnaires) dont en principe la fidélité et la validité sont assurées. Elle aboutit à des données chiffrées qui permettent de faire des analyses descriptives, des tableaux et graphiques, des analyses de corrélation, etc.

Pour rapprocher les propositions théoriques de la réalité, ou pour confronter les hypothèses à l'observation, il faut opérationnaliser les concepts. Opérationnaliser un concept, c'est lui associer un ou plusieurs indicateurs qui permettront de distinguer avec exactitude ses variations observées dans la réalité. Ainsi, distinguer les variations conduit à l'action de mesurer.

2.2. Méthode qualitative

Dans l'approche qualitative, le chercheur part d'une situation concrète comportant un phénomène particulier qu'il s'agit de comprendre (répondre sur la question "pour quoi ?") et non de mesurer ou de démontrer. Il veut donner du sens au phénomène à travers ou au-delà de l'observation, de la description, de l'interprétation et de l'appréciation du contexte et du phénomène tel qu'il se présente.

Cette méthode recourt à des techniques de recherche, ouvertes, semi-directives et directives des personnes interrogées, telles que : les études de cas, l'observation, les entretiens semi-structurés ou non-structurés, etc.. Elle fournit des données de contenu et non des données chiffrées.

2.3. Méthode mixte

Cette approche est une combinaison des deux (02) précédentes. Elle permet au chercheur de mobiliser aussi bien les avantages du mode quantitatif que ceux du mode qualitatif. Cette conduite aide à maîtriser un phénomène dans toutes ses dimensions.

Partie 01 : Méthodologie de la recherche

Les deux (02) approches se complètent. L'approche qualitative permet de récolter énormément d'informations et elle est choisie dans une phase exploratoire d'un nouveau sujet de recherche (elle permet de développer une théorie et relève donc d'un processus inductif). Quant à l'approche quantitative, elle repose sur un corpus théorique qui permet de poser des hypothèses. Sa phase empirique se réalise souvent en conduisant une enquête par questionnaire qui ne permet de recueillir que les informations relatives aux questions.

Encadré N°07 : *Eléments de différenciation entre la méthode quantitative et la méthode qualitative*

Quantitative

- Besoin de quantifier les effets
- Besoin de généraliser les résultats, de comparer entre populations
- Expérimentale
- Tester des hypothèses
- Objectiviste, positiviste
- Déductive

Qualitative

- Explication en profondeur, besoin de contextualisation
- Recherche de la signification, du sens
- Exploratoire, naturaliste
- Générer des hypothèses
- Constructiviste
- Inductive

Chapitre 03 : Chercher et recueillir les données/ trouver les sources

Dans ce chapitre, nous allons mettre en évidence les concepts fondamentaux de la troisième phase d'un processus de recherche, intitulée : Chercher et recueillir les données/trouver les sources, ainsi que la démarche à entreprendre pour sa réalisation.

Ainsi, à l'issue de cette rubrique, l'étudiant saura comment procéder pour identifier, faire la différence et choisir entre les divers :

- | | |
|--------------------------|--|
| 1. Sources de données | 2. Techniques et outils de recueil des données |
| 1.1. Données primaires | 2.1. Recherche documentaire (ouvrages, ...) |
| 1.2. Données secondaires | 2.2. Observation (Guide ou grille d'observation) |
| | 2.3. Entretien (Guide d'entretien) |
| | 2.4. Recensement |
| | 2.5. Sondage (Questionnaire) |

Une fois la stratégie de recherche fixée, il faut procéder à la collecte des données en vue d'apporter des éléments de réponses aux diverses interrogations soulevées. Cette étape est généralement la plus coûteuse et la plus sujette aux erreurs.

Les données peuvent être recueillies de plusieurs sources et en utilisant divers outils, cela dépend du type de données voulu collecter et de la méthode de recherche utilisée. Ainsi, dans ce qui suit, nous allons présenter les deux (02) sources de données existantes, à savoir : primaire et secondaire, et les outils à utiliser pour réunir les données nécessaires depuis ces sources.

1. Sources de données

Nous pouvons distinguer entre deux (02) sources de données : primaire et secondaire (voir l'encadré N°08 pour les principaux points de différenciation).

1.1. Données primaires

Dans ce cadre, nous pouvons dire que le chercheur est à l'origine des données primaires spécifiques à une recherche choisie et que cette source peut s'avérer longue et coûteuse.

1.2. Données secondaires

Les données secondaires sont des données qui ont déjà été collectées pour d'autres raisons. Ces données peuvent être localisées rapidement et à peu de frais.

Etant donné que ces données secondaires ont été recueillies pour d'autres motifs, leur utilité dans une nouvelle recherche peut être fortement limitée, et ce pour plusieurs raisons, comme la pertinence et la précision (les objectifs, la nature et les méthodes employées peuvent être inappropriées à la situation étudiée). Ainsi, avant d'exploiter ces données, il importe de les évaluer en fonction de certains facteurs comme l'indique le tableau ci-après :

Critère	Points à étudier	Remarques
Méthodologie	<ul style="list-style-type: none"> – Méthode de collecte des données. – Taux de réponse. – Qualité des données. – Structure et taille de l'échantillon. – Design du questionnaire. – Recueil des données. – Analyse des données. 	<ul style="list-style-type: none"> – Les données doivent être fiables, valides et généralisables au nouveau problème étudié.
Erreur / Précision	<ul style="list-style-type: none"> – Etudier les erreurs concernant la méthodologie, le design de la recherche, l'échantillonnage, la collecte des données, l'analyse des données et la présentation des résultats. 	<ul style="list-style-type: none"> – Comparer les données provenant de différentes sources.
Actualité	<ul style="list-style-type: none"> – Temps séparant l'étude et sa publication. – Périodicité des mises à jour. 	<ul style="list-style-type: none"> – Des données de recensement sont régulièrement mises à jour par des consortiums d'entreprises.
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> – Pourquoi les données ont-elles été collectées ? 	<ul style="list-style-type: none"> – L'objectif de l'étude détermine la pertinence des données.
Nature	<ul style="list-style-type: none"> – Définition des variables clés. – Unité de mesure. – Relations étudiées. 	<ul style="list-style-type: none"> – Retravailler les données pour en accroître l'utilité.
Confiance	<ul style="list-style-type: none"> – Expertise, crédibilité, réputation et loyauté de la source. 	<ul style="list-style-type: none"> – Il est préférable d'obtenir les données d'une source originale plutôt que secondaire.

Tableau N°03 : Critères d'évaluation pour crédibiliser l'information secondaire à utiliser

Partie 01 : Méthodologie de la recherche

Afin de conclure ce premier point, nous proposons l'encadré N°08 ci-dessous :

Encadré N°08 : Principales différences entre les données primaires et secondaires

	Données primaires	Données secondaires
But de la collecte	Pour la question étudiée	Pour d'autres questions
Processus de collecte	Très complexe	Rapide et facile
Coût de collecte	Élevé	Relativement faible
Durée de collecte	longue	Courte

L'examen des données secondaires disponibles est une condition préalable à la collecte des données primaires. Il faut commencer par les données secondaires et poursuivre avec les données primaires lorsque les sources documentaires ont été épuisées ou ne fournissent que des résultats marginaux.

2. Techniques et outils de recueil des données

Dans ce qui suit, nous allons présenter un ensemble de techniques et d'outils qui nous permettent de réunir les données indispensables pour mener à bien un travail de recherche. Ces outils varient selon la méthode de recherche utilisée (qualitative ou quantitative) et le type de données, apportant les réponses aux interrogations soulevées, voulu recueillir (secondaires ou primaires). Nous répertorions, dans la figure ci-dessous, les techniques suivantes : la recherche documentaire, l'observation et l'entretien pour la méthode qualitative. Et le sondage pour la méthode quantitative.

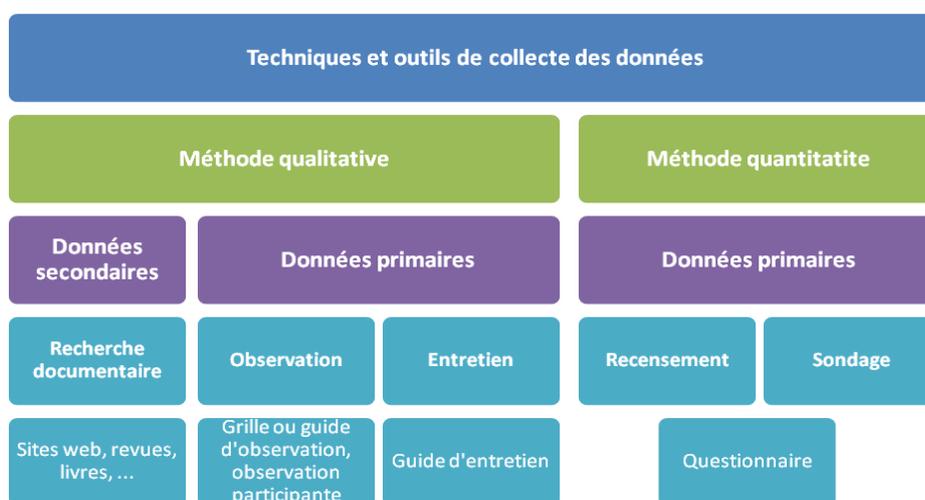


Figure N°03 : Techniques et outils de collecte des données

2.1. Recherche documentaire

La recherche documentaire consiste à chercher toutes les informations utiles en rapport avec le sujet traité via des ressources déjà existantes et disponibles (sites internet, revues, rapports, ...). Elle permet de ce fait de faire le point sur la connaissance du problème en préalable à l'enquête mais pas seulement. Le tableau ci-dessous résume quelques uns des avantages et des limites d'une telle technique :

Avantages	Limites
<ul style="list-style-type: none">• Recueillir des données très diversifiées portant sur différents domaines ;• Rassembler des informations à des coûts particulièrement avantageux (budget limité, période réduite) ;•	<p>Ne pas offrir la précision nécessaire pour solutionner le problème rencontré :</p> <ul style="list-style-type: none">• Données inadaptées ;• Données erronées ;• Données incomplètes ;• Données fallacieuses.

Tableau N°04 : Avantages et limites de la recherche documentaire

Comme source de documentation, nous pouvons répertorier ce qui suit :

- Les ouvrages ;
- Les articles provenant de revues scientifiques ;
- Les articles de presse ;
- Les thèses, mémoires et rapports de stage ;
- Les rapports provenant d'entreprises, d'organisations gouvernementales, d'institutions internationales, ... ;
- Le web : les recherches sont facilitées par des moteurs de recherche comme Google, ... mais également par les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, ...). Plusieurs bases de données électroniques sont disponibles et peuvent nous permettre de télécharger des documents utiles à notre recherche, on peut citer : Repère, Eureka, Cairn, Erudit, Persee, Revues.Org, Google Scholar,

2.2. Observation

L'observation est une technique consistant à porter une attention systématique sans jugement, sans interprétation sur un objet (personne ou groupe, activité, lieux, événement ou situation, par exemple) avec une prise de notes organisée en vue d'une restitution méthodique des faits.

Cette méthode de collecte de données vise ainsi à recueillir des données sur un phénomène, à évaluer les capacités d'une personne, c'est-à-dire à étudier un comportement dans une situation donnée.

Nous pouvons résumer à travers la figure ci-dessous les avantages et les limites de cette pratique :



Figure N°04 : Avantages et limites de l'observation

L'observation peut s'effectuer sous différentes formes selon le degré de structuration de l'opération. Ainsi, nous distinguons entre :

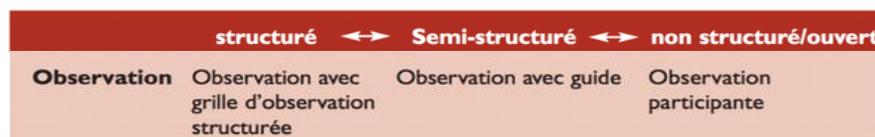


Figure N°05 : Types d'observation

2.2.1. Observation structurée

L'utilisation de cette technique nécessite le suivi d'une méthodologie bien précise. Celle-ci est décrite et résumée à travers le tableau ci-après :

Exploration	<ul style="list-style-type: none"> • Définir le but de l'observation • Déterminer les variables qui feront l'objet d'observation • Déterminer les réponses possibles et les codifier
Construction d'une grille d'observation	<ul style="list-style-type: none"> • But : faciliter l'observation (quoi regarder ?, quoi noter ?) • Disposer les variables dans un tableau ou cadre avec cases à cocher ou symboles à entourer ou inscription d'un code • Prévoir de quoi noter les conditions de l'observation : nom de l'observateur, lieu, horaire, durée de l'observation et l'éventuellement l'identification de la personne observée. • Expérimenter la grille pour se familiariser avant la collecte

Partie 01 : Méthodologie de la recherche

Collecte d'observations	<ul style="list-style-type: none">• Une seule grille remplie par observation• Durée limitée pour chaque observation• Différentes places possibles pour l'observateur : spectateur, participant• Recours possible à des techniques d'enregistrement.
Analyse des résultats	<ul style="list-style-type: none">○ Description des faits○ Comptages éventuels○ Mise en évidence de corrélations entre les éléments observés, d'une évolution dans le temps,• Dépouillement des grilles• Interprétation des résultats Eviter les généralisations hâtives

Tableau N°05 : Méthodologie de l'observation structurée

2.2.2. Observation semi-structurée

La technique de l'observation semi-structurée procède en suivant la même démarche que l'observation structurée mais en retraçant uniquement les grandes lignes à observer sans pour autant marquer d'un signe un ensemble de réponses préalablement définies comme c'est le cas dans une grille d'observation. Pour se faire, elle utilise un guide d'observation qui est plus général et moins détaillé qu'une grille.

2.2.3. Observation participante

Cette méthode vise à atteindre « la compréhension de l'autre dans le partage d'une condition commune ». Elle consiste donc à étudier une société en partageant son mode de vie, en se faisant accepter par ses membres et en participant aux activités des groupes et à leurs enjeux. Il s'agit ainsi pour le chercheur, de pratiquer une immersion participante sur leur terrain d'enquête durant idéalement plusieurs années et de prendre notes afin d'apporter des éléments de réponses à ses divers questionnements.

2.3. Entretien

L'entretien est une discussion formelle entre un interviewer et une personne choisie spécifiquement pour cette discussion. Il se déroule sous forme de conversation orientée vers un but et non de questionnaire. De cette manière, il permet à la personne interrogée de s'exprimer assez librement sur un sujet et livrer son opinion et ses modes de pensées (voir l'encadré N°09 pour des consignes à suivre afin de réaliser un entretien).

L'idéal dans un entretien n'est pas de représenter l'ensemble de la population (c'est là la différence avec les enquêtes quantitatives) mais de diversifier les profils et de s'arrêter à un nombre réalisant le principe de saturation des données.

Encadré N°09 : Quelques consignes à suivre pour bien conduire un entretien

- Le contact doit être direct et personnel
- Un entretien ne s'improvise pas
- Venir avec un guide d'entretien précisant : les points à traiter, les questions à poser et les documents à obtenir
- Avant de commencer, il faut toujours : se présenter, expliquer l'objet de sa recherche, clarifier l'utilisation ultérieure des informations collectées, demander l'autorisation pour prendre de notes ou procéder à un enregistrement, gérer son temps, préciser si une copie du compte-rendu d'entretien sera envoyée...
- Laisser la personne s'exprimer et ne pas l'interrompre
- Prendre des notes ou enregistrer
- Attention au choix du lieu, exemple : un bureau avec un téléphone qui sonne toutes les 2 min n'est pas très pratique

Cette technique qui est l'entretien, comme les autres précédemment citées, présente un ensemble d'avantages et de désavantages qu'on peut résumer à travers le tableau ci-dessous :

Avantages	Désavantages
<ul style="list-style-type: none">• Donne accès aux représentations et pratiques inscrites dans l'esprit des personnes et qui ne peuvent que rarement s'exprimer à travers un questionnaire ou en groupe ;• Un entretien bien mené permet d'obtenir des informations très fines et très détaillées si le sujet est bien exposé et développé ;• Les sujets susceptibles d'être explorés par l'entretien sont plus variés ;• Permet d'établir un contact plus personnel par la suite avec les populations ciblées.	<ul style="list-style-type: none">• L'entretien ne donne pas forcément accès à la réalité : écart entre ce que l'on dit et ce que l'on fait ;• Les résultats ne peuvent être étendus à la communauté au sens large (généralisation des résultats non possible) ;• Risque d'orientation des réponses (biais de l'interviewer) ;• Difficulté à dégager au fur et à mesure d'un entretien ce qui est pertinent ou pas par rapport à son sujet ;• Lorsqu'on fait appel à un interprète, ce dernier risque de modifier ou d'interpréter les propos, voire de répondre à la place de l'enquêté.

Tableau N°06 : Avantages et désavantages de l'entretien

On peut distinguer entre deux (02) types d'entretiens, à savoir : l'entretien collectif et l'entretien individuel. Ceux-là sont définis comme suit :

2.3.1. Entretien collectif, groupe de discussion ou groupe focal

Un entretien collectif ou un groupe de discussion est un groupe de personnes conduit et dirigé par un animateur. L'objectif essentiel est d'obtenir des informations en écoutant parler ce groupe de personnes ainsi l'intérêt de cette technique et de faire apparaître des résultats inattendus.

2.3.2. Entretien individuel

Tout comme les focus groups, les entretiens individuels représentent une manière d'obtenir des informations. Cependant, à la différence des premiers, ils sont conduits dans des face à face individuels. Il s'agit d'entretiens personnels, au cours desquels un enquêteur sonde un seul répondant afin de découvrir ses motivations, ses opinions, ses attitudes et ses sentiments sous-jacents à propos d'un sujet.

Selon le degré de structuration de ces entretiens, on peut faire ressortir des entretiens : structuré (directif), semi-structuré (semi-directif) et non structuré (non directif) comme le montre la figure ci-après :

	structuré ↔	Semi-structuré ↔	non structuré/ouvert
Entretien individuel	Questionnaire (questions fermées)	Entretien avec guide (questions ouvertes préformulées, peu de questions fermées)	Entretien ouvert sans guide (questions ouvertes)
en groupe	Questionnaire de groupe	Discussion en groupe focal (GF)	Entretien «narratif» en groupe; 2 ^e partie de la discussion en GF

Figure N°06 : Types d'entretiens

Dans ce qui suit, on va présenter un des outils utilisé par la technique de l'entretien, à savoir le guide d'entretien considéré comme l'outil principal de cette dernière :

- **Le guide d'entretien**

Un guide d'entretien est une sorte de mémento qui a pour rôle de structurer un entretien afin d'obtenir des éléments de réponses. C'est un document qui liste les thèmes et les questions (principales, de clarification et de relance) à aborder et qui permet de saisir les réponses au fur et à mesure de l'entretien (voir l'encadré N°10 pour un exemple d'un guide d'entretien).

Le guide d'entretien est construit selon un processus à quatre (04) phases afin de bien mener un entretien et de réaliser ses objectifs, celles-ci apparaissent dans la figure ci-dessous :

Partie 01 : Méthodologie de la recherche

1. Introduction

- Remerciements pour l'entretien accordé
- Se présenter et présenter l'étude
- Demander l'autorisation d'enregistrer l'entretien, en précisant les règles de confidentialités

2. Début de l'entretien

- Enoncer une question générale pour mettre en confiance l'individu, le faire parler de manière ouverte et le préparer à aborder les thèmes de fond (comme des questions sur ses tâches, ...).

3. Corps de l'entretien

- Se faire plus précis dans l'énoncé des thèmes souhaités (en posant et en favorisant des questions du type: Comment et pourquoi)

4. Conclusion

- S'assurer que tous les aspects importants du sujet ont été abordés
- Recueillir les impressions générales du répondant à propos de l'entretien
- Remerciements une deuxième fois

Figure N°07 : Quatre (04) phases pour la construction d'un guide d'entretien

Encadré N°10 : Exemple de guide d'entretien (sujet : Défis de mise en place des comptes environnementaux)

Guide d'entretien destiné au responsable de la structure « A »

Remerciements à l'interviewé

Présentation du doctorant et de son cadre de recherche

Demande de l'enregistrement de l'entretien et garantie de la confidentialité des informations recueillies

Avez-vous des questions à me poser avant de commencer l'entretien ?

Nom de la personne rencontrée :

Date de l'entretien :

Durée de l'entretien :

Question d'ouverture : Prise de connaissance du parcours professionnel du répondant

Nous vous remercions de nous présenter votre organisme, votre fonction au sein de cet organisme et depuis quand êtes-vous dans cette organisation ?

Pouvez-vous nous décrire le processus de collecte/traitement/diffusion des statistiques..

- Qu'est-ce qui le déclenche ?
- Quelle est sa finalité ?

Quelles sont vos priorités à court et moyen terme en termes de collecte/traitement/diffusion de la statistique

- Quant est-il pour les statistiques environnementales ? pourquoi ?

Quelle est votre politique en matière de collecte/traitement/diffusion de la statistique environnementale ?

- Comment avez-vous procéder pour instaurer cette politique ?

Pouvez-vous nous décrire le processus de collecte/traitement/diffusion de la statistique environnementale.

- Vous prenez les besoins de quelles organisations avant de lancer ce processus ?

Pensez-vous que la statistique environnementale produite peut renseigner les comptes de l'environnement, pourquoi ?

Y-a-t-il des engagements qui ont été entrepris pour collecter/traiter/diffuser la statistique environnementale de sorte à alimenter et produire des comptes de l'environnement ?, pourquoi ?

Quels sont, selon vous, les gains à avoir et les contraintes auxquelles on fera face en mettant en place des comptes de l'environnement ?

Que pensez-vous de cet outil de reporting ?

Quel genre de difficultés pensez-vous que les entreprises vont rencontrer pour renseigner cette enquête (afin d'anticiper les champs à renseigner) ?

Avez-vous dans vos projets, à court terme, ou envisagez-vous de confectionner et de diffuser un pareil outil ? Pourquoi est dans quel but ?

Avez-vous quelques choses à rajouter ?

Partie 01 : Méthodologie de la recherche

Lors de l'entretien, le chercheur prend note ou enregistre ce qui a été dit. Une fois cette phase terminée, il, à tête reposée la même journée ou le lendemain maximum, passe à la retranscription des données collectées. Cette dernière étape conduit à la constitution d'un corpus de données pouvant être analysée pour apporter des éléments de réponses aux interrogations de recherche.

2.4. Recensement

Le recensement est une enquête menée pour établir un dénombrement et un tableau statistique de la population à un moment donné (nombre d'habitants, caractéristiques principales, professions, ...).

2.5. Sondage

Un sondage est une méthode statistique visant à évaluer les proportions de différentes caractéristiques d'une population à partir de l'étude d'une partie seulement de cette population, appelée échantillon. Les proportions sont déterminées avec des marges d'erreur, dans lesquelles se situent les proportions recherchées avec telle ou telle probabilité.

Pour réaliser un sondage juste et adapté à la population visée, il faut choisir la méthode d'échantillonnage adéquate. Il existe deux types de méthodes permettant de créer un échantillon représentatif de la population mère : les méthodes probabilistes et les méthodes non probabilistes. La figure ci-après résume le contenu de ces techniques :

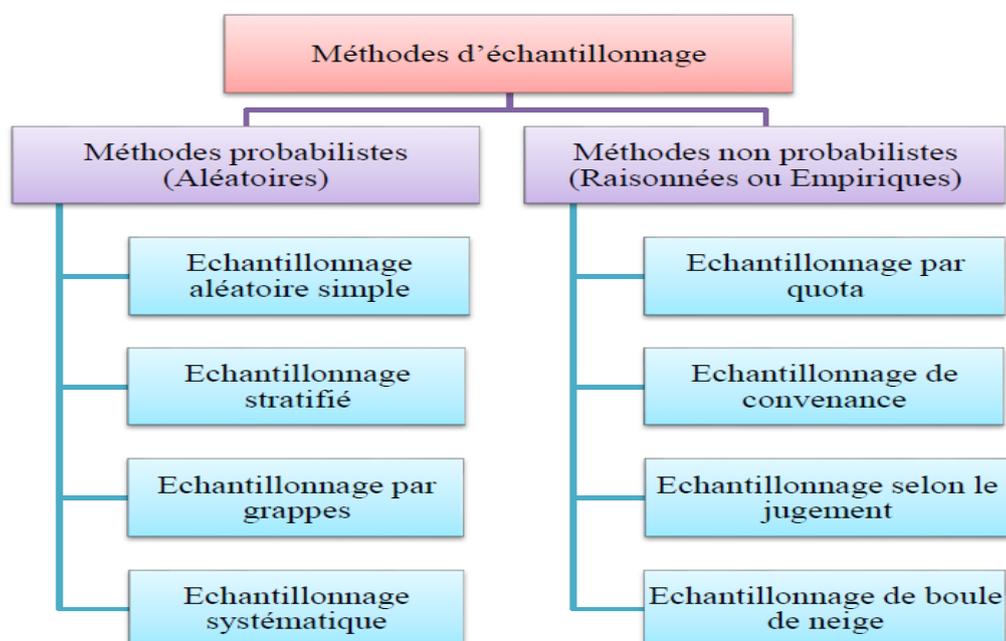


Figure N°08 : Méthodes d'échantillonnage

2.5.1. Techniques probabilistes

Dans ce cas, les individus de la population sont tirés au hasard et ont par conséquent tous une probabilité, égale ou non, de figurer dans l'échantillon.

L'avantage de cette méthode est de permettre la généralisation des résultats de l'échantillon à l'ensemble de la population en s'appuyant sur une théorie statistique reconnue. Mais, son inconvénient est qu'il faut posséder une liste de toutes les unités formant la population avant de procéder à la sélection de l'échantillon.

On va présenter ci-dessous les quatre (04) types d'échantillonnage probabiliste que l'on peut effectuer :

2.5.1.1. Echantillonnage aléatoire simple

Ce type d'échantillonnage sélectionne l'échantillon de manière à ce que chaque échantillon possible de taille "n" ait la même probabilité d'être choisi. On prélève dans la population des individus au hasard, tous les individus, indépendamment les uns des autres, ont la même probabilité d'être prélevés.

2.5.1.2. Echantillonnage aléatoire stratifié

Dans ce cas, le chercheur divise la population en sous-groupes distincts et homogènes (strates) à partir desquels il sélectionnera un échantillon aléatoire simple. Cette démarche est illustrée par la figure ci-dessous :

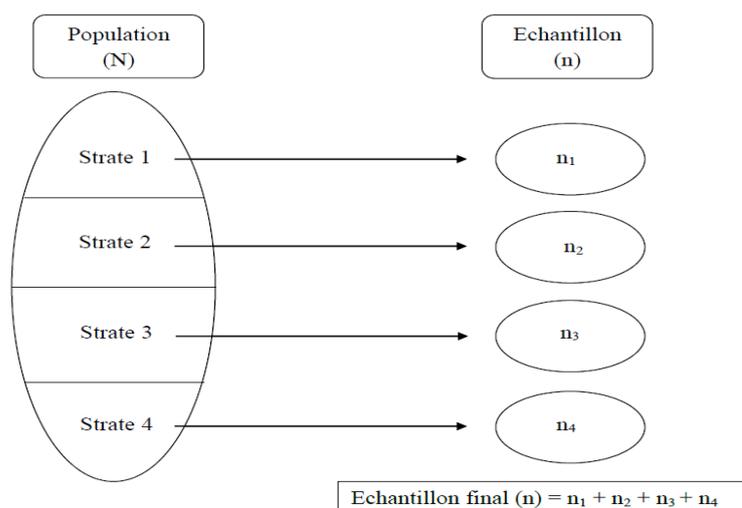


Figure N°09 : Illustration de l'échantillonnage aléatoire stratifié

Partie 01 : Méthodologie de la recherche

L'échantillonnage stratifié a l'avantage d'assurer une bonne représentation des différentes strates de la population dans l'échantillon. Toutefois, pour utiliser cette méthode, il faut avoir des renseignements sur la répartition des strates dans la population.

2.5.1.3. Echantillonnage aléatoire par grappe

Dans ce cadre, le chercheur divise la population en sous-groupes appelés « grappes », puis il sélectionne un échantillon aléatoire de grappes et non pas un échantillon aléatoire à l'intérieur de chaque grappe. Cette démarche est illustrée par la figure ci-dessous :

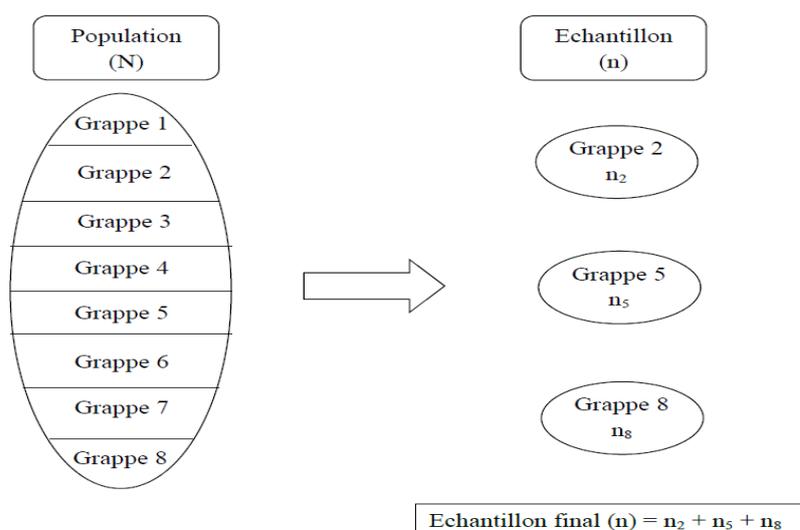


Figure N°10 : Illustration de l'échantillonnage aléatoire par grappe

L'avantage de cette méthode c'est qu'elle ne requiert pas au préalable la liste de la population, seule la liste des unités pour les grappes pigées est nécessaire. Un désavantage de ce type d'échantillonnage est qu'il produit des estimations habituellement moins précises que l'échantillonnage aléatoire simple parce que des unités appartenant à une même grappe ont tendance à présenter des caractéristiques semblables. Cette perte de précision peut être compensée par une augmentation de la taille de l'échantillon.

2.5.1.4. Echantillonnage aléatoire systématique

Par exemple, si l'on souhaite sélectionner un échantillon de taille 50 parmi une population contenant 5000 éléments, cela revient à sélectionner un élément tous les $(5000/50) = 100$ éléments de la population. Constituer un échantillon systématique dans ce cas consiste à sélectionner aléatoirement un élément parmi les 100 premiers de la liste de la population. Les autres éléments de l'échantillon sont identifiés de la façon suivante : le second élément sélectionné correspond au 100e élément qui suit le premier élément sélectionné dans la liste de la population, le troisième élément sélectionné correspond au 100e élément qui suit le deuxième élément sélectionné dans la liste de la population, et ainsi de suite.

Partie 01 : Méthodologie de la recherche

Cette méthode d'échantillonnage constitue une alternative à celle de l'échantillonnage aléatoire. Car dans certaines situations, spécialement lorsque les populations sont importantes, il est coûteux (en temps) de sélectionner un échantillon aléatoire simple en trouvant tout d'abord un nombre aléatoire et ensuite en cherchant dans la liste de la population l'élément correspondant.

- **Quelle taille prévoir pour un échantillon ?**

Cette question revêt de l'importance en raison des incidences que peut avoir la taille de l'échantillon sur la précision des estimations et les coûts de la recherche (voir l'encadré N°11 pour la formule de calcul de cette taille).

Encadré N°11 : Formule pour calculer la taille d'un échantillon

☐ **me** : la marge d'erreur

☐ **Z_{α/2}** : la valeur critique

☐ **α** : le seuil de risque

☐ **σ_X** : l'écart-type de la distribution d'échantillonnage des moyennes, avec : $\sigma_X = \sigma / \sqrt{n}$

$$\text{On a : } me = Z_{\alpha/2} \sigma_X = Z_{\alpha/2} \frac{\sigma}{\sqrt{n}}$$

$$\text{Donc : } n = \left(\frac{Z_{\alpha/2} \sigma}{me} \right)^2$$

2.5.2. Techniques non probabilistes

Dans le cas d'un échantillonnage non probabiliste, tous les individus n'ont pas forcément une probabilité non nulle de figurer dans l'échantillon. La sélection repose sur un choix arbitraire des unités, c'est l'enquêteur qui choisit les unités et non le hasard. Ainsi, il serait donc aventureux de généraliser les résultats obtenus pour l'échantillon à toute la population. Ces techniques peuvent être résumées comme suit :

Echantillonnage par quotas

- Lorsque le chercheur veut reproduire les caractéristiques d'une population (ex. âge, sexe, revenus, etc.) dans son échantillon.

Echantillonnage de convenance (de commodité)

- Cas où les unités d'échantillonnage sont faciles à rejoindre, disponibles et généralement facile à convaincre pour faire parti de l'échantillon.

Echantillonnage selon le jugement

- Le chercheur juge que l'échantillon va lui permettre d'atteindre les objectifs de la recherche.

Echantillonnage boule de neige

- Utile dans le cas de la rareté des unités d'échantillonnage. On demande à un répondant de nous référer à un autre qui présente les mêmes caractéristiques que les siennes, et ainsi de suite

Figure N°11 : Techniques non probabilistes

Partie 01 : Méthodologie de la recherche

Pour constituer un échantillon valide pour l'étude, la combinaison entre les différentes techniques est possible. Exemple : combiner entre la convenance et l'effet boule de neige.

Une fois la méthode d'échantillonnage choisie et la taille de l'échantillon fixée, on peut procéder désormais à la collecte des données auprès de la population. L'outil d'intermédiation à utiliser (entre l'enquêteur et les personnes interrogées) est le questionnaire. Dans ce qui suit, on va présenter cet outil à travers un ensemble d'éléments.

- **Questionnaire**

Le questionnaire présente une série de questions formalisées et structurées destinées à obtenir des informations auprès des répondants. Pour atteindre cet objectif, il se doit d'être motivant et encourageant (minimisant la fatigue, l'ennui, les réponses incomplètes, les non-réponses et les réponses erronées).

Le questionnaire peut combiner entre quatre (04) formes de questions, à savoir :

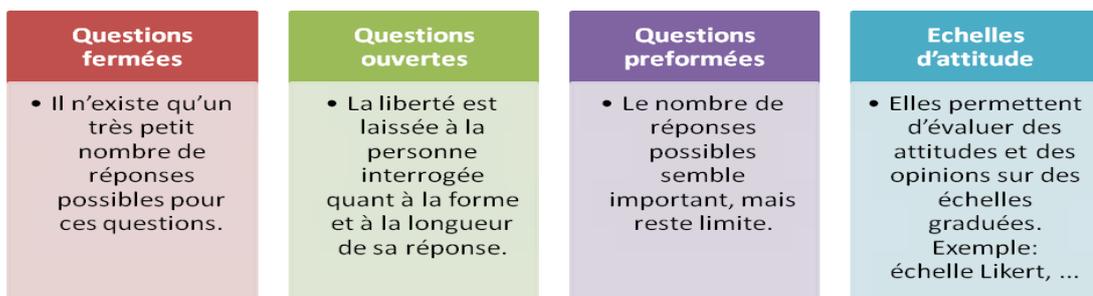


Figure N°12 : Quatre (04) formes de questions pour un questionnaire

A noter que lors de la confection d'un questionnaire, les questions ouvertes ne sont pas très favorisées car elles rendent les tâches de codification et de mesure difficiles. Ainsi, il est recommandé que leur nombre soit réduit.

Quant à la structure que peut prendre un questionnaire, elle s'illustre à travers trois (03) composantes comme le montre la figure ci-dessous :

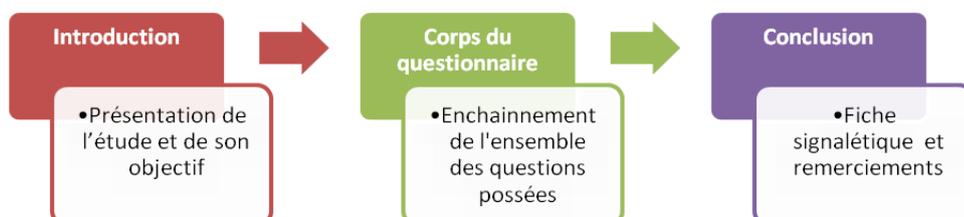


Figure N°13 : Trois (03) composantes de la structure d'un questionnaire

Partie 01 : Méthodologie de la recherche

Pour concevoir un questionnaire, il est primordial de suivre les étapes suivantes :

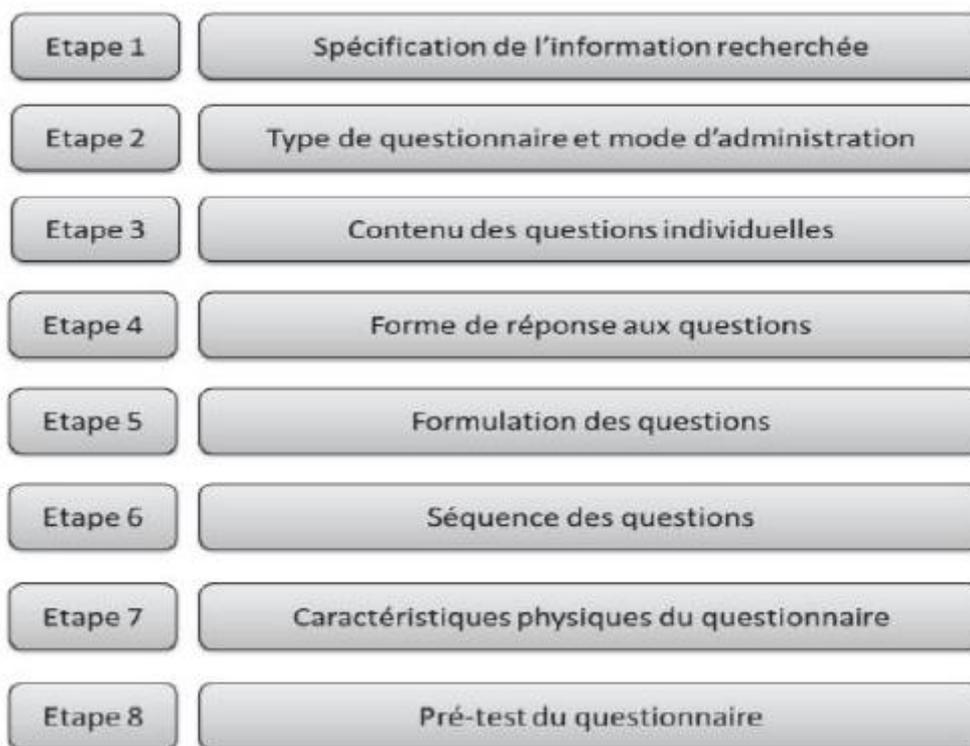


Figure N°14 : Etapes de conception d'un questionnaire

En consultant cette figure, on constate que quelques informations complémentaires relatives aux modes de diffusion et à la notion de pré-test doivent être rajoutées.

Pour ce qui est du mode de diffusion, plusieurs canaux existent, nous les illustrons à travers la figure ci-dessous selon leur degré d'interactivité avec la personne interrogée :

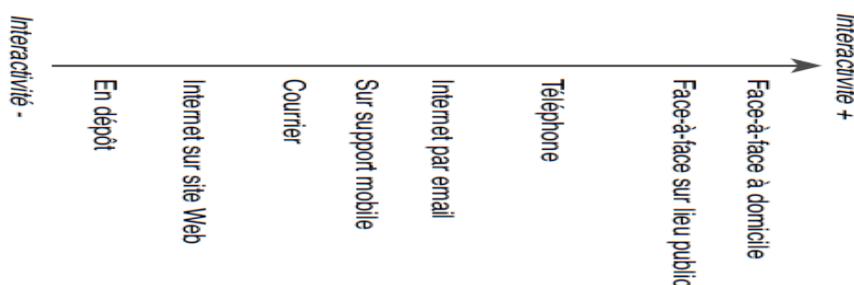


Figure N°15 : Canaux de diffusion et degré d'interactivité

La dernière phase à entreprendre lors de la conception d'un questionnaire est celle du pré-test. Celle-ci oblige de tester obligatoirement le questionnaire, avant sa grande diffusion, auprès d'un mini-échantillon de la base de sondage afin d'éliminer toutes les sources de biais. Ces tests doivent être effectués dans les conditions réelles d'administration du questionnaire afin de se rendre compte des erreurs réalisées (question mal formulée et ambiguë, questionnaire trop long ...).

Chapitre 04 : Analyser les données

Dans ce chapitre, nous allons mettre en évidence quelques méthodes pouvant être utilisées par un chercheur pour accomplir la quatrième phase d'un processus de recherche, à savoir : l'analyse des données.

Ainsi, à l'issue de cette rubrique, l'étudiant saura comment procéder pour l' :

- | | |
|---|--|
| 1. Analyse des données de l'étude qualitative | 2. Analyse des données de l'étude quantitative |
| 1.1. Analyse de contenu | 2.1. Analyse uni-variée |
| 1.2. Modes d'analyse des contenus | 2.2. Analyse bi-variée |
| | 2.3. Analyse multi-variée |

Une fois les données collectées (et retranscrites), nous pouvons désormais passer à leur analyse. Cette analyse est effectuée, de façon manuelle ou par machine, en vue de fournir l'information nécessaire pour tester les hypothèses. Dans ce qui suit, nous allons présenter les démarches à adopter lorsqu'il s'agit de traiter des données issues, d'une part, de l'étude qualitative et, d'autre part, de l'étude quantitative.

1. Analyse des données de l'étude qualitative

L'analyse de données qualitatives est un processus impliquant un effort d'identification des thèmes, de construction d'hypothèses émergeant des données ainsi que de clarification du lien entre les données, les thèmes et les hypothèses conséquentes.

1.1. Analyse de contenu

Ainsi, nous pouvons dire que ce processus procède par l'analyse du contenu du corpus des données collectées. Cette méthode de l'analyse de contenu est un ensemble d'instruments méthodologiques et en constante amélioration s'appliquant à des discours diversifiés et fondés sur la déduction ainsi que l'inférence. Il s'agit d'un effort d'interprétation qui se balance entre deux (02) pôles, d'une part, la rigueur de l'objectivité, et, d'autre part, la fécondité de la subjectivité.

L'analyse de contenu s'organise autour d'un ensemble de phases chronologiques comme le montre la figure ci-dessous :

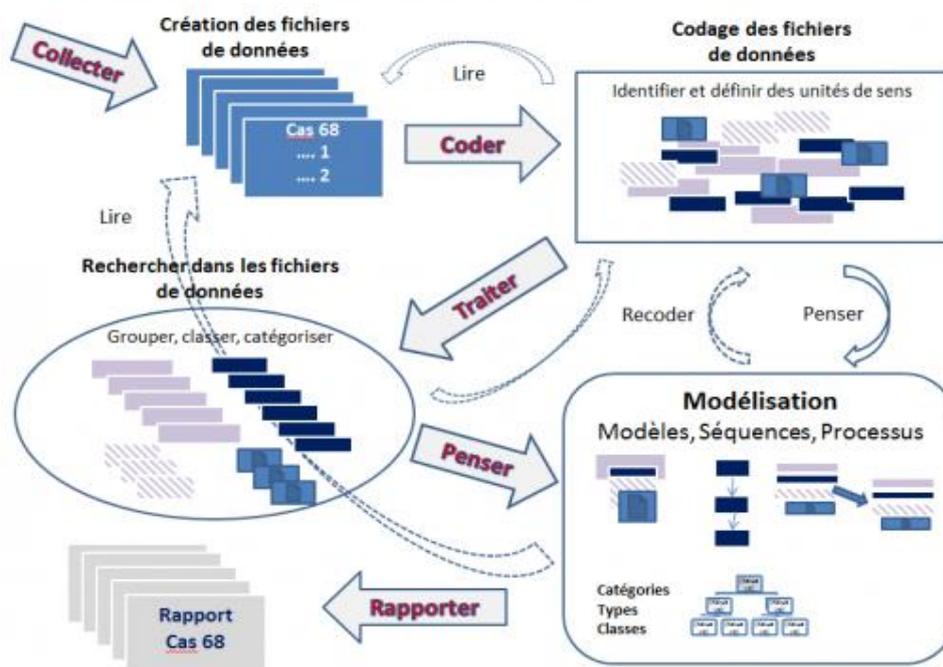


Figure N°16 : Phases chronologiques du processus d'analyse de contenu

Cette figure donne l'interprétation suivante : Une analyse de contenu nécessite une sélection de documents qui sont en accord avec une question de recherche déterminée au préalable. Une fois cette sélection effectuée, une phase de lecture des documents est entamée. Durant les différentes lectures et relectures faites, le chercheur procède à la classification de ses documents. Il crée des catégories ou attribue des codes aux documents qui vont lui permettre de les différencier éventuellement entre eux. Ces catégories ou codes peuvent être liées au contenu du document ou au contexte de sa production. Dès que les documents et leurs contenus sont codifiés, on peut désormais passer à l'étape de l'interprétation du corpus collecté. Cette interprétation peut être réalisée en s'appuyant principalement sur deux (02) méthodes, celle de : l'analyse thématique et celle de l'analyse statistique dont les détails apparaissent ci-dessous :

1.1.1. Analyse thématique

Le traitement du corpus se fait en découpant le sujet en plusieurs thèmes contribuant à apporter des éléments de réponses. Puis, via un système de coloration, on attribue à chaque thème une couleur puis chaque chapitre retranscrit peut être thématisé soit colorié. A partir delà, les réponses de toutes les personnes interrogées sont collectées par thème et une analyse et une synthèse sont données à chaque fois.

Partie 01 : Méthodologie de la recherche

1.1.2. Analyse statistique

Cette méthode offre la possibilité d'analyser quantitativement les données qualitatives collectées et ce à travers des traitements lexicométriques par exemple (filtrage des termes par différents indices et pourcentages, ...).

1.2. Modes d'analyse des contenus

Deux (02) modes de traitement peuvent être appliqués pour analyser le corpus de données, à savoir : le mode manuelle et le mode informatisée.

1.2.1. Analyse manuelle

Cette méthode procède à l'analyse des données collectées de façon manuelle, en cas d'un nombre réduit d'entretiens et de corpus moyennement long, à savoir maximum 10 entretiens avec une moyenne de 3 à 4 pages retranscrites) en traçant un tableau sous forme de matrice croisant entre des colonnes affichant en vertical les personnes interrogées et des lignes à l'horizontal exposant les divers thèmes sélectionnés. Cette matrice prend la forme suivante :

Interviewé Thème	Entretien 1	Entretien 2	Entretien ...	Conclusions horizontales
Thème 1				
Thème 2				
Thème ...				
Conclusions verticales				Conclusion générale

Tableau N°07 : Matrice de l'analyse manuelle

L'approche horizontale cherche à repérer les thèmes qui reviennent d'un entretien à un autre afin d'apporter une conclusion (horizontale) et des éléments de réponses par rapport au thème abordé. Dans ce cadre, les discours individuels sont, ainsi, déconstruits afin d'en extraire que des conclusions communes (émanant de l'ensemble des participants à l'enquête). Quant à l'approche verticale, elle consiste à travailler entretien par entretien. Elle vise à repérer au sein de chaque document : les mots/idées clés, les thèmes, etc. qui lui sont propres afin de s'imprégner des logiques des répondants (conclusions verticales). Cette approche est particulièrement utile dans le cas où certains thèmes sont traités de façon individuelle (thème abordé dans un seul entretien). La sommation des conclusions horizontales et verticales donnent accès à une conclusion générale englobant un ensemble de points pouvant apporter des éléments de réponses.

1.2.2. Mode informatisée

Cette méthode sollicite des logiciels informatiques spécialisés dans les analyses textuelles, ces derniers sont nombreux et présentent chacun certaines fonctionnalités spécifiques. Parmi ces logiciels, nous pouvons citer : Nvivo, SONAL, Sémato,

2. Analyse des données de l'étude quantitative

Dans ce deuxième point, nous allons montrer comment analyser les données collectées suite à une étude quantitative. Pour se faire, nous présentons quelques analyses statistiques pouvant être effectuées sur ces données, à savoir : l'analyse uni-variée, bi-variée et multi-variée.

Ces analyses aident à faire ressortir les relations pouvant exister entre les différentes données et à en tirer une information statistique qui permet de décrire de façon plus succincte les principales informations contenues dans ces données. Elles permettent également de regrouper ces dernières de façon à faire apparaître clairement ce qui les rend homogènes et ainsi mieux les connaître.

2.1. Analyse uni-variée

Ce mode d'analyse consiste à étudier les variables séparément via des techniques descriptives ou probabilistes, elle effectue ainsi ce qu'on appelle des tris à plat. Elle fait ressortir par exemple : la fréquence pour chaque variable,

2.2. Analyse bi-variée

Cette analyse consiste à traiter deux (02) variables ensemble. Dans ce cas, on dit qu'elle effectue un tri croisé. Le résultat est un tableau croisant les modalités des deux (02) variables. En procédant ainsi, ce mode traitement affiche ce qu'on appelle le coefficient de corrélation linéaire (voir l'encadré N°12 pour la modalité de calcul).

Encadré N°12 : Coefficient de corrélation : Calcul et interprétation

Le coefficient de corrélation linéaire « r » donne une mesure de l'intensité et du sens de la relation linéaire entre deux variables. Compris entre -1 et 1 , il est calculé comme suit :

$$r = \frac{\sum_{i=1}^n (x_i - \bar{x})(y_i - \bar{y})}{\sqrt{\sum_{i=1}^n (x_i - \bar{x})^2 \sum_{i=1}^n (y_i - \bar{y})^2}} = \frac{\text{cov}(x,y)}{\sigma(x) \sigma(y)}$$

cov (x,y) désigne la covariance des variables X et Y,
 $\sigma(x)$ et $\sigma(y)$ leurs écarts types

- Plus le coefficient est proche de 1, plus la relation positive est forte.
- Plus le coefficient est proche de -1 , plus la relation négative est forte.
- Plus le coefficient est proche de 0, plus la relation est faible.

2.3. Analyse multi-variée

Les analyses multi-variées ont pour caractéristique de s'intéresser à la distribution conjointe de plusieurs variables (les analyses bi-variées en sont un cas particuliers à deux variables). Elles sont très diverses selon l'objectif recherché, la nature des variables et la mise en œuvre formelle. On peut identifier deux (02) grandes familles : celle des méthodes descriptives (visant à structurer et résumer l'information) et celle des méthodes explicatives visant à expliquer une ou des variables dites « dépendantes » (variables à expliquer) par un ensemble de variables dites « indépendantes » (variables explicatives).

On retrouve, dans le tableau ci-dessous, quelques types de traitements pour ces deux (02) catégories d'analyses multi-variées :

Méthodes descriptives	Méthodes explicatives
<ul style="list-style-type: none">• Analyse en composantes principales (ACP)• Analyse factorielle des correspondances (AFC)• Partitionnement de données• ...	<ul style="list-style-type: none">• Analyse de régression multiple• Analyse de la variance bi-variée et multi-variée• Régression logistique• Analyse factorielle confirmatoire• ...

Tableau N°08 : Méthodes d'analyse multi-variée

Etant donné la complexité et la longueur des calculs pouvant être effectués par les analyses multi-variées, plusieurs logiciels ont été créés à cet effet, nous pouvons citer comme exemple : Eviews, SPSS, Stata,

Chapitre 05 : Présenter les résultats

Dans ce chapitre, nous allons aborder la dernière phase d'un processus de recherche qui consiste à présenter les résultats. Nous mettrons en évidence la démarche à suivre pour bien présenter et mettre en valeur les résultats d'une étude, que ça soit de manière écrite ou orale.

Ainsi, à l'issue de cette rubrique, l'étudiant se saura imprégner de la forme et du fond que devrait prendre une :

1. Présentation écrite

- | | |
|---------------------------------|--------------------------|
| 1.1. Page de garde | 1.7. Corps du document |
| 1.2. Dédicaces et remerciements | 1.8. Conclusion générale |
| 1.3. Sommaire | 1.9. Bibliographie |
| 1.4. Diverses listes | 1.10. Annexes |
| 1.5. Résumé | 1.11. Table des matières |
| 1.6. Introduction générale | |

2. Présentation orale

- | | |
|------------------------------|--|
| 2.1. Démarche à entreprendre | 2.2. Conseils à suivre et comportements à éviter |
|------------------------------|--|

Une fois l'analyse des données complétée, les résultats sont interprétés à la lumière des hypothèses et du problème de recherche étudié. Ceci est suivi d'une discussion sur la consistance ou l'inconsistance avec les résultats existants. Puis, les conclusions finales sont tirées et le tout doit finir en un écrit scientifique.

Dans ce dernier chapitre, nous allons donner quelques astuces à suivre pour une bonne présentation écrite et orale de cet écrit scientifique soit des résultats.

1. Présentation écrite

L'écrit scientifique comportant les résultats de l'étude prend la forme d'un rapport de recherche (mémoire, thèse, article, communication. Dans ce support de cours, nous allons nous s'intéresser à la composition d'un mémoire étant donné notre population cible) structuré autour des éléments suivants :

Partie 01 : Méthodologie de la recherche

1.1. Page de garde

La page de garde fait apparaître les informations suivantes : l'institution où est inscrit l'étudiant, le type de mémoire qu'il prépare et le domaine, le nom de l'étudiant et celui de son directeur de recherche, l'entreprise d'accueil pour son stage pratique et la période de ce dernier et enfin l'année universitaire au cours.

1.2. Dédicaces et remerciements

Dans cette rubrique sont regroupés un ensemble de dédicaces et de remerciements que le chercheur adresse à ses proches et à toutes les personnes qui l'ont aidé dans la réalisation de son travail.

1.3. Sommaire

Cette partie regroupe l'ensemble des éléments et titres principaux développés dans un travail de recherche. Lors de sa rédaction, il faut s'assurer que les titres choisis correspondent aux contenus exposés et que sa structure est équilibrée en matière du nombre de chapitres/sections développés (voir l'encadré N°13 pour un exemple du degré de détail présenté dans un sommaire).

Encadré N°13 : Exemple de sommaire

Sommaire	I
Dédicace	
Remerciement	
Sommaire.....	I
Liste des abréviations.....	III
Liste des tableaux.....	VI
Liste des figures.....	VIII
Résumé.....	IX
Introduction générale.....	A-L
Partie 01 : Revue de littérature.....	1
Chapitre 01 : Notion de développement durable.....	3
Section 01: Enjeux de la notion « Développement durable ».....	4
Section 02: Mesure du développement durable.....	25
Conclusion du chapitre.....	33
Synthèse du chapitre.....	34
Chapitre 02: Apports d'une démarche de verdissement de l'économie.....	35
Section 01: Notion d'économie environnementale.....	36
Section 02: Mécanismes de l'économie de l'environnement pour le verdissement de l'économie.....	45
Conclusion du chapitre.....	63
Synthèse du chapitre.....	64

Partie 01 : Méthodologie de la recherche

Sommaire II

Chapitre 06 : Capacité des entreprises algériennes à contribuer à l'alimentation d'un compte de l'environnement.....	199
Section 01 : Démarche méthodologique de l'étude quantitative.....	200
Section 02 : Résultats de l'étude.....	208
Conclusion du chapitre.....	225
Conclusion de la partie 02.....	226
Conclusion générale.....	228
Bibliographie.....	237
Annexes.....	247
Table des matières.....	272

A noter que les pages du sommaire sont numérotées par des chiffres romains.

1.4. Diverses listes

A ce stade, l'étudiant devra présenter sous forme de listes, dans des pages séparées numérotées par des chiffres romains, l'ensemble des abréviations, tableaux, figures et annexes utilisés.

Pour les abréviations, elles doivent être présentées par ordre alphabétique. Quant aux listes des tableaux, figures et annexes, elles affichent leurs numéros, leurs intitulés et les pages où ils se trouvent.

1.5. Résumé

Le résumé est un texte bref et compréhensible qui offre un aperçu complet du contenu du document qu'il précède. Il permet aux lecteurs de se mettre rapidement dans le contexte et d'éveiller chez eux un intérêt pour l'étude présentée. Concision, clarté et cohérence sont alors de mise. Il est présenté dans deux (02) langues : celle de la rédaction et une autre étrangère sur une page numérotée par un chiffre romain. Nous présentons ci-dessous les éléments essentiels de sa structure ainsi que quelques conseils pratiques lors de sa rédaction (voir l'encadré N°14).

Un résumé reprend, dans l'ordre suivant, les éléments ci-après :

- **Contexte de l'étude** : présenter le contexte dans lequel se situe notre étude. Le tout devrait apparaître dans quatre à cinq phrases.
- **Problématique et objectif** : à ce stade le chercheur présente ce qu'il intéresse et ce qu'il veut explorer soit l'objectif visé à travers cette recherche.
- **Méthodologie** : le chercheur déploie la méthodologie utilisée pour atteindre ses objectifs, soit (le « comment » de l'étude) : les méthodes et les outils de collecte de données sollicités, la population cible,
- **Résultats** : présenter les résultats obtenus suites aux investigations menées.
- **Conclusion et implication** : discuter brièvement les résultats, aborder les implications ou les applications possibles de ceux-ci.
- **Mots clés** : un résumé est accompagné de mots clés, leur nombre est limité généralement à cinq (05) et ils représentent les notions principales développés lors de la recherche.

Encadré N°14 : *Quelques conseils pratiques pour la rédaction d'un résumé*

- Le résumé est un élément présent dans tout type de document scientifique. Il est donc possible et facile de s'inspirer de ceux accessibles pour créer le vôtre.
- Révissez plusieurs fois votre texte pour vous assurer qu'il présente clairement et simplement ce que vous voulez exposer et mettre en avant.
- Demandez à une ou plusieurs personnes qui ne connaissent pas précisément votre sujet de le lire et de commenter. Leur réaction est précieuse, car un bon résumé doit être compréhensible et accessible à tous.
- Référenciez les citations et les résultats rapportés depuis d'autres études.
- Respectez le nombre de mots maximum demandé.

1.6. Introduction générale

La partie introductive permet de cadrer l'étude en utilisant l'effet entonnoir (en partant du général vers le particulier). Elle aide le lecteur à comprendre le contexte dans lequel s'inscrit le travail. Elle montre l'état de l'art en ce qui concerne le sujet c'est-à-dire qu'elle rapporte d'une manière synthétique, les différents travaux ayant été faits en ce qui concerne le sujet d'étude. Ceci va conduire à la détermination et la formulation de la problématique de recherche. L'introduction doit comporter entre autre, les différents objectifs de la recherche. Elle permet au lecteur de comprendre l'intérêt de la recherche, son apport par rapport à ce qui a été déjà fait, les retombées de la recherche dans les domaines académique et professionnel. Elle annonce également les différentes hypothèses qui vont être vérifiées ultérieurement. Enfin, elle présente le plan général afin que le lecteur puisse comprendre l'acheminement des idées avancées.

Pour résumer, nous pouvons dire que l'introduction générale présente dans l'ordre affiché ci-dessous, dans des pages numérotées par des lettres alphabétiques, les éléments suivants :

- Contexte de l'étude ;
- Questions et hypothèses de la recherche fixées ;
- Mode de raisonnement adopté (précédé par le positionnement épistémologique choisi) ;
- Méthodologies et outils de recueil des données adoptés ;
- Structure du travail de recherche choisie ;
- Etudes antérieures trouvées et consultées ;
- Contributions et audiences ciblées du travail.

1.7. Corps du document

Le corps du document va présenter sous forme de : parties, chapitres et sections, dans des pages numérotées par des chiffres arabes latins (sans prise en compte dans le comptage des pages de séparation) l'ensemble des recherches effectuées et des résultats obtenus. Dans ce qui suit, nous allons donner quelques consignes à suivre pour mieux exposer ces données et informations :¹

- Diviser le travail en deux parties : revue de littérature et étude empirique.

La revue de littérature comme son nom l'indique, rapporte ce qui a été dit dans la littérature (Où en est la réflexion sur le sujet ? Quels sont les apports de chaque chercheur ? Quelles sont les controverses majeures sur le sujet ? Quelles furent les principales idées et concepts formulés ?). Elle présente les différents concepts et théories qui aident à la compréhension du sujet d'une manière plus approfondie. Ainsi, dans cette partie théorique, le chercheur est amené à cerner les informations les plus pertinentes, les plus représentatives et les plus significatives.

La partie empirique de l'étude correspond au travail réalisé par le chercheur lui-même. Ce dernier doit présenter de manière succincte la méthode qu'il a choisie et qu'il a établie (quantitative et/ou qualitative, le choix de la population étudiée, ...) pour pouvoir vérifier l'hypothèse qu'il a avancée dans son étude. Il se doit d'apporter, de manière logique et chronologique, le plus d'informations possibles afin que le lecteur puisse comprendre les raisons et le déroulement de la méthodologie adoptée. Après avoir expliqué la méthodologie, le chercheur va présenter par la suite, les résultats qu'il a obtenus. Ces derniers doivent également être présentés de manière concise et logique sous forme de tableaux ou de graphiques par exemple pour mieux expliciter les choses.

Ces résultats obtenus doivent être confrontés à ce qui a été trouvé dans la revue de littérature dans le cadre de la discussion.

- Chaque partie est divisée en chapitres et chaque chapitre en sections. A noter que la partie et le chapitre comportent des introductions et des conclusions présentées dans des pages séparées, et que la section avant que son contenu soit exposé doit inclure des passages introductifs et d'autres conclusifs.

L'introduction de la partie/du chapitre est composée de trois (03) points : la mise en situation (en quelques phrases, il faut que vous en arriviez au thème de la partie/chapitre), la présentation de la question de recherche de la partie/chapitre soit son objectif et enfin l'annonce du plan (annoncer les éléments qui vont être développés sans pour autant en dévoiler leurs contenus). L'introduction se rédige en dernier, après la conclusion

La conclusion de la partie/du chapitre reprend la question de recherche ou l'objectif et y apporte une réponse puis elle affiche un passage permettant de faire la liaison avec la partie/chapitre qui suit. Elle est rédigée une fois le travail terminé, avant l'introduction.

¹ Nombre de ces consignes restent valables et applicables pour l'ensemble du document.

Partie 01 : Méthodologie de la recherche

- Lors de la rédaction, il est impératif d'utiliser des passages de transition. Il s'agit d'un ensemble de phrases qu'on utilise pour faire une liaison avec les différentes idées exposées. Ainsi, le discours tenu sera cohérent et respectera le fil conducteur tracé au début de la recherche.
- Pour éviter les confusions et les ambiguïtés, il faut : privilégier les phrases courtes, simples et claires plutôt que les phrases trop longues et incompréhensibles, couper les phrases et répéter le sujet afin d'éviter les phrases à rallonge, éviter les jugements de valeur et le vocabulaire familier.
- Les écrits scientifiques ne doivent pas être rédigés à la première personne. Ainsi, certains auteurs optent pour l'utilisation du « nous » pour montrer le positionnement et la réflexion propre à l'auteur. Ceci permet de différencier ses interprétations des idées déterminées dans la littérature. Mais, l'utilisation du « nous » suppose que le chercheur a fait cette recherche avec la contribution d'autres collègues. De ce fait, l'utilisation du « on » indéfini est à proscrire. A noter aussi, que ce qui est le plus acceptable est le fait d'effacer le sujet dans les phrases formulées.
- Lorsqu'on reporte les diverses données collectées, on se doit de citer leurs sources pour éviter de commettre la fameuse erreur d'ordre morale qui est le plagiat. Il existe plusieurs styles bibliographiques permettant de citer ces références, ils sont regroupés en deux (02) familles principales : le style numérique (Vancouver) et le style Auteur-Date (Harvard, dont le plus utilisé est celui de l'American Psychological Association à savoir le style APA. Dans le texte, la référence est citée en mettant en parenthèses le nom de l'auteur et l'année de publication, ex : (Damasio, 2004).)

Pour ce qui est du style bibliographique utilisé à l'ESC d'Alger, il se rapproche du style numérique. Il utilise des citations numériques qui renvoient à un numéro d'apparition en bas de page relancé du début à chaque nouvelle page. La présentation de la référence bibliographique varie selon si le document est un ouvrage, un article, ...

Pour un ouvrage : NOM DE L'AUTEUR. INITIAL DU PRENOM, **Titre de l'ouvrage**, Maison d'édition, Numéro d'édition, Ville d'édition, Année d'édition, p/pp.../...-...

Pour un article : NOM DE L'AUTEUR. INITIAL DU PRENOM, **Titre de l'article**, Nom de la revue, Numéro de la revue, Volume de la revue, Année de publication, p/pp.../...-...

Pour une communication : NOM DE L'AUTEUR. INITIAL DU PRENOM, **Titre de la communication**, Titre du colloque, Institution organisatrice, Date de l'événement, p/pp.../...-...

Pour un mémoire/thèse : NOM DE L'AUTEUR. INITIAL DU PRENOM, **Titre du mémoire**, Niveau à obtenir, Domaine et spécialité, Institution d'inscription, Année de soutenance, p/pp.../...-...

Site internet : Site de Nom du site : adresse http, date et heure de consultation.

Quant aux abréviations des références, elles sont utilisées comme suit :

Idem, p./pp ...-... : lorsqu'on veut reciter la référence précédente et on est sur la même page (à utiliser une seule fois sur même page).

Ibid, p../pp ..-.. : lorsqu'on veut reciter une autre fois la référence précédente et on est toujours sur la même page (peut être utilisé plus d'une fois sur une même page).

Op-cit, p../pp ..-.. : est employée lorsqu'on veut reciter une référence déjà utilisée et qu'on est sur une autre page de rédaction.

- Lorsque plusieurs définitions, idées ou positions sont exposées, l'auteur se doit de proposer une synthèse de la situation et d'afficher son positionnement.
- L'utilisation des tableaux et des figures exigent qu'on leur donne : un numéro, un titre, une source et une interprétation de leur contenu.
- Veiller à la maîtrise de la mise en forme du document : police et taille (Times New Roman, 12 pour les langues étrangères (corps du document et 10 pour les notes de bas de page) et Traditional Arabic, 14 pour la langue arabe), marges (02 à droite, à gauche, en haut et en bas et 01 pour la reliure), interligne (simple 01), justifier le texte.

1.8. Conclusion générale

La conclusion générale, présentée dans une page séparée numérotée par des chiffres arabes latins, est la dernière partie d'un travail de recherche. Elle met en relief les idées principales qui doivent être retenues, elle montre les possibles limites de l'étude ou les perspectives de recherches qui peuvent découler des résultats observés, Ainsi, les principaux points qu'elle comporte s'affiche comme suit :

- Un rappel de la question et de l'objectif principaux, un retour sur la démarche méthodologique adoptée et une synthèse des principaux résultats obtenus.
- Une vérification des hypothèses émises et un exposé des éléments de réponses acquis.
- Un exposé des principales recommandations suggérées et une discussion des résultats et suggestions.
- Un rapport sur les limites du travail et de ses perspectives futures.

1.9. Bibliographie

La bibliographie, présentée dans une page séparée numérotée par des chiffres arabes latins, est une partie incontournable d'un travail de recherche. Elle comporte tous les documents qui ont été cités dans le corps du texte. Elle n'est pas à sous-estimer parce qu'elle permet de juger de la pertinence et de la qualité des arguments qui ont été avancés par le chercheur.

Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique (et par degré d'importance pour les sites internet) dans des rubriques séparées selon leurs types, qu'elles soient des : ouvrages, articles scientifiques, rapports, communications, textes de loi, thèses et mémoires, sites internet,

Partie 01 : Méthodologie de la recherche

Pour leur modèle de présentation, si on suit la norme APA et qu'il s'agisse par exemple d'un :

Ouvrage : Auteur (s). Année de publication. Titre de l'ouvrage en italique. Editeur. Lieu d'édition. Nombre de pages.

Article : Auteur (s). Année de publication. Titre de l'article entre guillemets. Titre du périodique en italique. Volume. Numéro. Pagination.

Si on suit le modèle en vigueur à l'ESC d'Alger, on va suivre la présentation adoptée dans le corps du document en autant les numéros de pages pour les ouvrages, articles, communications, ... et les dates et heures de consultations pour les sites internet.

1.10. Annexes

Les annexes sont des documents complémentaires qui peuvent être : des textes officiels, des tableaux, des notes de calcul ou encore des résultats d'enquêtes, Ces documents sont essentiels, pour permettre au lecteur d'avoir toutes les informations dont il a besoin afin d'apprécier l'étendue de la recherche. Ils figurent à la fin du document en y faisant référence dans le texte principal entre parenthèses, sur des pages séparées numérotées en chiffres arabes latins entre la bibliographie et la table de matières, étant donné que leur insertion dans le cœur du mémoire peut interrompre le cours du texte.

Les annexes doivent être numérotées, ordonnées et portées des intitulés pour que le lecteur puisse trouver facilement le document qui l'intéresse.

1.11. Table des matières

La table des matières, se situant à la fin du document sur des pages séparées et numérotées en chiffres arabes latins, reprend en détail l'ensemble des titres et des éléments développés lors de la recherche.

Pour conclure ce premier point, nous suggérons cet encadré, ci-dessous, qui reprend et résume quelques règles à respecter lors de la phase de rédaction d'un travail de recherche :

Encadré N°15 : Principales règles à respecter lors de la rédaction d'un travail de recherche

- Utiliser un langage simple et précis avec des phrases courtes tout en respectant les règles de la ponctuation.
- Bien formuler les titres, ils doivent être accrocheurs et ne dépassant pas quinze (15) mots.
- L'auteur doit être conscient du fait qu'il n'écrit pas pour lui-même, mais pour un lecteur qui n'a sûrement pas suivi la progression du travail effectué.
- Eviter les jugements de valeur intempestifs et les conclusions sans justification.

- S'interroger continûment sur la clarté des propos tenus, sur leur nécessité réelle, sur les moyens d'exprimer une notion de manière simple et concise.
- Réfléchir à toujours mettre en avant la problématique rencontrée, la démarche suivie et les résultats obtenus.
- Rédiger une conclusion concise faisant apparaître clairement si les objectifs initiaux du travail ont été atteints.
- L'introduction devrait se faire en dernier lieu. Cette démarche permet d'éviter les différents oublis ou les redondances sur les principaux éléments qui doivent figurer à l'intérieur de cette première partie.
- Assurer une présentation globale aérée du travail : espacements suffisants, mise en évidence des têtes de chapitres, images claires, etc.
- Utiliser les citations bibliographiques pour éviter de s'appropriier le travail des autres.
- Posséder une certaine flexibilité, ouverture d'esprit, capacité d'analyse et de synthèse afin d'éviter une simple compilation des travaux des autres.
- Relire et faire lire son écrit. Cette démarche permet de rectifier les fautes de frappe, les fautes d'accords, Et d'analyser le contenu et la présentation du travail d'une manière plus objective, plus critique et plus constructive.

2. Présentation orale

L'objectif d'une présentation orale d'un travail de recherche est d'exprimer ce qui est essentiel pour le chercheur et ce que le public doit retenir. Pour se faire, l'auteur doit être :

- **Court** : Plus de paroles introduit le doute.
- **Concis** : Aller à l'essentiel.
- **Clair** : Plus le message est clair plus il est percutant.
- **Complet** : Eviter de laisser des zones d'ombre ou de suspicion.
- **Compréhensible** : Eviter de forcer les interlocuteurs à fournir un effort pour comprendre le message.

Afin de réaliser ces caractéristiques, nous allons présenter ci-après une démarche et quelques conseils à suivre.

2.1. Démarche à entreprendre

La démarche à suivre pour aboutir à une bonne présentation orale passe par deux (02) phases, la première se déroulant avant le jour J (le jour de la présentation) et la seconde lors de ce jour.

2.1.1. Avant le jour de présentation (jour J)

Pendant cette période, il est essentiel de :

- Laisser passer deux (02) jours entre la fin de la préparation écrite de l'exposé et le jour de la présentation afin de travailler son expression orale, car il ne faut pas oublier que 90% du travail doit se trouver en tête et que les 10% restant sur les transparents.
- Préparer une bonne introduction personnelle pour se mettre en phase avec l'audience, sans oublier le reste des transparents qui doivent être également accrocheurs (légers soit une idée par diapositive, aérés, lisible, ...). Il ne faut pas prévoir trop de choses car l'être humain a une capacité limitée d'écoute, surtout lorsqu'il est en groupe.
- Confectionner le document de la présentation qui doit être synthétique pour l'ensemble de la recherche effectuée (au maximum 20 diapositives). Ainsi, il doit comprendre les éléments suivants : une introduction étalant le contexte de l'étude, les raisons de choix du sujet et la problématique principale conduisant vers plusieurs questionnements, sous certaines hypothèses fondamentales. Ensuite, il convient de bien présenter la méthodologie de recherche, répondant à la façon dont on a procédé pour faire le travail, tant les méthodes et outils de traitement des données que leurs sources, ainsi que la période d'analyse. Pour terminer, il convient de sélectionner les principaux résultats obtenus ouvrant à une discussion et une conclusion ; conduisant à une autre voie de recherche.
- Prendre conscience que le chercheur a quelques chose à apporter et qu'il est le boss car aucune autre personne n'a passé plus de temps sur son projet.

2.1.2. Lors du jour de présentation

Une fois le jour J arrivé, il faut :

- Arriver sur les lieux quinze (15) mn en avance pour se donner le temps d'éclaircir l'esprit, de penser positivement et de vérifier que tout est en place (projecteur fonctionnel, ...).
- A cinq (05) mn du début, penser à bien respirer et à se détendre physiquement en favorisant la respiration abdominale pour évacuer le stress.
- Commencer son discours par remercier les membres du jury pour leur présence et le directeur de recherche pour son encadrement. Ensuite, relier le travail avec le parcours de recherche et présenter le sujet (sans encore entrer dans les détails) en le situant dans les champs de recherche. Par la suite, il faut énoncer les questions, les hypothèses, la méthodologie et les résultats. C'est à ce moment-là que le candidat devrait se mettre particulièrement en valeur : il doit dépasser largement le cadre de son travail en présentant l'intérêt scientifique de sa recherche et ses apports personnels. Le tout en respectant un timing de 20 à 30 min.

Partie 01 : Méthodologie de la recherche

- Communiquer pour trois (03) raisons: faire savoir, faire comprendre et faire partager. En favorisant l'emploi des moyens audiovisuels qui accroissent l'efficacité d'une communication orale.
- Faire parler tout son corps : gestes (communiquer avec le sourire, le dos redressé en étant debout tout en bougeant ses mains par exemple permet de propager une ambiance positive), voix (le niveau sonore communique de l'énergie) et regard (balayer l'ensemble de l'audience par son regard). En évitant de se gratter la tête, se passer la main dans les cheveux, joué avec ses lunettes, répéter les « euh », les « voilà » et autres tics de langage.
- Après la présentation, il faut noter l'ensemble des questions posées et des commentaires reçus tout en faisant preuve d'ouverture d'esprit. Puis, procéder aux réponses de manière concise, claire, précise avec une argumentation convaincante montrant la maîtrise du sujet.

2.2. Conseils à suivre et comportements à éviter

Pour conclure ce second point, on peut dire que pour assurer une bonne présentation orale, il est conseillé de :

- Dire moins pour mieux le dire car on est tenu par le temps : présenter à l'auditoire les objectifs et l'organisation de la présentation et l'aviser à chaque changement de section, bien définir les termes et bien les organiser, inclure des éléments qui attirent l'attention tels que des figures, ..., le tout en utilisant une présentation légère (minimum de texte possible) et sombre (deux (02) couleurs au maximum en faisant attention à leur choix).
- Penser les idées l'une après l'autre soit assurer un bon enchaînement en présentant une introduction, un corps et une conclusion clairs.
- Etre concentré à 100% dans chaque idée (plutôt que de lire le contenu des diapositives et du speech) en regardant les personnes qui sont dans la salle.
- Varier le ton pour chaque idée (être vivant et dynamique) en parlant fort (sans crier) et lentement tout en planifiant de brèves pauses à quelques endroits dans la présentation.
-

Par contre, il est conseillé d'éviter les comportements suivants :

- Regarder fixement le plafond ou le sol ou carrément tourner et montrer son dos à l'audience.
- Gesticuler et parler rapidement ou en baissant le ton de la voix en donnant l'impression de courir un marathon.
- Commencer lorsque deux (02) ou trois (03) participants seulement sont attentifs.
- Donner un excès de précision et utiliser trop de mots techniques et de phrases compliquées (soit entré dans des détails inutiles).
-

Quelques thématiques de recherche actuelles	Partie 02
Chapitre 01 : Thématiques en gouvernance	
Chapitre 02 : Thématiques en comptabilité	
Chapitre 03 : Thématiques en finance	
Chapitre 04 : Thématiques en fiscalité	

Dans cette seconde partie, nous allons donner un aperçu sur les fondements d'une dizaine de thématiques de recherche actuelles ayant relation directement avec la comptabilité et celles sollicitées par cette dernière pour se construire et se développer. Celles-ci qu'on qualifie de disciplines supports appartiennent aux champs de la : gouvernance, finance et fiscalité.

Chapitre 01 : Thématiques en gouvernance

Dans ce premier chapitre, nous allons présenter quelques perceptions de la notion de gouvernance, dans les temps actuels, que ça soit au niveau macroéconomique ou au niveau microéconomique, et ce afin de comprendre les nouvelles orientations en matière de recherche en comptabilité, finance et fiscalité.

Ainsi, à l'issue de ce chapitre, l'étudiant aura pris connaissance de ces perceptions à travers l'assimilation des fondements des concepts suivants :

1. Notion de développement durable

1.1. Piliers du développement durable

1.2. Principes du développement durable

1.3. Acteurs du développement durable

1.4. Types de durabilité

1.5. Mesure de la durabilité

2. Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)

2.1. Regard sur les différentes définitions de la RSE

2.2. Trois conceptions de la RSE : libérale, contractualiste et politique

2.3. Déterminants de l'engagement à la RSE

2.4. Communication en matière de RSE

3. L'économie sous toutes ses nouvelles formes et couleurs

3.1. Nouvelles formes de l'économie

3.2. Couleurs de l'économie

4. Gouvernance environnementale

4.1. Instruments économiques

4.2. Instruments informationnels

4.3. Instruments réglementaires

4.4. Instruments volontaires

5. Tétranormalisation

5.1. Qu'est-ce que la tétranormalisation ?

5.2. Composantes de la tétranormalisation

5.3. Stratégies à entreprendre pour faire face

1. Notion de développement durable

Le développement durable est un concept qui a vu le jour suite aux nuisances apportées à l'environnement et à la société par la croissance économique.

Plusieurs définitions existent pour la notion de développement durable. La commission mondiale sur l'environnement et le développement a proposé, en 1987, dans le fameux rapport Brundtland une autre définition qui a connu une large diffusion et qui s'est, de loin, imposée, comme la définition numéro un, dans les différents débats à l'échelle mondiale. Celle-ci stipule que :

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. ». Rarement mentionnée, la phrase suivante n'en est pas moins indispensable : « Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. »

On peut résumer le contenu de cette notion à travers les éléments exposés ci-dessous, à savoir : ses piliers, ses principes, ses acteurs, ses types et ses outils de mesure.

1.1. Piliers du développement durable

Selon la définition attribuée par le rapport Brundtland à la notion de développement durable, celle-ci associe de façon harmonieuse trois (03) sphères: efficacité économique, équité sociale et préservation de l'environnement, résumées à travers la figure ci-dessous:



Figure N°17: Trois (03) piliers classiques du développement durable

Pour pratiquer le développement durable, au niveau individuel ou à l'échelle internationale, on peut se poser les questions présentées dans le tableau suivant:

Partie 02 : Quelques thématiques de recherche actuelles

Economie	Social	Environnement
Dans le cadre de l'action entreprise:		
<ul style="list-style-type: none"> • Cela offre-t-il un bon rapport qualité/prix ? • Cela me fait-il économiser de l'argent à l'achat et sur le long terme ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Cela participe-t-il à mon confort et à mon épanouissement personnel ? • Cela altère-t-il la vie sociale autour de moi ? • Cela nuit-il au développement d'autres populations (sur le plan de la santé, du savoir, ...) ? • Cela entretient-il la pauvreté et les inégalités ? • Est-ce contraire au respect des droits de l'homme ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Cela gaspille-t-il des ressources naturelles ? • Cela génère-t-il de la pollution ? • Cela nuit-il à la biodiversité ?

Tableau N°09 : Axes de réflexion pour le développement durable

D'autres auteurs pensent que le nombre de piliers arrêtés à trois (03) par l'approche précédente n'est pas suffisant pour assurer un développement durable. Ci-dessous, on a résumé deux (02) réflexions visant à intégrer au développement durable d'autres dimensions afin de le rendre plus clair et plus pratique pour la population :

- Selon l'auteur BALTHAZARD.B, il est primordial d'intégrer la culture comme quatrième pilier. Dans ce contexte, le développement durable est considéré comme un projet d'épanouissement humain plutôt que de croissance compétitive.
- Une autre approche du développement durable, reposant sur six (06) piliers, a fait l'objet de plusieurs écrits notamment par Yves SANQUER (Responsable RSE au Crédit Mutuel). Ce dernier a suggéré l'ajout de trois (03) autres piliers: le citoyen, le territoire et la gouvernance, le tout sous une logique de « Réflexion locale et d'action globale ».

1.2. Principes du développement durable

Afin d'atteindre ses objectifs, faire fonctionner ses piliers (trois, quatre ou six) dans le même sens que ses objectifs, le développement durable s'est vu doter d'un certain nombre de principes (par la déclaration de Rio en 1992) qui vont illustrer les valeurs à partager par les nations s'engageant sur sa voie. Ceux-là sont au nombre de vingt sept (27) résumés, par famille, dans le tableau ci-après:

Principe	Ce qu'il stipule
Santé et qualité de vie	Le développement durable se préoccupe des personnes, de la protection de leur santé et de l'amélioration de leur qualité de vie.
Responsabilité	Une nation est dans l'obligation d'élaborer une législation nationale afin d'assumer la responsabilité face à la pollution et aux autres dommages causés à l'environnement.
Solidarité	La protection de l'environnement et la lutte contre la pauvreté sont une responsabilité commune à tous les pays

Partie 02 : Quelques thématiques de recherche actuelles

	que ce soit entre les Etats ou entre les générations.
Protection de l'environnement	Afin d'obtenir un développement durable, la protection de l'environnement doit être une composante du processus de développement.
Participation et engagement	La durabilité du développement est assurée par l'engagement, la participation et le partenariat de tous les groupes à tous les niveaux de décisions.
Production et consommation responsables	Les modes de production et de consommation doivent évoluer en vue de réduire au minimum leurs répercussions défavorables sur les plans social et environnemental.
Subsidiarité	Afin d'intégrer le développement durable dans la vie des citoyens, les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité.
Précaution	Afin de protéger l'environnement, un ensemble de mesures de précaution doit être appliqué par les différents décideurs.
Pollueur-payeur	Ce principe vise à faire prendre en compte, par les acteurs économiques, les coûts «externes» des atteintes à l'environnement générées par leurs activités.
Prévention	Ce principe s'applique pour toute situation à risque comportant des dommages prévisibles, il vise à minimiser et si possible, à éliminer les rejets nocives.
Protection du patrimoine culturel	Assurer et mettre en valeur le patrimoine culturel car il reflète l'identité d'une société et transmet ses valeurs de génération en génération.
Préservation de la biodiversité	Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens.
Respect de la capacité de support des écosystèmes	Les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité.
Droit à l'information	Ce principe considère que la participation citoyenne «éclairée» est une des conditions de la construction d'un développement durable.

Tableau N°10 : Catégories de principes pour le développement durable

1.3. Acteurs du développement durable

Afin de remédier aux impacts environnementaux et sociaux de l'activité humaine, le développement durable fait appel à divers acteurs internationaux, régionaux ou locaux, qu'ils soient privés, publics ou associatifs, travaillant sous une démarche partenariale nécessitant la mobilisation et l'engagement de tous. Cette diversité d'acteurs est présentée comme suit :

1.3.1. Acteurs publics

Dans cette première catégorie, on retrouve des acteurs au niveau international (comme : le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, le Fonds pour l'Environnement Mondial et la Commission du Développement Durable, ...), national (les Etats) et local (collectivités territoriales). Ces différents acteurs devront afficher une démarche « Développement durable » en empruntant un système coopératif.

1.3.2. Acteurs financiers

Le rôle des banques et des assurances dans le domaine du développement durable est de servir de levier de financement pour les entreprises afin de réduire les externalités avec des accords donnés seulement pour des activités respectueuses de l'environnement, ce type de financement est appelé: Investissement Socialement Responsable (ISR).

1.3.3. Agences de notations extra-financières

Le développement de l'ISR s'est traduit par l'apparition de nouveaux acteurs nommés: agences de rating. Ces agences sont spécialisées dans la notation des entreprises, à partir des informations sociales et environnementales qu'elles communiquent pour aider les investisseurs à sélectionner celles à intégrer dans leur portefeuille.

1.3.4. Acteurs économiques

Les acteurs économiques sont représentés par les entreprises, qu'elles soient de grande, moyenne ou petite taille, cotées en bourse ou non (chaque entreprise a ses propres motivations qui la poussent à intégrer les aspects de développement durable dans ses pratiques et à les défendre).

1.3.5. Société civile

L'intervention de la société civile à travers des actions de développement durable se traduit par les actes, d'une part menées par les citoyens et d'autre part par le monde associatifs (associations et ONG).

1.3.6. Médias

Les intellectuels ont, dans le domaine du développement durable, une responsabilité directe. Leur travail serait vain s'il n'était relayé par les médias qui le font connaître par l'enseignement qu'ils transmettent aux classes montantes.

1.3.7. Normalisateurs

Le développement durable recouvre un nombre croissant d'initiatives menées, au niveau mondial, pour aider les entreprises à intégrer la notion dans leur stratégie et mode de management. Parmi ces initiatives de normalisation, on peut citer : la Global Reporting Initiative (GRI), la Social Accountability 8000 (SA 8000), l'International Organization for Standardization (ISO),

1.4. Types de durabilité

Un ensemble de capitaux (naturel, financier, humain, social, institutionnel et manufacturé) est utilisé pour atteindre un développement durable. La manière de combiner entre ces capitaux diffère selon deux (02) approches: une approche de durabilité faible et une autre forte.

1.4.1. Durabilité faible

Les partisans de la durabilité faible considèrent que les possibilités de substitution entre les différentes formes de capitaux sont importantes et que la durabilité sur le long terme requiert la non-décroissance du stock de capital total. Le développement sera donc durable, selon cette vision, si une génération est capable de transmettre à la génération suivante un stock de capital au moins égal permettant d'apporter au moins autant de bien-être à la population. De ce fait, le progrès technique peut permettre à l'Homme de diminuer son besoin de capital naturel en fournissant un ensemble de "techniques de remplacement".

1.4.2. Durabilité forte

Selon l'hypothèse de la durabilité forte, les différents types de capitaux ne sont pas substituables, mais complémentaires. On ne peut donc en remplacer un par un autre. En conséquence, les générations présentes ne doivent pas amoindrir les stocks de capital, quels qu'ils soient. Il faut notamment léguer aux générations futures un stock de capital naturel qui ne soit pas inférieur au stock présent. La durabilité est alors appréhendée comme la non-décroissance du capital naturel. Cette définition de la durabilité aboutit à préconiser une limitation de l'extension du capital "productif", car on ne peut augmenter son stock sans détruire des ressources naturelles.

1.5. Mesure de la durabilité

S'entendre sur les meilleurs mécanismes pour mesurer la durabilité ou les progrès vers le développement durable est un véritable défi. Le problème est d'autant plus difficile à résoudre car le concept est multidimensionnel, ce qui oblige à jongler avec de nombreux paramètres.

Selon l'ONU, ces indicateurs sont classés en quatre (04) thèmes (social, institutionnel, environnemental et économique). Ces éléments peuvent prendre la forme d'indicateurs synthétiques comportant des aspects monétaires (comme le Produit Intérieur Brut par tête corrigé de la dépréciation du capital naturel, l'Épargne Nette Ajustée, ...) et autres biophysiques (tel que l'empreinte écologique, en eau, en carbone, ...) et de comptes environnementaux (régis par exemple par la méthodologie NAMEA -National Accounting Matrix including Environmental Accounts-, ou par le système international de la comptabilité environnementale -SEEA: System of Environmental-Economic Accounting-).

2. Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)

Face aux critiques formulées par les groupes de pressions envers les comportements opportunistes des entreprises, celles-ci sont, de plus en plus, amenées à démontrer que leurs activités s'inscrivent dans une économie responsable et durable. Ainsi, l'intérêt pour le concept de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) (voir l'encadré N°16 pour le choix de cette dénomination) s'est accru au cours de ces années, tant sur le plan théorique que sur le plan opérationnel. Ce concept est au cœur des débats, des enjeux du développement durable et de l'avenir de notre monde.

Cette notion si importante qui est la RSE a tendance, à l'heure actuelle, de dépasser la seule sphère des discours et des intentions pour s'imposer à travers des dispositifs normatifs au niveau national et international. Cela se traduit par des engagements quantifiés et contrôlables des entreprises par rapports aux différentes parties prenantes sur le plan social et environnemental.

Dans ce qui suit, nous allons donner un aperçu sur le regard porté sur les différentes définitions données à la RSE, puis on enchaîne avec l'évolution de sa conception à travers le temps pour terminer avec l'exposé des divers facteurs pouvant encourager ou au contraire bloquer tout processus d'adoption d'une démarche RSE tout en donnant un aperçu sur quelques moyens utilisables par les entreprises pour communiquer ses engagements RSE à ses diverses parties prenantes.

Encadré N°16 : RSE, confusion entre responsabilité sociale et responsabilité sociétale de l'entreprise

Une entreprise socialement responsable est une entreprise consciente des conséquences de ses actions dans le domaine social, c'est-à-dire vis à vis de ses salariés. Ce genre de responsabilité est un processus participatif impliquant la considération des valeurs, des buts et des motivations des personnes impliquées dans la formulation de la stratégie de l'entreprise et la prise de décisions.

Par contre, parler de responsabilité sociétale de l'entreprise suppose d'élargir davantage la sphère des acteurs auprès desquels l'entreprise doit rendre des comptes. Il ne s'agit plus seulement des salariés mais de l'ensemble de la société civile

2.1. Regard sur les différentes définitions de la RSE

La définition du concept de RSE a évolué au cours de différentes périodes. Jusqu'à nos jours, la RSE a éprouvé la difficulté d'une absence de définition susceptible de faire consensus auprès de l'ensemble des acteurs dans le monde. Le tableau ci-après présente les définitions de quelques auteurs :

Partie 02 : Quelques thématiques de recherche actuelles

Références	Définitions
Bowen (1953)	La RSE est l'obligation des hommes d'affaires, de mettre en œuvre les politiques, de prendre des décisions et de suivre des lignes de conduite qui répondent aux objectifs et aux valeurs considérées comme désirables par la société.
Johnson (1971)	La RSE est la mise sur pieds d'objectifs socioéconomiques à travers l'élaboration de normes sociales particulières permettant au monde des affaires de répondre à des situations spécifiques.
Frederick (1978)	La RSE renvoie à l'obligation des entreprises d'œuvrer pour l'accroissement du bien-être de la société.
Caroll (1979)	La RSE regroupe l'ensemble des obligations que l'entreprise a vis-à-vis de la société en intégrant les catégories économiques, légales, éthiques et discrétionnaires.
Wood (1991)	La RSE est perçue à travers l'interaction de trois principes : la légitimité, la responsabilité publique et la discrétion managériale ; ces principes résultant de trois niveaux d'analyse : institutionnel, organisationnel et individuel.
Commission des Communautés Européennes (2001)	La RSE est l'intégration volontaire des préoccupations sociales et écologiques des entreprises à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes.
Capron et Quairel-Lanoizelée (2007)	La RSE est relative aux modalités de réponse de l'entreprise aux interpellations sociétales en procurant des stratégies, des dispositifs de management, de conduite de changement et des méthodes de pilotage, de contrôle, d'évaluation et de reddition.
Jenkins (2009)	La RSE concerne les activités qui contribuent au DD par l'intégration des aspects économiques, sociaux et environnementaux aux modèles de gestion pour assurer la pérennité de l'entreprise.
ISO 26000 (2010)*	La RSE renvoie aux principes de la responsabilité sociétale engageant l'ensemble des parties prenantes quant aux préoccupations relevant des activités sociétales et environnementales et à un comportement transparent et éthique, contribuant de ce fait au DD et au bien-être de la société.

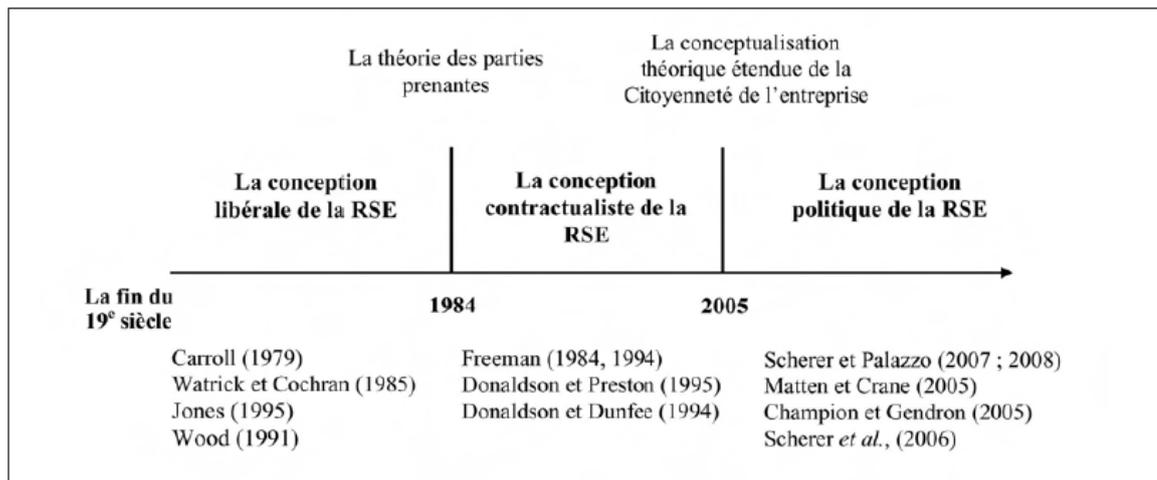
* La notion de RSE s'est vue transformée en RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations) dans le cadre de la norme ISO 26000. Celle-ci a préféré le terme Organisation à celui d'Entreprise pour pouvoir englober les activités marchandes et non marchandes des économies dans le champ d'application de la responsabilité sociétale.

Tableau N°11 : Définitions de la RSE

Pour conclure ce premier point, on peut dire que : Transposé à l'entreprise, le « développement durable se traduit par l'idée du "Triple résultat" (Triple Bottom Line), qui conduit à évaluer la performance de l'entreprise sous trois (03) angles : environnemental, [...] social, [...] économique [...] ». Ainsi, la traduction managériale de cette notion de développement durable serait celle de la RSE.

2.2. Trois conceptions de la RSE : libérale, contractualiste et politique

La notion de la RSE est perçue sous trois onglets différents qui ont évolués à travers le temps pour constituer trois conceptions distinguées, à savoir : libérale, contractualiste et politique. La figure ci-dessous expose cette évolution :



Elle préconise qu'une entreprise s'engage dans des actions dans le domaine social et environnemental qui permettent de maximiser ses profits à long terme tout en se conformant aux normes et attentes de ses parties prenantes. « L'entreprise est vue comme un acteur économique et opportuniste ».

Elle met l'accent sur le rôle social de l'entreprise et l'obligation pour les cadres dirigeants d'augmenter le bien-être de la société. « L'entreprise est considérée comme un acteur économique et social » qui doit augmenter le bien-être de la société en se référant aux normes éthiques et aux principes de justice.

Elle considère l'entreprise à la fois comme un acteur économique et politique participant aux processus publics de prise de décisions politiques. Les entreprises ne sont pas seulement les destinataires de la régulation mais des auteurs de règles avec un impact politique.

Figure N°18 : Evolution de la conception de la RSE

2.3. Déterminants de l'engagement à la RSE

Un certain nombre de facteurs interviennent dans la prise de décision du dirigeant quant à l'adoption de la RSE par leur entreprise. Parmi ces facteurs, on retrouve généralement la connaissance et la vision des dirigeants, l'accès aux ressources et les caractéristiques organisationnelles et la prise en compte des parties prenantes comme explicité dans la figure ci-après :

Partie 02 : Quelques thématiques de recherche actuelles

Connaissance et vision du dirigeant

- Plus un dirigeant a de connaissances sur la RSE, plus il aura tendance à s'y engager par des actions concrètes et des changements de comportement et le contraire est correct.
- La vision des dirigeants, influencée par ses valeurs, contribue aussi à la détermination du degré d'implication de leurs entreprises à la RSE (voir l'encadré N°.. pour la typologie des perceptions des dirigeants).

Caractéristiques organisationnelles et accès aux ressources

- La littérature relève que les caractéristiques organisationnelles de l'entreprise (comme la taille, quoique les résultats des travaux ayant testé son influence sur l'adoption de la RSE sont plutôt contradictoires) et sa possibilité d'accéder aux ressources (financières, le pouvoir, le personnel qualifié, l'information et le temps) déterminent également son adoption pour les pratiques de RSE.

Prise en compte des parties prenantes

- La mise en œuvre réussie d'une démarche de RSE passe nécessairement par la croisée des regards de l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise, qu'elles soient internes ou externes. Ainsi, ceci permettra d'évaluer les implications réelles de l'entreprise dans son environnement économique, social et environnemental.

Figure N°19 : Déterminants de l'engagement à la RSE

Encadré N°17 : Postures managériales face à la RSE

Attitude face à la RSE	Passive	Réactive	Active	Proactive
Perception de la RSE	RSE = contrainte	RSE = levier d'ouverture	RSE = levier de dynamique interne	RSE = levier stratégique
Rôle de la RSE	Répondre à la pression des parties prenantes	Minimiser les risques	Innovater	Innovater sur le long terme pour les parties prenantes
Pratiques de RSE	L'entreprise attend que la pression des PP soit forte pour mener des actions. Exemples: mise en conformité légale et réglementaire, qualité des produits, gestion des déchets...	L'entreprise ne veut pas que les risques sociaux et environnementaux entachent sa réputation. Exemples: Sponsoring et activités caritatives, communication environnementale, recrutements locaux...	Opportunité pour trouver de nouveaux produits et services et avoir des démarches innovantes. Exemples: Eco conception, promotion de la diversité, mécanismes de motivation des RH...	Politiques de RSE définies pour les PP. Exemples: Co construction des offres et des solutions, durabilité des produits, procédures de gestion de crises...
Posture	Mécaniste	Opportuniste & Cosmétique	Processuelle	Engagée

Pour conclure de ce point, nous pouvons dire que l'adoption des fondements de la RSE conduit au changement des pratiques internes (révisions des outils de gestion adoptés, ...) et externes de l'entreprise.

2.4. Communication en matière de RSE

La communication sur la RSE doit assurer une véracité des propos, une crédibilité, une authenticité et une garantie du respect des engagements dans les pratiques. Et ce afin de se situer à l'opposé d'une communication au service d'une pure stratégie d'image. Par conséquent, parmi les outils de communication à utiliser, qui ne doivent surtout pas être de type publicitaire, on y retrouve principalement :

La communication hors médias (ce sont les médias qui doivent parler de l'entreprise et non l'entreprise qui parle d'elle directement) et les publications de codes de conduite, de chartes et de rapports sociaux

Le produit-partage, une forme de promotion-communication, qui signifie des produits ou services dans lesquels une partie du prix de vente est réservée à une association ou à plusieurs, en vue de mettre en œuvre des actions d'intérêt général

La labellisation sociale offerte par : le guide AFNOR SD21000, les normes ISO 14000, les normes du "Social Accountability Standard 8000" (SA 8000), les indices boursiers des ISR (Dow Jones Sustainability Index, ASPI d'ARESE, ...), ...

Le rapport annuel du développement durable comportant par exemple : les résultats des audits sociaux, un aperçu sur les bonnes pratiques, ...

La communication sur les investissements socialement responsables (ISR) développés par l'entreprise

Le parrainage couplé à des opérations de relations publiques.

Figure N°20 : Principaux outils de communication en matière de RSE

3. L'Économie sous toutes ses nouvelles formes et couleurs

Le XXI^e siècle, dans une aire de développement durable et de RSE, est plein de défis et d'opportunités pour les entreprises. Le monde évolue vite, ce qui est vrai au présent ne l'est plus dans le futur. Face aux changements de paradigme, l'adaptation est l'une des clefs du succès. Mais comment s'adapter si on ne sait pas à quoi ?

Cette présente thématique se propose de mettre en lumière quelques-unes des nouvelles formes et couleurs d'économie, qui se disent responsables, ayant vu le jour ces deux dernières décennies et auxquelles il est primordial de s'adapter.

Dans un premier temps, nous donnerons un aperçu sur les différentes formes que nous pouvons répertorier (locale, circulaire, collaborative, ...). Puis, sur les diverses couleurs existantes (blanche, jaune, rose, bleue, verte, ...).

3.1. Nouvelles formes de l'économie

L'économie linéaire dans laquelle nous vivons depuis très long a présenté plusieurs avantages mais encore diverses conséquences négatives, tels que : la crise environnementale (avec le réchauffement climatique et la rareté des ressources qui se fait ressentir de plus en plus) et les crises économiques et financières qui ont des répercussions sociales importantes (le fossé se creuse entre riches et pauvres, la croissance n'est plus au rendez-vous et les politiques d'austérité ne laissent que peu de perspectives d'amélioration future).

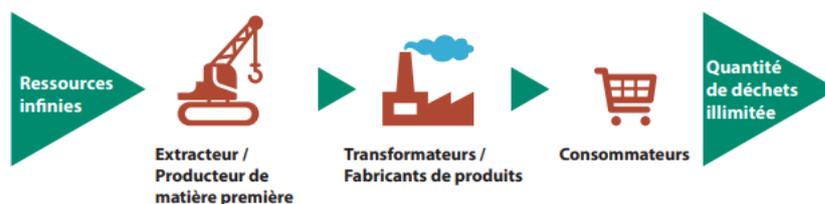


Figure N°21 : Schéma de l'économie linéaire

Le fait de vouloir remédier à ces limites et à s'adapter à la rapidité de la propagation de la révolution numérique que nous vivons, nous pousse à réfléchir sur d'autres fondements et tendances d'économies. Cette réflexion a conduit aux formes suivantes :

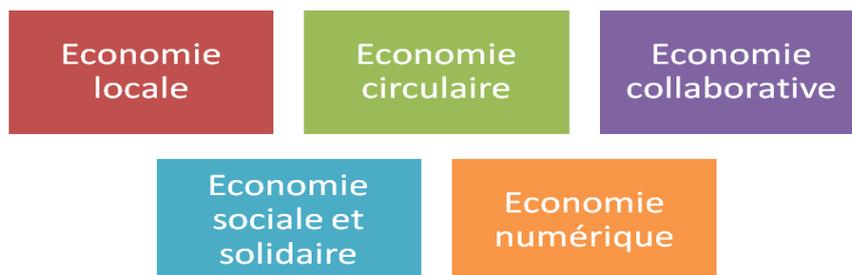


Figure N°22 : Nouvelles formes d'économies

3.1.1. Economie locale

De plus en plus de consommateurs souhaitent consommer des produits ou services locaux en privilégiant les circuits courts. L'économie locale a pour but de privilégier les actions locales pour limiter les pollutions (gaz à effet de serre notamment), favoriser le savoir-faire local,

Appelée également « Circuit court », l'économie locale est un mode de commercialisation des produits qui vise à réduire un maximum, voire à supprimer, les intermédiaires entre producteurs et consommateurs. Les producteurs doivent se trouver à proximité géographique des consommateurs (la distance maximum varie entre 160 et 250 km selon les définitions) et travailler en vente directe. Les objectifs sont de favoriser la production locale, de donner un prix juste au producteur et de retisser des liens entre consommateurs et producteurs voire même entre les consommateurs.

A titre d'illustration, nous pouvons évoquer la crise de la Covid-19 qui a mis en lumière certaines imperfections de l'ultra-mondialisation et de l'ultra-libéralisme. L'opinion publique s'est aperçue qu'il fallait maintenir un certain nombre d'entreprises à un niveau local.

3.1.2. Economie circulaire

Avec l'augmentation de la population mondiale et la rareté des ressources, les enjeux du recyclage, de la réparation et de la réutilisation sont de véritables défis pour les entreprises. C'est dans ce sens que l'économie circulaire, en s'inspirant du mode de fonctionnement des écosystèmes naturels, est née et en a fait de ces défis ses principaux moteurs.

- Les produits de l'économie circulaire sont conçus pour pouvoir être réparés facilement. Ils doivent donc être démontables afin de réutiliser des pièces pour la construction d'autres produits. Ils sont conçus pour avoir une durée de vie longue (C'est ce qu'on appelle l'éco-conception).
- Les éléments ne pouvant pas faire l'objet d'un réemploi doivent pouvoir être un maximum recyclés. Les résidus sont réutilisés comme matière première pour de nouveaux produits, ce qui permet à l'économie de fonctionner en circuit fermé (comme l'illustre bien la figure ci-dessous) et de limiter un maximum l'apport extérieur de nouvelles sources de matières premières.

Ainsi, l'économie circulaire s'oppose à l'économie linéaire qui vise, comme souligné précédemment, un emploi des ressources disponibles dans la nature afin de les transformer et les revendre et ce jusqu'à épuisement.



Figure N°23 : Schéma de l'économie circulaire

3.1.3. Economie collaborative

Aussi appelée économie du partage, l'économie collaborative fonctionne selon le principe suivant : il s'agit de vente, don ou échange de services ou d'objets entre particuliers via des plateformes internet. L'idée de base est la réutilisation et la mutualisation des ressources entre particuliers, soit pour réduire ses propres dépenses, soit pour avoir une rentrée d'argent complémentaire.

L'économie collaborative peut se développer dans divers secteurs d'activité, tels que :

- *logement* : location entre particuliers, colocation, échange d'appartements, habitat participatif ;
- *transport* : location de véhicules entre particuliers, échange ou revente de billets de transport, covoiturage, livraison collaborative, voiture de tourisme avec chauffeur (VTC) ;
- *alimentation* : groupements de consommateurs, associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), restauration ;
- *équipement divers* : vente ou achat de matériel d'occasion, don, prêt, échange ou location de matériel ou appareil ;
- *habillement* : location, don, troc, revente/achat de vêtements ;
- *services d'aide entre particuliers* : courses, bricolage, ménage, gardiennage, soins aux animaux ;
- *culture, enseignement* : cours en ligne, soutien scolaire, etc.

Partie 02 : Quelques thématiques de recherche actuelles

L'économie collaborative a fait, ainsi, naître de nouvelles pratiques, comme les pratiques de partage et de location : ce qu'on appelle l'économie de la fonctionnalité. Le consommateur préfère utiliser (valorisation de l'utilisation) le bien de manière ponctuelle au lieu de le posséder (valorisation de la possession) de manière permanente. (Exemples d'entreprises : Uber, AirBnb, ... Ou dans le contexte algérien : Yassir, ...).

3.1.4. Economie sociale et solidaire

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) plonge ses racines dans le mouvement ouvrier du XIXème siècle et sa résistance à la logique productiviste de la révolution industrielle. Face à leurs conditions de vie précaires, les travailleurs, inspirés par des penseurs du socialisme utopique (Saint-Simon, Charles Fourier), se sont organisés et ont créé des sociétés de secours mutuels, des comptoirs alimentaires et des coopératives de production.

Le terme d'ESS regroupe, ainsi, un ensemble de structures qui reposent sur des valeurs et des principes communs : utilité sociale, coopération, ancrage local adapté aux nécessités de chaque territoire et de ses habitants. Leurs activités ne visent pas l'enrichissement personnel mais le partage et la solidarité pour une économie respectueuse de l'homme et de son environnement.

Nous pouvons dire de ce fait que l'ESS se définit par les statuts des structures qui la composent (associations, coopératives, mutuelles et fondations) qui défendent la priorité de l'homme sur le capital et impliquent une gestion collective des organisations.

L'ESS est un écosystème vaste et diversifié, dans lequel nous pouvons trouver de nombreux exemples d'entreprises et d'initiatives. Parmi elles :

- *Les coopératives* : ce sont des entreprises où les membres (salariés, consommateurs, producteurs) détiennent collectivement le capital et décident ensemble des orientations stratégiques de l'entreprise. Exemples : la coopérative agricole La Laiterie Saint-Denis-de-l'Hôtel, la coopérative d'habitat Coopimmo.
- *Les associations* : ce sont des structures sans but lucratif qui œuvrent pour l'intérêt général, souvent dans le domaine social, culturel ou environnemental. Exemples : la Croix-Rouge, Greenpeace, ...
- *Les mutuelles* : ce sont des entreprises sans but lucratif qui proposent des services de protection sociale à leurs membres. Exemples : la Mutuelle Générale de l'Education Nationale, la Mutuelle Familiale.
- *Les fondations* : ce sont des structures qui ont pour objet de mener des actions d'intérêt général, souvent en finançant des projets ou en développant des programmes d'aide. Exemples : la Fondation Abbé Pierre, la Fondation Nicolas Hulot.
- *Les entreprises sociales* : ce sont des entreprises qui ont pour objectif de résoudre des problèmes sociaux ou environnementaux, en développant des solutions innovantes et durables. Exemples : La Ruche qui dit Oui, Too Good To Go.

3.1.5. Economie numérique

Même si la littérature est variée et riche, il n'existe cependant pas de définition exacte de l'économie numérique. En effet, elle ne se limite pas à un secteur d'activité particulier et elle englobe des concepts très différents.

Elle résulte de l'utilisation répandue des nouvelles technologies, d'usage général tout d'abord dans le domaine de l'information et la communication ; néanmoins elle s'est transformée en une technologie universelle qui a eu des implications bien au-delà des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Elle a eu un impact sur tous les secteurs économiques, la croissance et la productivité des Etats sans oublier l'environnement des entreprises, les particuliers, les ménages et leur comportement.

Depuis l'essor d'internet, l'économie numérique, digitale ou de l'information n'a cessé de se réinventer et de créer de nouvelles formes d'échanges commerciaux entre les individus. De l'entreprise traditionnelle à l'entreprise purement digitale (pure player), l'économie numérique a révolutionné les modes de pensée, les relations d'affaires ainsi que le rapport au temps.

Digitaliser son entreprise devient un pré requis pour être performant, et ce, quel que soit le type d'entreprise. Selon une étude du cabinet Cap Gemini et du MIT, les entreprises digitales auraient une rentabilité supérieure de 26% en comparaison aux autres entreprises. De la réalité virtuelle ou augmentée à la robotisation en passant par les réseaux sociaux, l'intelligence artificielle ou encore le Big DATA, les opportunités présentes dans l'économie numérique semblent inépuisables. Ne pas s'y intéresser serait une erreur stratégique !

3.2. Couleurs de l'économie

Après avoir mis en évidence les nouvelles formes de l'économie et les avoir comparées à l'économie linéaire, on essaie dans cette deuxième partie de présenter une autre classification des types d'économie qui est basée cette fois-ci sur les couleurs. A cet effet, nous pouvons en répertorier différentes nuances dont les principaux fondements, pouvant se transposer sur les précédents déjà exposés, se présentent comme suit :

Partie 02 : Quelques thématiques de recherche actuelles

Couleur	Fondements
Blanche	Comprend tous les secteurs qui impliquent la production, la recherche, la commercialisation et la distribution de biens et services liés à la santé
Jaune	Ou l'économie du soleil et qui renvoie à l'exploitation rationnelle d'énergie solaire pour appliquer le principe de l'économie circulaire durable.
Rose	Le rose serait la couleur de l'économie du cœur. Il illustre le mouvement de la décroissance, qui remplace l'abondance des biens matériels par le lien social et le partage. Elle repose sur la simplicité volontaire. Avoir une vie conforme à ses valeurs, ce qui peut impliquer de renoncer à la voiture, la télévision et/ou au téléphone portable, de choisir de travailler à temps partiel, etc.
Rouge	Puise dans les ressources naturelles qu'elle transforme selon un processus linéaire en déchets « grâce » à une ligne de fabrication et de distribution nocive pour l'environnement. Elle correspond au modèle linéaire précédemment présenté. Elle « emprunte », tant à la nature qu'aux hommes sans jamais se soucier de rembourser ou de restaurer un jour.
Mauve	Renvoie à la prise en compte du culturel en économie. Elle désigne une économie qui s'adapte à la diversité humaine dans la mondialisation et qui prend appui sur la dimension culturelle pour valoriser les biens et services
Verte	Se base sur les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et l'optimisation de l'utilisation des ressources. Pour faire tendre l'économie mondiale vers cette économie décarbonée et plus respectueuse de l'environnement, des instruments dit de gouvernance environnementale peuvent être utilisés, qu'ils soient : politiques, réglementaires, fiscaux, de marché ou juridiques à l'échelle internationale, nationale et locales.
Bleue	Elle a deux nuances : Pour la banque mondiale par exemple, il s'agit d'assurer une croissance économique liées aux ressources marines tout en préservant les océans en prônant une pêche responsable, le développement des énergies renouvelables marines, le nettoyage des océans, la réduction de la pollution des transports maritime, etc. Mais si l'on se réfère à l'entrepreneur et économiste belge Gunter Pauli, l'économie bleue désigne une économie prônant une utilisation raisonnée des ressources, en favorisant leur réduction, leur recyclage et leur provenance locale soit faire appel à l'économie circulaire .
Marron	Se définit comme un modèle économique basé sur les énergies et ressources fossiles et ignorant largement la prise en compte des externalités négatives des activités économiques.
Silver	Ou économie des séniors. Elle désigne l'ensemble des marchés, activités et enjeux économiques liés aux personnes âgées de plus de 60 ans (la silver génération).
Grise	Désigne l'ensemble de toutes les activités économiques échappant à la régulation de l'État, tels que le commerce informel que nous connaissons dans notre contexte.
Noire	A l'image de la couleur, l'économie noire, lugubre et insidieuse, produit ce qui détruit. On y retrouve par exemple la fabrication et la distribution d'armes, de cigarettes, de drogue, de pesticides, etc. . Certes, « toutes les armes fabriquées n'ont pas tué » et « il faut bien se défendre ». On entend aussi « les fumeurs sont bien informés » et « les fabricants de cigarettes soutiennent des associations caritatives », ... et c'est sans doute ainsi que l'économie noire est légitimée.

Tableau N° 12 : Couleurs de l'économie : Fondements

4. Gouvernance environnementale

L'introduction du concept de développement durable dans l'action publique a conduit à une nouvelle manière de gouverner qui intégrera les aspects environnementaux dans les décisions gouvernementales, cette dernière est nommée « Gouvernance environnementale ».

La gouvernance environnementale, visant à servir principalement l'économie verte, peut se définir comme l'ensemble des mécanismes de régulation d'un système économique, social et environnemental en vue d'assurer des objectifs communs (sécurité, prospérité, cohérence, ordre, continuité du système, ...). Elle correspond à un processus continu de coopération et d'accommodements entre des intérêts divers et conflictuels. Elle est exercée par les institutions officielles et les régimes dotés de pouvoirs exécutoires. Elle allie démocratie délégative et participative, se concrétisant par des approches spécifiques: une analyse stratégique multi-acteurs (partenariat privé/public), une subsidiarité active permettant d'articuler entre les divers niveaux (du local au mondial à travers des relations horizontales), une prise de décision dans un contexte d'information et de connaissance imparfaite, une évaluation à travers un certains nombres d'indicateurs, ...

L'ensemble des tournures que peuvent prendre ces mécanismes de la gouvernance environnementale se traduisent sous formes de politiques environnementales employant un ensemble d'instruments pour atteindre les objectifs fixés. Ces instruments sont répertoriés en quatre (04) catégories d'instruments: économiques, informationnels, réglementaires et enfin volontaires.

4.1. Instruments économiques

Les instruments économiques sont des mesures visant à modifier l'environnement économique du pollueur via des signaux "prix" pour l'inciter à l'adoption volontaire de comportements moins polluants, afin d'internaliser leurs externalités. Ces systèmes d'incitation économique, au respect de l'environnement, peuvent être classés en quatre (04) ensembles : système de taxes, subventions, consignes et marchés de droits à polluer comme le montre la figure ci-après.

Système de taxes (fiscalité écologique)

- L'instauration d'un système de taxes écologiques (proposé par l'économiste PIGOU en 1932) vise à modifier le système des prix afin de faire prendre en compte aux agents le coût réel de la ressource ou le coût de l'effet externe qu'ils font supporter aux autres agents. Elle contribue de la sorte à rétablir l'allocation optimale des ressources par le marché.

Système de subventions

- Le pollueur reçoit une subvention par unité de pollution en dessous d'un niveau de pollution de référence. Ce système de subvention a une logique d'incitation identique à celle d'une taxe sur les émissions, mais au lieu de payer une taxe sur chaque unité polluante émise, il reçoit une subvention unitaire sur chaque unité de polluant éliminé

Marché de droits à polluer

- Un marché de droits à polluer consiste à transformer les effets externes de pollution en biens marchands nommés: "droit à polluer" ou "permis d'émission" qui peuvent faire l'objet d'échanges sur un marché. On peut alors obtenir un objectif environnemental au moindre coût, par l'allocation et l'échange des permis d'émissions entre les agents.

Système de consigne

- Un système de consigne impose une taxe sur un produit potentiellement polluant, celle-ci est remboursée quand la pollution est évitée par le retour du produit après son utilisation. On peut donner pour exemple un système de consigne pour les bouteilles en verre. L'efficacité de ce système est mesurée par le pourcentage de retour des produits consignés.

Figure N°24 : Types d'instruments économiques

4.2. Instruments informationnels

Les instruments informationnels sont définis comme étant des mesures visant à modifier l'environnement informationnel du pollueur, via des signaux informationnels pour l'inciter à l'adoption volontaire de comportements moins polluants. La puissance publique intervient soit en créant et en diffusant de l'information, soit en subventionnant sa création et sa diffusion. Cette information peut porter sur les dommages environnementaux ou sur les solutions techniques de dépollution et leurs coûts.

Ces informations peuvent provenir: des écolabels, des éco-audits, des Systèmes d'Informations Environnementales ou de campagnes de sensibilisation dans les programmes d'éducation. Leurs apports se résument comme suit :

Ecolabels

- L'éco-labellisation informe sur l'effet neutre du produit sur l'environnement. Pour qu'une entreprise s'appose un écolabel, elle doit respecter un référentiel détaillé portant sur les substances utilisées dans le produit fabriqué, sa biodégradabilité, son emballage, etc.

Eco-audits

- L'Eco-audit ou l'audit environnemental est défini comme étant une évaluation périodique et systématique, documentée et objective de l'organisation, des systèmes de gestion et de la performance des équipements mis en place pour assurer la protection de l'environnement. Il est en charge d'améliorer les performances d'une organisation par la maîtrise de ses impacts environnementaux et il permet à l'entreprise de se doter d'un argument commercial supplémentaire par rapport à la concurrence.

Système d'Informations environnementales (SIE)

- Le SIE est un système formé par l'ensemble des informations qui sont produites sur l'environnement, des acteurs qui les produisent et des conditions dans lesquelles ils les produisent, en vue d'atteindre des objectifs opérationnels et de pilotage. Ainsi, il est destiné à améliorer la gestion environnementale par une meilleure gouvernance de l'offre et de la demande en données et en informations.

Campagnes de sensibilisation dans les programmes de l'éducation

- Le rôle de la sensibilisation, en utilisant l'information environnementale dans les programmes de l'éducation est important pour non seulement prendre conscience des enjeux environnementaux, mais également initier un processus d'innovation.

Figure N°25 : Types d'instruments informationnels

4.3. Instruments réglementaires

Les instruments réglementaires, instaurés par un agent particulier garant de l'intérêt général, sont des mesures visant à contraindre le comportement des pollueurs sous peine de sanctions administratives ou judiciaires. Ces mesures peuvent prendre les formes suivantes:

Normes d'émissions

- Ces limites d'émission définissent pour certaines catégories de sites industriels et pour certains polluants des intensités maximales d'émissions à ne pas dépasser. Certaines de ces normes s'adressent à tout le monde de manière indifférenciée, d'autres s'appliquent à des pollueurs nommément identifiés.

Normes techniques

- Les normes techniques obligent les sites industriels à utiliser une technologie particulière de réduction de la pollution pour épurer ou même pour produire. Ces normes peuvent être un substitut aux normes d'émission quand le contrôle est effectué d'une manière adéquate.

Procédures d'autorisation administrative d'exploitation

- La réglementation de la pollution industrielle s'organise généralement dans un cadre fondé sur des autorisations administratives d'exploitation délivrées à chaque site industriel. Le principe est de soumettre les sites industriels ayant des activités potentiellement polluantes à des autorisations délivrées par les autorités administratives.

Figure N°26 : Types d'instruments réglementaires

4.4. Instruments volontaires

Les initiatives volontaires sont des codes de conduite ou d'autres mesures adoptées par les entreprises, sans qu'elles y soient tenues par la loi (elles reposent sur l'adhésion volontaire et non pas sur la contrainte). Ces instruments peuvent prendre deux (02) principales formes qui sont: des normes sous lesquelles les entreprises décident de se certifier, ou sous forme de dispositifs contractuels qui les lient à une autorité publique, comme le montre la figure ci-après :

Normes internationales de management environnemental

- Les entreprises peuvent prendre l'initiative de se diriger vers une éventuelle certification de leur management en décidant d'adopter une norme portant sur le management environnemental et l'amélioration continue. Dans le contexte international, on retrouve les normes appartenant à la série ISO 14000.

Accords négociés

- Les accords négociés correspondent à des contrats entre les autorités publiques et un secteur d'activité. Ils comportent un objectif de réduction des émissions de polluants et un calendrier de réalisation. Les autorités publiques s'engagent à ne pas prendre de dispositions réglementaires (sauf si l'objectif de réduction de pollution prévu dans l'accord n'est pas atteint ou si les mesures entreprises ne donnent pas de résultats satisfaisants) et à donner des subventions de recherche et développement, ou une assistance technique, ou encore l'autorisation d'utiliser un logo environnemental.

Figure N°27 : Types d'instruments volontaires

5. Tétranormalisation

Le concept de Tétranormalisation est parti de l'observation d'un fait (les conflits normatifs qui paralysent l'activité organisationnelle) et, à partir de ce fait, des analyses de situations ont été réalisées. C'est donc l'observation du terrain (et cela est rappelé régulièrement par le professeur Henri Savall, fondateur et initiateur du concept en 2002) qui a généré l'émergence d'un concept pour qualifier un état de fait : la situation de blocage à laquelle sont confrontés de nombreux dirigeants d'organisations, non pas en raison de contraintes matérielles ou technologiques mais en raison de contraintes normatives, c'est-à-dire de règles façonnées non par les lois de la nature mais par les sociétés humaines.

Dans ce qui, nous allons définir ce concept de tétranormalisation et donner un aperçu sur ses différentes composantes. Puis, mettre en exergue les diverses solutions et stratégies proposées par SAVALL et son équipe de recherche pour qu'une entreprise puisse jongler de manière anodine avec la multitude de normes auxquelles elle fait face.

5.1. Qu'est-ce la tétranormalisation ?

La Tétranormalisation est un assemblage de différents mots.

Le préfixe *Tetra* est utilisé en grec pour désigner un objet (ou une réalité) composé de quatre éléments (Exemple : Tetra-logia = tétralogie, ensemble de quatre discours...)

Et le radical *Normalisation*, en adoptant ce mot, Henri Savall met l'accent non seulement sur le produit final (la norme) mais encore davantage sur le processus qui conduit à la réalisation de la norme et aux effets que celle-ci induit.

Encadré N°18 : Qu'est-ce que la normalisation ?

La normalisation consiste à rendre un objet, ou le comportement d'une personne ou d'une organisation, conforme à un ensemble de règles (les normes). Mais la normalisation consiste également à édicter les règles qui vont définir la normalité ainsi que les mesures qui pourront être utilisées pour évaluer la conformité de l'objet ou du comportement à la norme. La question qui se pose est quelle est la différence entre une norme et une loi ?

Loi	Norme
est un instrument d'organisation.	est un instrument d'amélioration.
est l'expression de la volonté générale.	est l'expression d'une réflexion partagée.
la loi s'impose.	la norme incite.
fixe les règles de conduite dans l'intérêt général et destinées à pérenniser l'équilibre social.	fixe des prescriptions techniques utiles au respect des règles de conduite légales.
on respecte la loi.	on adhère à la norme.

Tableau N°13 : Comparaison entre Loi et Norme

L'apport déterminant posé par Henri Savall ne vient sans doute pas de l'usage du mot *normalisation* mais plutôt de l'ajout du préfixe *Tétra*. En insistant sur la pluralité des normalisations, Henri Savall souligne l'enjeu de la gestion d'une normalisation multiple. S'il y a conflit normatif, c'est parce qu'il y a pluralité de normalisations.

La plupart des cas concrets étudiés par les chercheurs recourant à la théorie de la Tétranormalisation font référence à la confrontation entre deux ou trois sources distinctes de normalisation. Le suffixe *Tétra* ne renvoie donc pas à la réalité du management concret des normes. Il suffit que deux normes soient en opposition sur un cas concret pour que le dirigeant d'organisation soit confronté à une situation de Tétranormalisation.

Pour la théorie de la Tétranormalisation (c'est-à-dire une pluralité de normalisations provenant des quatre horizons), l'oppression ne vient pas de l'unité de la norme (qui interdirait toute contestation ou toute divergence d'opinion) mais de la diversité et de l'universalité des normes. Parce que les normes proviennent d'horizons divers et parce qu'elles couvrent l'ensemble des activités humaines, elles aboutissent à un faisceau de contraintes multiples, chacune gérable individuellement, mais impossibles à affronter quand elles sont prises dans leur globalité.

5.2. Composantes de la tétranormalisation

La tétranormalisation renvoie principalement à la difficulté voire l'impossibilité d'application simultanée des différentes normalisations qui s'abattent sur les organisations. Ces normalisations sont désignées par quatre grands pôles de normes correspondant aux grands enjeux, souvent contradictoires :

- a. Les normes financières et comptables (IAS-IFRS, FMI) ;
- b. Les normes sociales (SA 8000, OIT) ;
- c. Les normes qualité-sécurité-environnement (ISO 9001, OHSAS 18001, ISO 14001) ;
- d. Les normes relatives au commerce mondial (OMC).

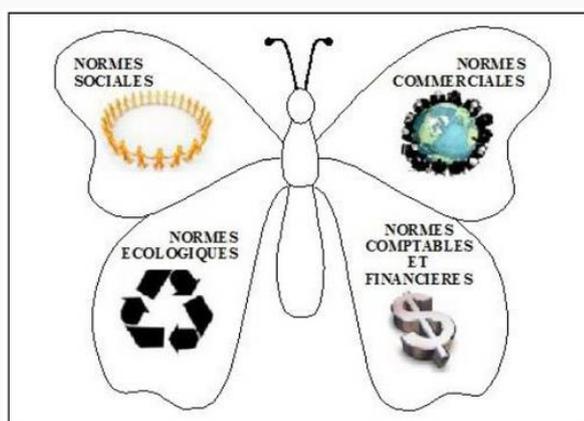


Figure N° 28 : Ailes de la tétranormalisation

Les ailes de droite auxquelles nous nous référons (normes commerciales et financières) dans le cadre de la tétranormalisation sont principalement une éthique utilitariste, et ressortissent davantage aux pratiques du commerce mondial.

Les ailes de gauche (normes sociales et écologiques) sont moins développées et concernent une éthique d'un type différent : les normes sociales et environnementales concernent une éthique de responsabilité, où les entreprises sont obligées d'agir, ou bien ressentent l'obligation d'agir au travers d'une sorte d'éthique kantienne.

Ces quatre pôles de normes conduisent les entreprises à faire face à des attentes des parties prenantes qui sont disproportionnées et incompatibles entre elles. Les entreprises étaient habituées à fonctionner avec des normes comptables, financières et commerciales et doivent maintenant prendre en compte les normes de citoyenneté mondiale correspondant aux ailes sociale et environnementale.

5.3. Stratégies à entreprendre pour faire face

Les normes portent sur des exigences à respecter et donc sur des comportements à adopter ou des pratiques techniques à mettre en œuvre. Le conflit normatif est initialement perçu comme un conflit entre des exigences contradictoires ou au minimum difficiles à concilier entre elles. La réponse ou la solution à ces conflits peut prendre trois formes selon la théorie de la tétranormalisation :

1. Respect des contraintes normatives

- Tenter de concilier les exigences techniques en recherchant la solution technique qui va allouer les ressources nécessaires pour y parvenir

2. Arbitrage sur les coûts de la conformité

- Ignorer certaines exigences normatives en effectuant un arbitrage entre le coût du respect des normes et le coût pondéré anticipé du risque de sanction.

3. Approche territoriale dynamique

- Repenser le conflit normatif dans un cadre territorial et dynamique
- Comprendre le territoire où se déroule un conflit normatif c'est pouvoir comprendre le jeu des acteurs et les logiques mises en œuvre pour défendre des intérêts particuliers sous couvert de conformité aux diverses normes. Cette démarche n'est pas suffisante, elle doit s'accompagner d'une inscription dans la durée. Replacer le conflit normatif dans la durée permet à la fois de comprendre la dynamique qui anime les acteurs et de percevoir la dynamique qui anime les conflits normatifs..

Figure N° 29 : Management des conflits normatifs

Pour avoir un aperçu sur l'état des lieux de ces thématiques dans le contexte algérien, vous pouvez consulter ces quelques articles et thèses de doctorat réalisées (à titre indicatif seulement) dans ce sens et disponibles sur la plateforme ASJP et au niveau de la bibliothèque de l'ESC, à savoir :

- BOUACIDA, R. Y. (2016). Quelle intégration de l'Algérie dans le développement durable ? Un essai d'analyse à partir d'indicateurs statistiques. -85, (16)16, مجلة الباحث, 99. <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/2813>
- Djaballah, Z. (2020). واقع التربية البيئية في المدرسة الابتدائية الجزائرية. دراسة تحليلية لمضمون الكتاب المدرسي التربية العلمية و التكنولوجيا سنة 5 ابتدائي. أفكار وآفاق, (2)7, 47-27. <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/106562>
- كاتب ك. (2022). Le développement durable en Algérie : Le cas de Lafarge Holcim. مجلة المنتدى للدراسات والابحاث الاقتصادية, (2)6, 932-920. <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/206176>
- تيفراني س. بيه ش. & عكول ي. (2022). Les pratiques RSE dans les entreprises algériennes : une approche exploratoire. مجلة العلوم الاقتصادية والتسيير والعلوم التجارية, (2)15, 358-340. <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/209755>
- مزيايني ي. & مطمار د. (2022). Le management de la RSE dans l'entreprise algérienne : Cas de Pâturages d'Algérie. مجلة إضافات إقتصادية, (1)6, 519-500. <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/183584>
- حميتي د. & بوزادي س. (2022). Vers une économie verte pour un développement durable en Algérie. Revue Organisation et Travail, 10(4), 192-211. <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/179716>
- حميتي د. (2022). La fiscalité environnementale comme outil de protection de l'environnement en Algérie. Revue des Economies financières bancaires et de management, 11(2), 504-523. <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/211629>
- عدمان م، البعد الثقافي لاعتماد المسؤولية البيئية و الاجتماعية للمؤسسة، رسالة دكتوراه في علوم التسيير، المدرسة العليا للتجارة الجزائر، 2019.

Chapitre 02 : Thématiques en comptabilité

Après avoir pris connaissance des nouvelles orientations en matière de gouvernance dans le chapitre 01, nous allons donner, dans ce second chapitre, un aperçu sur les impacts enregistrés sur l'évolution des thèmes traités dans le champ de la comptabilité.

Ainsi, à l'issue de ce chapitre, l'étudiant se sera familiarisé avec les thèmes suivants :

1. Coûts cachés et autres concepts de coûts

- | | |
|---|--|
| 1.1. Définition de la notion de coût caché | 1.4. Lutter contre les coûts cachés |
| 1.2. Origines des coûts cachés | 1.5. Autres concepts de couts |
| 1.3. Types de coûts cachés | |

2. Comptabilité nationale environnementale (Exemple : Comptabilité de l'eau)

- | | |
|---|---|
| 2.1. Comptabilité conventionnelle Vs comptabilité environnementale | 2.3. Normalisation de la comptabilité nationale environnementale |
| 2.2. Données communiquées par la comptabilité nationale environnementale | (Exemple : Comptabilité de l'eau) |

3. Comptabilité carbone

- | | |
|--|--|
| 3.1. Définition et objectifs | 3.3. Marché du carbone : Définition et principe |
| 3.2. Bilan Carbone : Outil de la comptabilité carbone | |

4. Comptabilité triple

- | | |
|--|---|
| 4.1. Fondements du concept | 4.3. Méthodologie de pratique |
| 4.2. Enjeux de la triple comptabilité | 4.4. Débats autour de la triple comptabilité |

5. Reporting intégré (de durabilité) et cadre normatif

- | | |
|-------------------------------------|--|
| 5.1. Définition et objectifs | 5.3. Cadres de référence ou normatifs |
| 5.2. Parties concernées | 5.4. Bénéfices à tirer |

6. Comptabilité en partie triple

- | |
|--|
| 6.1. Qu'est-ce que la technologie Blockchain ? |
| 6.2. Fondements d'une comptabilité en partie triple |

1. Coûts cachés et autres concepts de coûts

Toute entreprise a pour but de réaliser des profits durables. Et cela passe notamment par la création d'une valeur dont le coût doit être le plus juste. Or, ce n'est pas toujours le cas et la faute revient aux coûts cachés et quelques autres catégories de coûts dont on ne connaît pas forcément la signification. Sous-évalués car bien dissimulés, les coûts cachés (ou les autres types de coûts) constituent de véritables viviers de performance une fois détectés et corrigés. Mais comment sont définis ces ennemis de la rentabilité de votre entreprise ? Comment naissent-ils, et comment les réduire ?, c'est à cet ensemble de questions auxquelles on essaiera d'apporter des éléments de réponses.

1.1. Définition de la notion de coût caché

Selon H. Savall, le chercheur à l'origine de cette notion dans la théorie socio-économique des organisations, les coûts cachés désignent à la fois des coûts qui sont pris en compte mais dilués dans différents postes et des coûts qui ne sont pas pris en compte et qui correspondent à des manques à gagner (coûts d'opportunité). Ces coûts trouvent leur origine dans des dysfonctionnements organisationnels résultant souvent de comportements humains. Même s'ils n'ont pas d'existence dans le système d'information de l'entreprise, ils peuvent mettre en difficultés sa performance et même son existence. La figure ci-dessous résume tout cela :



Figure N°30 : Hypothèse fondamentale de la théorie socio-économique des organisations

1.2. Origines des coûts cachés

L'interaction entre les structures et les comportements des différents acteurs au sein de l'entreprise sont à l'origine des dysfonctionnements. A cet égard, SAVALL et son institut l'ISEOR distingue six (06) familles de dysfonctionnements pouvant être à l'origine des coûts cachés, celles-là sont représentées dans la figure ci-après :

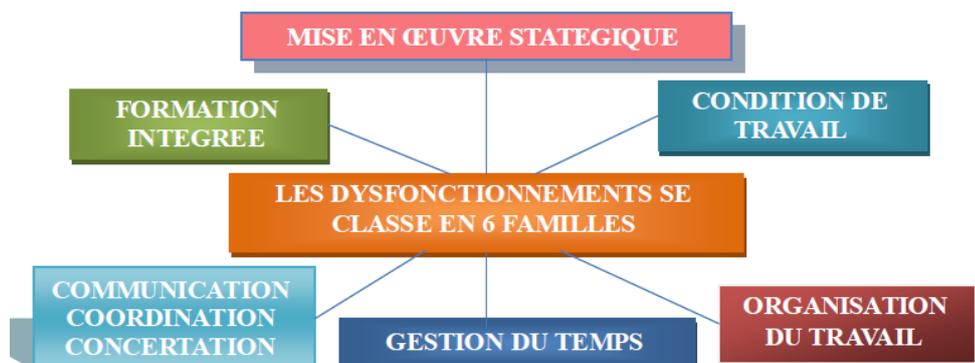


Figure N°31 : Familles de dysfonctionnements

Pour remédier à ces dysfonctionnements, l'entreprise doit mettre en œuvre des actions correctives appelées actions de régulation.

1.3. Types de coûts cachés

Les coûts cachés sont de deux (02) ordres : surcharges et non-produits.

1.3.1. Surcharges

Les surcharges prennent les formes suivantes :

- **Surtemps** : temps passé à la régulation d'un dysfonctionnement (technique, relationnel, organisationnel).
- **Sursalaire** : utilisation inappropriée du temps professionnel en rapport avec le coût salarial.
- **Surconsommation** : Quantité de produits consommés en plus pour réguler un dysfonctionnement.

1.3.2. Non produits

Les non produits se présentent sous forme de :

- **Non-production** : perte de production ou d'activité engendrée par un dysfonctionnement.
- **Non-crédation de potentiel stratégique** : performance latente retardée en raison d'un dysfonctionnement.

Ces coûts cachés se manifestent par un ensemble d'indicateurs repris dans la figure ci-après :

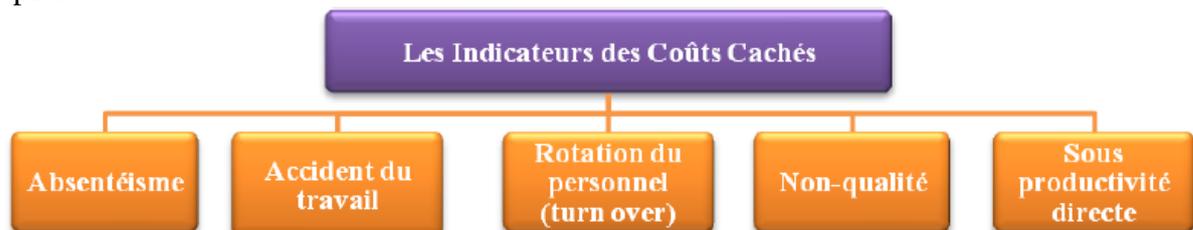


Figure N°32 : Indicateurs des coûts cachés

Pour arriver à chiffrer combien coûte par exemple l'absentéisme d'un salarié, il faut d'abord calculer le ratio suivant : nombre de jours d'absence/coût du salaire journalier. Un calcul élémentaire mais qui donne une mesure du coût puisqu'il exclut l'ensemble des coûts indirects tels que la perte de productivité ou le remplacement temporaire.

Les coûts directs associés à l'absence recouvrent :

- son remplacement éventuel par un salarié,
- la perte de valeur ajoutée entraînée par cette absence.

Quant aux coûts indirects, ils recouvrent entre autres des coûts fixes liés à certaines actions de prévention contre l'absentéisme.

1.4. Lutter contre les coûts cachés

Pour réduire ou éliminer soit lutter contre les coûts cachés, un ensemble d'étapes doit être suivies comme illustré dans la figure ci-après :

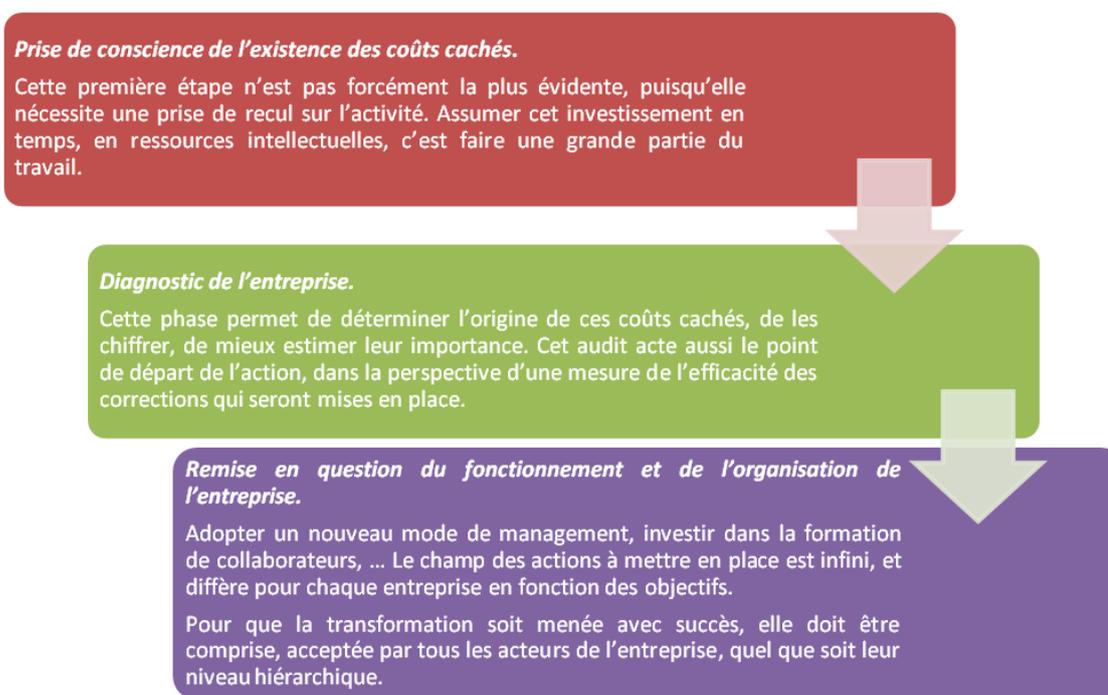


Figure N°33 : Démarche à suivre pour lutter contre les coûts cachés

Pour bien mener la seconde phase qui est celle du diagnostic, des outils adaptés doivent être adoptés. Parvenir à identifier, analyser et corriger les dysfonctionnements d'une entreprise dans le cadre d'une amélioration continue demande un véritable effort méthodologique, notamment au niveau de la gestion des processus. Sans quoi la diminution des coûts cachés pourrait avoir elle-même un coût. Cette méthodologie est illustrée par les modèles SOF (Social, Organisationnel et Financier) instaurés par SAVALL.

Selon ce chercheur, chaque modèle devrait ambitionner d'atteindre un ensemble d'objectifs :

Modèle Social :

- détecter les dysfonctionnements élémentaires.
- rechercher les relations et les liens de causalité entre les dysfonctionnements au moyen de la liaison (structure-comportement dysfonctionnement).
- donner un ordre au dysfonctionnement par secteur.
- réaliser un PARETO des dysfonctionnements en fonction des nombre d'occurrence par secteur.

Modèle Organisationnel :

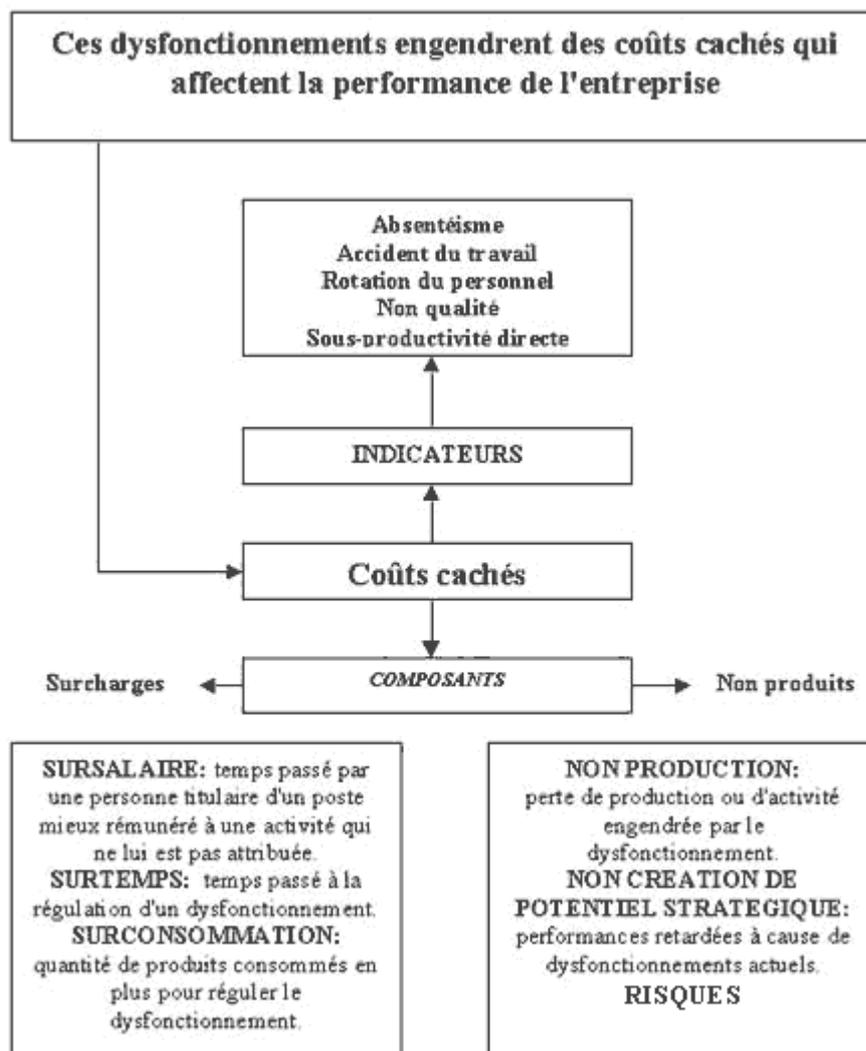
- mettre en évidence les modes de régulation des dysfonctionnements :
Etude des effets.
- dresser l'inventaire des incidences économiques des régulations : quantité de temps, de consommations, de perte de production.

Modèle Financier : - Traduire les dysfonctionnements en coût.

Partie 02 : Quelques thématiques de recherche actuelles

Pour un récapitulatif de cette notion des coûts cachés, voir l'encadré ci-dessous :

Encadré N°19 : Coûts cachés : Récapitulatif



1.5. Autres concepts de coûts

D'autres concepts ou types de coûts sont tout aussi plus importants que ceux des coûts cachés. D'où tout l'intérêt de les connaître et de les maîtriser pour une meilleure prise de décision. Ci-dessous nous exposons quelqu'un :

Partie 02 : Quelques thématiques de recherche actuelles

Coût	Signification
Coût de renonciation	Le coût de renonciation (aussi appelé «coût d'option», «coût de substitution» ou «coût d'opportunité») est la différence entre l'évaluation des coûts d'un projet par rapport à une autre possibilité à laquelle on doit renoncer pour mettre en œuvre ce projet. Coûts liés à une possibilité - Coûts liés à l'autre possibilité = Coût de renonciation
Coûts perdus ou éteints (sunk costs)	Appelés aussi les coûts irrécupérables (<i>sunk cost</i> en anglais) sont des coûts qui ont déjà été payés définitivement : Ils ne sont ni remboursables, ni récupérables par aucun autre moyen. Et pourtant, on s'y accroche et cherche à les justifier à tout prix !
Coût cible (target cost)	Le target costing est une méthode de calcul de coûts japonaise qui vise à déterminer une limite de dépenses pour la conception d'un produit ou d'un service tout en respectant les prix de vente du marché ainsi que la marge et le bénéfice que souhaite dégager l'entreprise.
Coûts contrôlables	Les coûts contrôlables sont des dépenses qu'une organisation peut influencer ou gérer (main d'œuvre par exemple), tandis que les coûts incontrôlables sont des dépenses indépendantes de la volonté d'une organisation (effet de l'inflation par exemple).
Coûts joints	Appelés également frais communs, ces coûts conjoints sont ceux qui font partie d'un processus unique qui donne lieu à plusieurs produits. C'est-à-dire lorsqu'il existe une série d'intrants avec lesquels différents articles sont fabriqués simultanément.
Coûts réducteurs de coûts	Ces coûts sont engagés par l'entreprise en vue de réduire d'autres coûts dont les impacts sont plus importants et graves pour l'entreprise.

Tableau N°14 : Autres concepts de coûts à connaître

2. Comptabilité nationale environnementale (Exemple Comptabilité de l'eau)

La comptabilité joue un rôle fondamental dans la construction de l'ordre organisationnel d'un Etat et ce à travers ses interventions dans le reporting sur la performance et l'aide apportée dans la prise de décisions. En effet, elle influence sur la structure mise en place soit en facilitant son instauration soit en l'entravant, tout dépend du degré de maîtrise des techniques et méthodes comptables utilisées. A noter que pour ce faire, la comptabilité peut intervenir sur plusieurs horizons.

La comptabilité s'intéresse à l'intérêt public qui lui-même s'est centré, à partir des années 1970, sur : la notion de durabilité, d'appels communautaires à être plus conscients de nos actes envers l'environnement et enfin sur une réglementation de plus en plus accrue sur les questions environnementales. Cette concentration, sur les aspects environnementaux, a conduit les comptables à quitter les sentiers battus de la comptabilité traditionnelle pour emprunter la voie de la comptabilité environnementale visant à répondre et satisfaire ces nouvelles exigences de l'intérêt public.

Dans ce qui suit, on essaiera de définir et de mettre en évidence les contributions d'une logique de comptabilité environnementale en trois (03) étapes. En la comparant, d'abord, à la comptabilité conventionnelle puis en présentant les types de données qu'elle communique. Pour terminer avec l'exposé de la norme internationale qui la régit tout en donnant un exemple de son application sur les ressources en eau d'un pays (soit présenté ce qu'on appelle la comptabilité de l'eau). Une ressource qui se fait de plus en plus rare et dont l'urgence est signalée à son égard.

2.1. Comptabilité conventionnelle Vs comptabilité environnementale

Cette comptabilité environnementale remet en question un bon nombre d'hypothèses sous-jacentes du modèle conventionnel. Elle se pose la question sur le rôle de la comptabilité conventionnelle dans la société et sur le degré d'adéquation de ses exigences pour le traitement des problèmes environnementaux. A travers le tableau ci-dessous, on peut illustrer les apports de la comptabilité environnementale (en termes de raisonnement) par rapport à la comptabilité conventionnelle :

	Comptabilité conventionnelle	Comptabilité environnementale
Hypothèses d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> • Économie néoclassique • Système de libre marché • Pollution considérée comme une externalité 	<ul style="list-style-type: none"> • Economie de l'environnement • Système de marché inadéquat pour la protection environnementale • Prise en compte, dans la gestion, des problèmes : économique, moral et environnemental (internalisation des externalités)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Se référer au cadre conceptuel d'une comptabilité financière • Comptabiliser les opérations contribuant à la maximisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre conceptuel modifié pour prendre en compte la protection de l'environnement • Comptabilisation des ressources naturelles utilisées gratuitement ainsi que des

Partie 02 : Quelques thématiques de recherche actuelles

	de la richesse des actionnaires • Transparence dans les rapports d'activité émis	dégradations de l'écosystème • Respect des principes du développement durable • Transparence dans les rapports environnementaux communiqués
Parties prenantes	Agents à but lucratif	Agents à but lucratif et non lucratif

Tableau N°15 : Comptabilité conventionnelle et comptabilité environnementale

Pour donner une brève interprétation à ce tableau, nous pouvons dire que la prémisse fondamentale de la comptabilité environnementale est, la recherche de l'internalisation des coûts environnementaux (quand on est rendu responsable des coûts de son comportement défavorable envers l'environnement, ceci conduira à la minimisation des effets négatifs de son activité et de ce fait à une gestion plus appropriée). Cette nouvelle discipline plus élargie (comptabilité environnementale) permet ainsi la divulgation de l'information environnementale relative à un contexte économique donné.

Cette interprétation est appuyée par la définition attribuée par L'Institute of Management Accountants aux États-Unis, qui préconise que la comptabilité environnementale est définie comme « un système d'identification, de mesure et de répartition des coûts environnementaux afin d'assurer leur intégration dans le processus de prise de décisions et de garantir une communication intégrée de l'information aux parties prenantes ».

2.2. Données communiquées par la comptabilité nationale environnementale

La comptabilité environnementale traite et s'exprime en termes de données/informations quantitatives de types monétaire et physique. Celles-ci s'expriment sur : les stocks du capital naturel, les flux qui lie ce capital à l'économie ainsi que sur les différentes transactions effectuées par l'être humain en faveur de son environnement. Les informations produites seront ainsi pertinentes pour l'orientation des politiques gouvernementales et institutionnelles, à travers le calcul et la constitution de plusieurs indicateurs, comme le PIB vert.

Le PIB vert vise à valoriser le capital naturel, à suivre les avantages qu'il offre et les dégradations qu'il subit afin d'introduire ces valeurs dans l'économie. Une telle comptabilisation permet de mieux savoir si une activité économique accroît ou au contraire diminue la richesse nationale lorsqu'elle fait appel au capital naturel. Il existe deux (02) types de PIB vert, le PIB vert de type I et le PIB vert de type II (remettant en cause le premier afin d'intégrer la valeur des services éco-systémiques), qu'on peut présenter comme suit :

Partie 02 : Quelques thématiques de recherche actuelles

- **PIB vert de type I**

Ce premier type de PIB vert prend en compte les coûts d'épuisement des ressources naturelles et de la pollution. Il est calculé en utilisant la formule suivante :

$$\text{PIB vert de type I} = \text{PIB conventionnel} - \text{Valeur de l'épuisement des ressources naturelles} - \text{Coûts de la pollution}$$

Sachant que le PIB conventionnel est le PIB classique qu'on connaît, qui est défini comme la valeur totale de la production interne de biens et services dans un pays donné au cours d'une année donnée par les agents résidents à l'intérieur du territoire national.

- **PIB vert de type II**

Les services éco systémiques sont des composants de la nature, directement appréciés, consommés ou utilisés pour la détermination du bien-être humain. Ces services sont évalués afin de les agréger de la même manière que les biens et services marchands dans le calcul du PIB.

Ainsi, cet indicateur est calculé comme suit :

$$\text{PIB vert de type II} = \text{PIB traditionnel} + \text{PIB écologique}$$

$$\text{Le PIB écologique} = \text{Valeur des services éco systémiques} - \text{Coût écologique}$$

$$\text{Le Coût écologique} = \text{Coût de dégradation} + \text{Coût d'épuisement}$$

2.3. Normalisation de la comptabilité nationale environnementale

La comptabilité nationale environnementale est normalisée par la norme statistique internationale SCEE 2012 mise en place par les Nations unies (Système de Comptabilité Economique et Environnementale intégrée). Celle-ci représente un cadre multifonctionnel et interdisciplinaire prenant en compte : la production, la consommation et l'accumulation en intervenant sur différents domaines : eau, minéraux, énergie, bois, sol, terre, écosystème, pollution et déchets. Ce manuel, en visant à mettre en évidence les interactions entre l'économie et l'environnement, propose un ensemble de définitions, principes, procédures, classifications, évaluations et sources de données reposant sur une approche systémique de l'organisation de l'information environnementale et économique.

Le Cadre central du SCEE est un cadre conceptuel polyvalent qui décrit les interactions entre l'économie et l'environnement en traitant d'une manière aussi complète que possible : les stocks d'actifs environnementaux et les variations de ces stocks, les flux au sein de l'économie et entre l'économie et l'environnement (en termes physiques et monétaires). Pour ce faire, le SCEE utilise comme base les principes comptables du Système de Comptabilité Nationale.

Pour constater ces écritures comptables, le Cadre central unit entre un grand nombre de disciplines (l'économie, la statistique, l'hydrologie, la sylviculture, ...), dont les concepts et structures diffèrent, en intégrant entre leurs approches afin de fournir à l'analyse environnementale et économique un ensemble d'informations améliorées.

Partie 02 : Quelques thématiques de recherche actuelles

Ces enregistrements comptables apparaissent dans une panoplie de comptes résumée dans la figure ci-dessous :

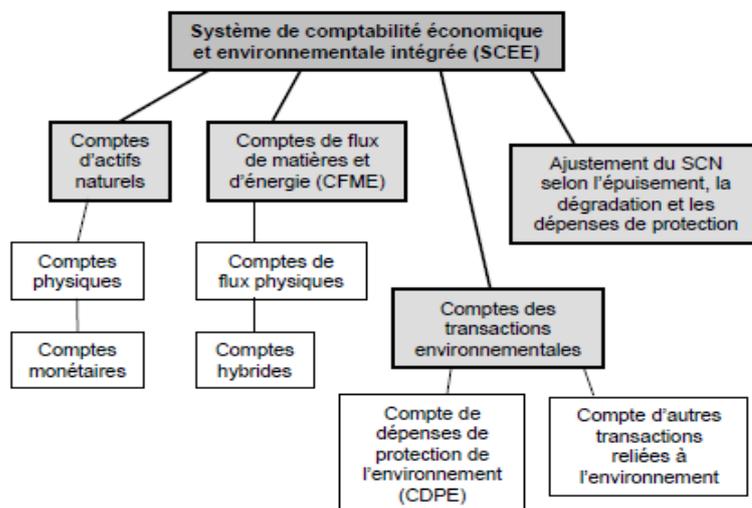


Figure N°34 : Structure des comptes du SCEE 2012

- **Comptes d'actifs environnementaux**

La science économique définit les actifs comme une réserve de valeur qui fournit des entrées aux processus de production. Ces dernières années, grâce aux apports de l'environnement et de ses composantes pour la société en général et pour l'économie en particulier, le concept d'«actif environnemental» a vu le jour. L'intérêt d'examiner ce concept se justifie par la crainte de voir les tendances actuelles de l'activité économique épuiser et dégrader les actifs environnementaux disponibles plus rapidement que leur rythme de régénérescence. En tenant compte de ces actifs environnementaux dans les comptes de la nation, on ambitionne l'amélioration de leur gestion en assurant une utilisation durable. Ce qui nous ramène à dire que la génération actuelle peut être considérée comme gestionnaire de la diversité des actifs environnementaux pour le compte des générations futures.

- **Comptes de flux physiques**

Une économie ne peut fonctionner sans utiliser les ressources naturelles prélevées dans l'environnement ni sans utiliser ce dernier comme absorbant des produits secondaires et indésirables de la production. La mesure des entrées de matières naturelles dans l'économie et des sorties de résidus de cette même économie est très instructive, dans la mesure où ces calculs serviront à comprendre la contribution des divers secteurs de l'économie à l'épuisement et à la dégradation du stock du capital naturel. Ces représentations chiffrées sont effectuées à l'aide d'unités de mesure physique dont la comptabilité des flux physiques se charge de calculer.

- **Comptes des transactions environnementales**

Afin de comprendre : les mesures prises par la société pour relever le défi de la dégradation de l'environnement et de l'épuisement des ressources naturelles, et les possibilités existantes de fonder l'activité économique sur des actions respectueuses de l'environnement et une utilisation plus efficace des ressources, la norme SCEE 2012 a proposé les statistiques des dépenses de protection de l'environnement, des éco-activités et des dépenses de gestion des ressources naturelles. Ces statistiques sont regroupées dans ce qu'on appelle : les comptes de transactions ou de l'activité environnementales.

- **Prise en compte d'autres opérations liées à l'environnement**

On répertorie trois (03) autres catégories d'opérations prises en compte par le SCEE : les transferts en provenance et à destination des administrations publiques et entre secteurs, les permis relatifs à l'utilisation des actifs environnementaux et enfin aux opérations engendrées par la cession d'immobilisations utilisées dans les activités économiques liées à l'environnement.

L'application de ce mode de raisonnement de la comptabilité environnementale à une ressource naturelle spécifique, qui est l'Eau, donne naissance à la comptabilité de l'eau dont les principaux fondements sont présentés dans l'encadré ci-dessous :

Encadré N°20 : Fondements de la comptabilité de l'eau

- L'eau est une ressource unique qui impacte tous les aspects de la vie sur la planète car chaque organisme, individu et écosystème en dépend pour sa survie.
- Cette ressource si indispensable se fait de plus en plus rare et ce pour les raisons suivantes :
 - ✓ Une pollution de plus en plus constatée des ressources en eau douce limitées.
 - ✓ Une mauvaise gestion qui peut entraîner à son tour : des maladies, la malnutrition, une baisse de la croissance économique, une instabilité sociale, des conflits, et des désastres environnementaux ;
 - ✓ Une consommation mondiale de plus en plus croissante ;
 - ✓ Une baisse rapide de la ressource en eau douce renouvelable par habitant
- Les études scientifiques montrent que le monde traverse un stress hydrique important et la sécurité en eau est menacée. Afin de remédier à la situation et d'assurer aux générations futures assez d'eau répondant à des normes de qualité, il est primordial de procéder à une Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE).
- La GIRE requière le suivi de la disponibilité et de la demande de l'eau. Ce suivi se fait, entre autres, par une identification et une délimitation précise des bassins et de leurs caractéristiques. Ce type d'informations est procuré par ce qu'on appelle la comptabilité de l'eau.
- La comptabilité de l'eau peut être définie comme étant l'acquisition, l'analyse et la communication systémiques de données et d'informations relatives aux stocks et aux flux d'eau dans des environnements naturels, perturbés ou fortement aménagés dans un domaine géographique.

Partie 02 : Quelques thématiques de recherche actuelles

- La comptabilité de l'eau est une branche de la comptabilité environnementale constituant un outil utile pour promouvoir l'efficacité et la transparence. Elle représente des bilans hydriques dans un domaine défini (bassin), y compris les composantes naturelles et d'utilisation de l'eau, selon un format de présentation standardisé et une certaine périodicité.
- La comptabilité de l'eau a ainsi pour objet de communiquer des informations relatives aux : précipitation, évapotranspiration, écoulement, niveaux de la nappe, stockage dans un réservoir, prélèvement d'eau de surface ou nappe, afflux, retour de flux, ...
- La comptabilité de l'eau a pour bases de données : des observations de terrain, des données gouvernementales, la télédétection, des données mondiales, la modélisation, ... et elle communique les données traitées sous forme de : Cartes et Tableaux, Feuilles, Figures et autres Bases de données, ...
- La comptabilité de l'eau, étant une branche de la comptabilité nationale environnementale, est régie et standardisée par la norme internationale SCEE de type SCEE-Eau (ou SEEA-Water). Cette dernière retrace le mode de fonctionnement en faisant un suivi des comptes de stocks (eau de surface, nappe, eau du sol) et de flux (prélèvements, importations, exportations, retours).

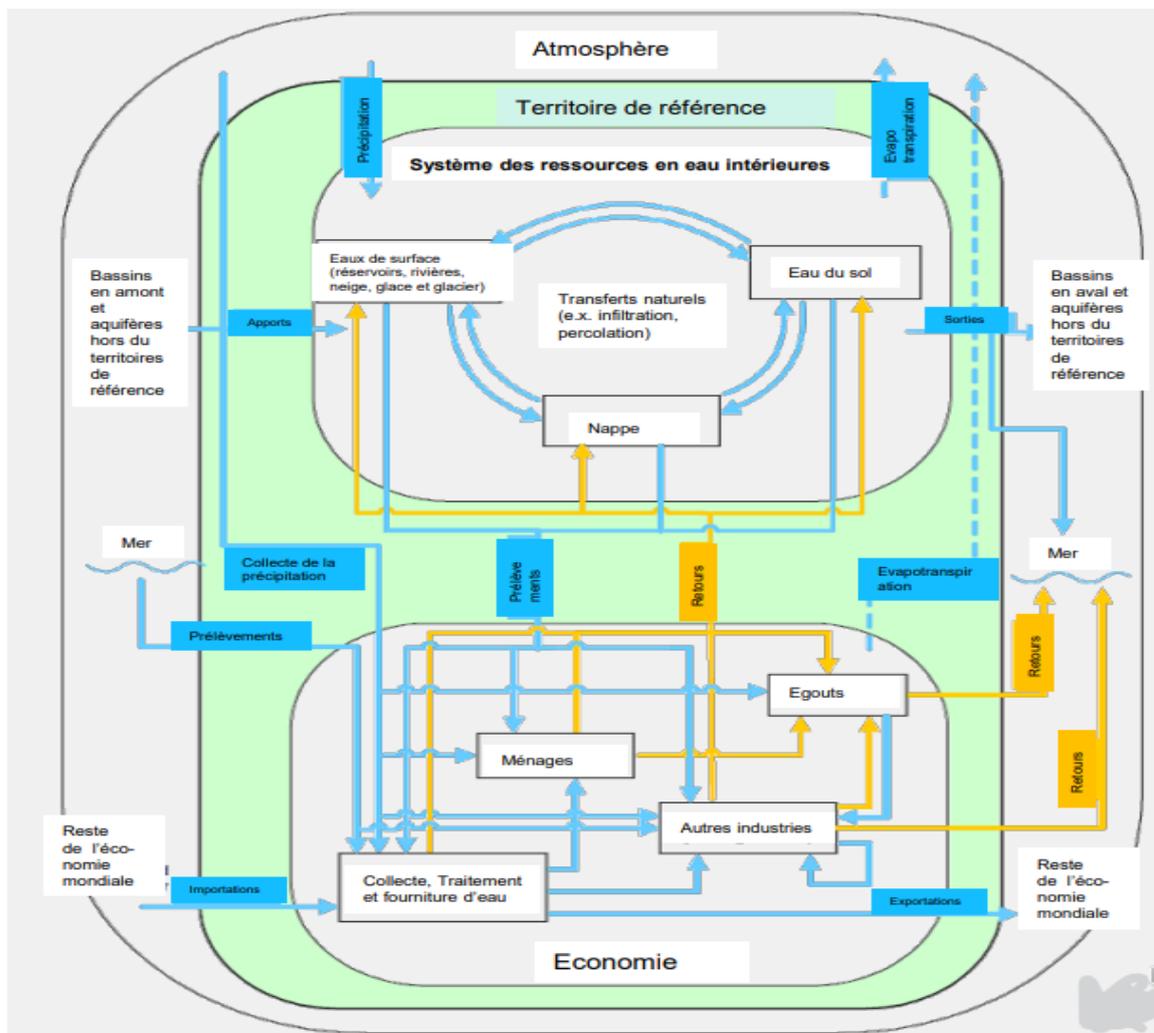


Figure N°35 : Relations Economie-Environnement (ressources en eau)

3. Comptabilité carbone

« Carbone signifie coût, une entreprise qui n'en est pas consciente est vouée à l'échec ! »

Toute activité humaine, quelle qu'elle soit, engendre directement ou indirectement des émissions de gaz à effet de serre. De ce fait, toute entreprise, activité administrative ou associative peut légitimement s'intéresser aux émissions qu'elle génère. Afin d'agir, il est nécessaire de tenir une comptabilité carbone pour connaître ses marges de manœuvre.

Dans ce qui suit, nous allons donc définir et mettre en évidence les objectifs de cette discipline. Puis, exposer une méthodologie permettant sa tenue, à savoir : le Bilan Carbone. Pour conclure avec la présentation d'un mécanisme, celui du marché carbone, permettant d'évaluer monétairement et d'internaliser les émissions atmosphériques des entreprises.

3.1. Définition et objectifs

La comptabilité carbone, sous-branche de la comptabilité environnementale, consiste à évaluer, de façon directe ou indirecte, les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'une organisation, d'un produit ou d'un service afin de réduire leur impact. Par exemple, pour une entreprise, sont comptabilisés les émissions de GES des postes comme : la consommation d'énergie, les déplacements professionnels, les déplacements domicile travail, le fret, les emballages, les déchets, les achats (bureautique, restauration, matière première, etc), les immobilisations (bâtiments, mobiliers, parc informatique, véhicule, machine,...).

Ainsi, l'objectif de la tenue d'une comptabilité carbone est de sensibiliser l'ensemble des acteurs et de piloter un projet de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'une activité, afin de :

1. Prendre conscience du niveau de gaz à effet de serre émis par l'activité,
2. Mettre en avant ses émissions superflues,
3. Définir un plan d'action pour réduire ces émissions,
4. Publier les résultats pour prouver publiquement et crédibiliser leur engagement dans cette démarche de maîtrise de l'énergie,.
5. Se préparer à de possibles législations futures durcissant les obligations en matière d'émission de gaz à effet de serre.

3.2. Bilan Carbone : Outil de la comptabilité carbone

Dans ce qui suit, nous allons définir le Bilan Carbone, exposer ses objectifs et la démarche à adopter pour l'instaurer.

3.2.1. Définition et objectifs

Le Bilan Carbone® est une méthodologie de comptabilisation des gaz à effet de serre (GES) créée en 2004 par l'ADEME. Basé sur une méthodologie et un processus bien définis, le bilan carbone permet d'identifier les principales émissions de GES d'une organisation (entreprises industrielles ou tertiaires, administrations, collectivités et même au territoire géré par les collectivités) dans un seul but : les réduire. Réduire ces émissions de GES, c'est être moins dépendant aux énergies fossiles et repenser son mode de fonctionnement tout en diminuant son impact sur la planète.

Ce diagnostic permet donc à l'organisation d'avoir un état des lieux sur une année d'activité, de l'ensemble de ses émissions de gaz à effet de serre, réparti par poste d'émission, dans le but d'identifier des leviers d'actions de réduction.

Ainsi, les objectifs du Bilan Carbone vont dans le même sens que celui de la comptabilité carbone et peuvent être résumés à travers les huit (08) idées affichés ci-dessous :

- Comprendre le fonctionnement énergétique et environnemental de l'entreprise,
- Définir une stratégie de réduction des coûts et de l'impact environnemental,
- Réaliser des économies de fonctionnement,
- Anticiper les effets de la taxation carbone et de la réglementation,
- Réduire la dépendance aux énergies fossiles de l'entreprise,
- Mobiliser les salariés sur un projet fédérateur,
- Solliciter les fournisseurs de l'entreprise sur des évolutions stratégiques,
- Communiquer positivement à destination des clients, notamment via l'étiquetage CO₂ des produits de l'entreprise.

3.2.2. Démarche de mise en place

La démarche de mise en place d'un Bilan Carbone est menée en six (06) étapes :

- Une sensibilisation à l'effet de serre, à ses causes et ses conséquences sur l'environnement et sur l'homme,
- Une définition du champ d'études (voir l'encadré N°21),
- La collecte des données au sein de l'entreprise en utilisant des appareils de mesure des émissions,
- L'exploitation des résultats,
- L'établissement d'une stratégie visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre,
- La mise en action de cette action de réduction.

Encadré N°21 : Périmètres de mesure



3.3. Marché du carbone : Définition et principe

Un marché du carbone est un système d'échange de droits d'émissions de gaz à effet de serre, de crédits carbone et de quotas carbone, organisé sous forme de bourse ou de marché de gré à gré. Il en existe 17 à travers le monde. C'est un outil de politique publique visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, responsables du réchauffement climatique. Cette politique consiste à faire payer par des émetteurs le coût de la nuisance pour le climat que constituent leurs émissions, selon le principe du pollueur-payeur. Ce coût supplémentaire pour les émetteurs doit les inciter à réduire leurs émissions, par exemple en réduisant leurs consommations d'énergie ou en utilisant des énergies renouvelables plutôt que des énergies fossiles.

Sur un marché du carbone une entité publique (par exemple les Nations unies, l'Union européenne ou un État, etc.) fixe aux émetteurs de gaz à effet de serre un plafond d'émission plus bas que leur niveau d'émission actuel et leur distribue des quotas d'émission correspondant à ce plafond.

À la fin d'une certaine période, les émetteurs doivent prouver qu'ils ont respecté leurs obligations en rendant à cette autorité publique un volume de quotas (qui équivaut à une tonne de carbone) équivalent à leur volume d'émissions sur la période. Ceux qui ont émis plus de gaz à effet de serre que le niveau autorisé doivent acheter les quotas qui leur manquent, sauf à se voir infliger une forte amende en général non libératoire. Inversement, ceux qui ont émis moins que leur quantité allouée de quotas peuvent vendre les quotas dont ils n'ont pas besoin sur le marché ou bien, lorsque le marché le permet, les conserver en vue de les utiliser ultérieurement.

Partie 02 : Quelques thématiques de recherche actuelles

Le prix du quota dépend avant tout de la quantité de quotas émise par l'entité publique c'est-à-dire du niveau du plafond fixé : moins elle distribue de quotas par rapport aux émissions, plus les émetteurs de carbone doivent réduire leurs émissions ou acheter des quotas. Le prix reflète ainsi le degré d'ambition de la politique climatique. Dans ce cadre, le prix s'établit par les échanges entre acteurs du marché, au niveau d'équilibre entre l'offre et la demande de quotas.

Marché du carbone et taxe carbone visent un même objectif : réduire les émissions. La différence : en créant une taxe, les autorités fixent un prix au carbone ; en instaurant un marché, les autorités fixent un plafond aux émissions de carbone.

Nous pouvons conclure cette thématique à travers l'expression suivante :
«Compter pour Savoir, Savoir pour Agir, Agir pour Réduire ».

4. Triple Comptabilité

Les coûts environnemental et social de l'activité économique sont devenus une préoccupation majeure pour les entreprises, les associations et les collectivités. Au gré des campagnes de sensibilisation, mais aussi de l'arrivée des milléniaux dans les postes de décision, l'impact environnemental et sociétal de l'activité économique est passé d'un concept vague et abstrait à un facteur majeur de pérennité, faisant ainsi son incursion dans les tableaux de bord de pilotage stratégique, aux côtés des indicateurs de performance commerciale et financière.

Dans ce contexte, la question de la pertinence des systèmes comptables actuels semble légitime. En effet, la comptabilité appliquée aujourd'hui par toutes les organisations à travers le monde est uni-dimensionnelle, en ce sens qu'elle ne rend compte que de la réalité économique et financière de l'entreprise. Elle présente donc une image partielle (et partielle ?) de la réalité, et omet des informations décisives :

L'activité de l'entreprise dégrade-t-elle le climat et le paysage ? Quel est son impact sur les ressources en eau de la région ? Engendre-t-elle une précarité sociale ?,

C'est dans ces conditions, et en voulant internaliser toutes ces externalités négatives (ou positives), que le concept de triple comptabilité est né.

La présente thématique ambitionne ainsi de présenter ce concept de comptabilité triple en exposant sa définition et en mettant en exergue ses enjeux et des exemples de méthodologies pour son application.

4.1. Fondements du concept

La triple comptabilité, ou comptabilité en triple capital ou encore comptabilité multi-capitales ou multi-performances, est un concept qui vise à élargir le champ d'évaluation des performances d'une entreprise, en y intégrant les dimensions sociales et environnementales en plus de la performance économique. Cette méthode repose sur une mesure de la valeur créée ou détruite par l'entreprise sur la société et l'environnement, à travers les trois piliers du développement durable : économique, social et environnemental. Son origine est associée à l'apparition du terme « *triple bottom line* » par l'auteur et entrepreneur John Elkington en 1997.

Elle essaie d'intégrer ainsi au bilan comptable d'une entreprise, tant à l'actif qu'au passif, une valorisation financière des effets de son activité sur la société et sur l'environnement, que ces effets soient positifs ou négatifs.

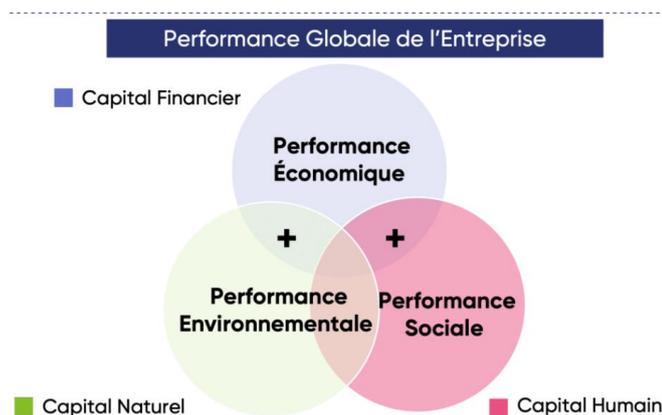


Figure N°36 : Fondements de la triple comptabilité

Son postulat de départ est simple : la comptabilité « classique » tend vers l'obsolescence, dans la mesure où elle néglige ou ignore des variables clés de la performance de l'entreprise. Afin de mieux comprendre ce postulat, donnons l'exemple ci-dessous :

Une entreprise industrielle de production de boissons extrait de grandes quantités d'eau de la nappe phréatique locale pour fabriquer ses produits. Si l'entreprise n'inclut pas le coût environnemental de cette extraction d'eau dans ses états financiers, *elle peut sembler très rentable*. En réalité, l'extraction excessive d'eau peut épuiser les ressources hydriques, mettant ainsi en péril l'approvisionnement en eau non seulement de l'entreprise mais également des communautés locales qui en dépendent.

Si l'entreprise ne prend pas en compte l'impact de son activité sur la ressource hydrique dans ses états financiers, les investisseurs et les actionnaires peuvent être trompés sur sa santé financière et baser leurs décisions sur des données incomplètes.

L'entreprise peut en effet être confrontée à des risques graves comme l'augmentation des coûts de l'eau, un impact négatif sur son image à cause de l'utilisation excessive de ressources naturelles et même la perte de licences d'exploitation. La comptabilité actuelle, qui ne prend pas en compte les coûts environnementaux et sociaux, ne reflète donc pas la réalité de l'entreprise et ne permet pas de mesurer correctement les risques associés à ses activités. *C'est ici que la triple comptabilité intervient et montre toute son importance.*

4.2. Enjeux de la triple comptabilité

En évoluant vers ce paradigme comptable plus inclusif, les entreprises peuvent cocher quatre objectifs :

- a. L'évaluation de leur performance globale gagne en pertinence et en précision, permettant une prise de décision mieux éclairée. Elles peuvent ainsi doper leur compétitivité et verrouiller leur pérennité ;

- b. La triple comptabilité outille les entreprises pour s'aligner (ou dépasser) les attentes des parties prenantes en matière de transparence et de responsabilité (clients, actionnaires, investisseurs, fournisseurs, collaborateurs, candidats...);
- c. Elles pourront s'adapter plus facilement aux évolutions réglementaires en matière sociétale et environnementale ;
- d. Leur politique RSE devient plus rigoureuse et mieux chiffrée.

Ce nouveau paradigme comptable est déjà mis en œuvre dans certaines grandes entreprises et organismes comme Colas, Pôle Emploi ou encore La Poste , Groupe Kerring, Vodafone, ... Il revêt une importance capitale surtout avec la publication des normes internationales IFRS sur le reporting de la durabilité (sur lesquelles nous reviendrons un peu plus loin).

4.3. Méthodologie de pratique

Les entreprises qui souhaitent s'initier à la triple comptabilité peuvent compter sur un certain nombre de méthodologies plus ou moins éprouvées. Encore en gestation à l'horizon des années 2020, le principe de la comptabilité triple capital fait l'objet de diverses modélisations dont certaines sont d'ores et déjà expérimentées par des entreprises d'envergure. Voici quelques pistes de modèles pouvant être explorées :

- **La méthode CARE**, pour « Comptabilité Adaptée au Renouvellement de l'Environnement », a été développée en 2012 par Jacque Richard et Alexandre Rambaud, chercheurs associés à l'Université Paris – Dauphine ; Définie comme une extension de la comptabilité classique, elle intègre au bilan de l'entreprise la valorisation des capitaux humain et naturel, ainsi que la balance des produits/dépenses qui en déterminent l'évolution.
- **La comptabilité Universelle** : Conceptualisé et développé par l'équipe du Cabinet de Saint Front, ce modèle à été pensé comme un outil de monétarisation des actions RSE et des coûts induits, qui font l'objet d'une valorisation en numéraire comptabilisée en produits et charges versés au bilan d'une comptabilité extra-financière.
- **La liasse sociétale** : Présentée par Souâd Taïbi dans sa thèse de doctorat en Sciences de Gestion, cette méthodologie de comptabilité triple capitals met en avant la notion de soutenabilité forte. Les impacts économiques, sociaux et environnementaux sont établis via des ACV (Analyse de Cycle de Vie) et formalisés par une liasse comptable comprenant bilan et compte de résultat.
- **Le LIFTS Account Model**, qui prône une comptabilité multi-capitaux intégrée basée sur la théorie de l'économie du Donut développée par l'économiste Kate Raworth en 2017 ;

Partie 02 : Quelques thématiques de recherche actuelles

- **La méthode Thésaurus Triple Empreinte** développée par Goodwill Management qui se base sur un nouveau compte de résultat (flux économiques, sociaux et environnementaux dont l'entreprise est à l'origine du point de vue de ses parties prenantes) et un nouveau bilan (capital naturel, capital sociétal, dettes du capital humain, etc.).
- **Modèle de compte de résultat environnemental** (*Environmental profit & loss*) : valoriser monétairement l'empreinte environnementale de l'entreprise selon plusieurs catégories (consommation d'eau, émissions de gaz à effet de serre, utilisation des terres, etc.) et sur plusieurs segments des opérations et de la chaîne de valeur de l'organisation.
- **Modèles développés par les cabinets de conseils** tels que la **méthode True value** de KPMG en 2015.

Ces modèles regroupent des informations relatives aux six (06) principaux capitaux suivants :



Figure N°37 : Types de capitaux représentés par la triple comptabilité

4.4. Débats autour de la triple comptabilité

La comptabilité multi-capitaux est traversée par plusieurs débats :

Partie 02 : Quelques thématiques de recherche actuelles

- **L'écart croissant** existant entre la **valeur comptable** d'une entreprise et sa **valeur de marché** (savoir-faire de l'entreprise, de son expérience et/ou des relations intéressantes avec ses parties prenantes).
- **Deux notions de capital qui s'affrontent** : le capital peut être vu comme **un actif** (une ressource que l'entreprise possède et peut consommer) ou comme **un passif** (élément du patrimoine de l'entreprise ayant une valeur économique négative que l'entreprise contrôle et qu'elle doit alors chercher à maintenir et à protéger).
- La **monétarisation**, consistant à donner une valeur monétaire à des données physiques sociales et environnementale (par le biais de coûts de préservation ou de remédiation par exemple), est largement utilisée puisqu'elle facilite l'expression des résultats par un langage monétaire partagé. Or, cette méthode de *valorisation peut fortement varier d'un modèle à l'autre et montrer des résultats très différents* (dans l'encadré ci-dessous un aperçu sur les courants de monétarisation).
- Certains modèles **substituent des capitaux à d'autres** afin d'obtenir une performance globale nette positive. Par exemple un capital naturel dégradé sera compensé par un « bon » capital humain ! Dans ce cas, la soutenabilité du modèle proposé est « faible ». Pour d'autres, une soutenabilité forte exige que chaque capital soit étudié individuellement et sans compensation.
- La **temporalité** peut être différente selon le capital analysé. Une question centrale : l'analyse de la performance multi-capitaux doit-elle se calquer sur l'exercice comptable annuel ou prendre en compte des temporalités plus larges lorsqu'on mesure son impact sur la biodiversité à l'échelle de 20 à 30 ans par exemple ?

Encadré N°22 : *Comment convertir les résultats extra-financiers en euros ?*

Il y a deux écoles :

Celle qui se base sur un calcul du coût de la conservation ou restauration des capitaux : J'ai une cheminée qui émet du Co², le montant de l'investissement pour installer un capteur de Co² qui va le contenir sera indiqué dans cette triple comptabilité.

L'autre approche est de mesurer les conséquences du laisser-faire sur l'économie à long terme. Si une entreprise artificialise trois hectares, elle détruit des écosystèmes : quelle en est la conséquence en euros sur l'économie à long terme ?

5. Reporting intégré (de durabilité) et cadres normatifs

Ces quarante dernières années, les entreprises ont publié un nombre d'informations qui n'a cessé d'augmenter pour satisfaire les demandes des investisseurs et, par la suite, de toutes les parties prenantes. Comme le schématise la figure ci-dessous, au départ, seules les informations financières étaient diffusées, et cela jusque dans les années quatre-vingt. Mais petit à petit, les organisations ont donné des informations complémentaires aux apporteurs de capitaux financiers qui considéraient que les rapports ne reflétaient plus assez les changements dans nos économies et nos modèles de valeur. En effet, les rapports financiers ne considèrent pas toutes les ressources d'une organisation qui peuvent réellement influencer sa valeur. De nouveaux types de rapports ont alors vu le jour. Leur but était de donner des informations sur les ressources non-financières et, par conséquent, de répondre aux besoins des parties prenantes de recevoir plus d'informations de ce type. La publication de ces rapports non-financiers est réalisée sur base volontaire des organisations. Ces derniers vont donc au-delà de la législation en vigueur en matière de rapports d'entreprises afin d'informer les parties prenantes de leurs efforts en matière de responsabilité.

C'est ainsi que le nombre de publications d'entreprises sur des critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance a explosé ces deux (02) dernières décennies. En parallèle, leurs aspects ont également évolué, que cela soit leur contenu, les outils utilisés ou le public visé. Mais aujourd'hui, l'utilisation d'un concept de rapport d'entreprises plus global, qui lie informations financières et non-financières est de plus en plus prônée. La réponse fut le rapport intégré ou le rapport de durabilité.

Dans ce qui suit, nous allons donc développer le contenu de cette dernière notion, à savoir le reporting intégré ou de durabilité. Et ce en exposant : sa définition, ses objectifs, son cadre de référence et normatif, ainsi que ses bénéfiques.

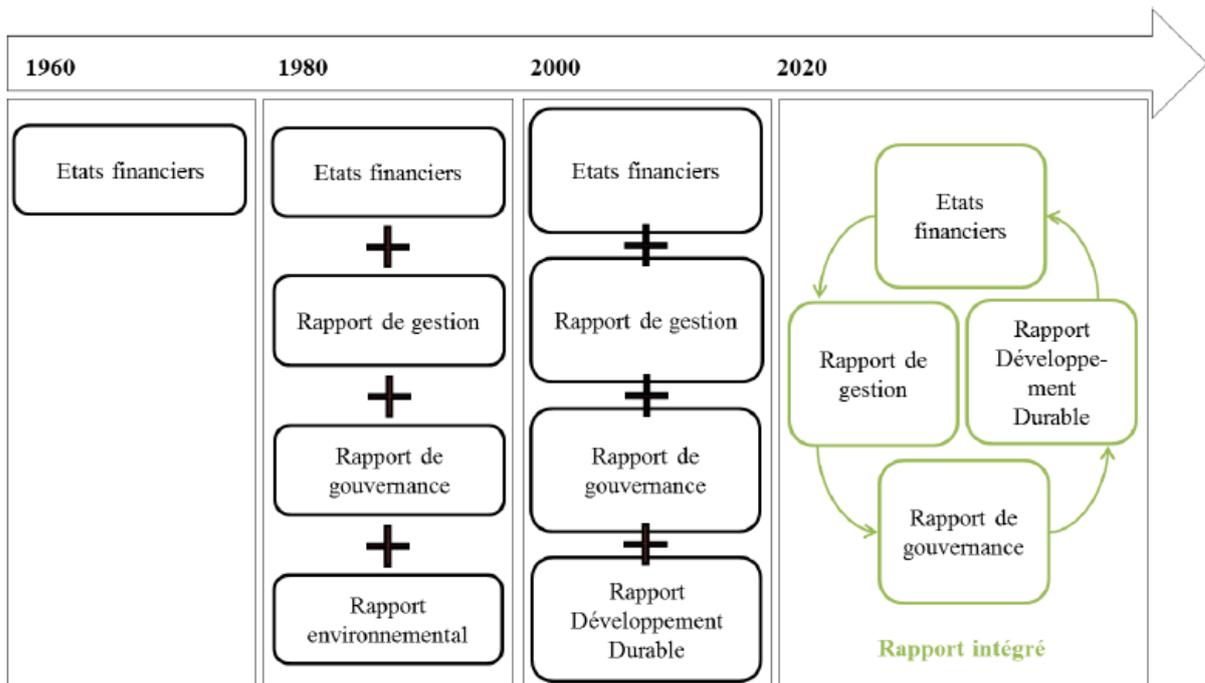


Figure N°38 : Evolution de l'état de l'information diffusée

5.1. Définition et objectifs

Selon l'International Integrated Reporting Council (IIRC), le Reporting Intégré est défini comme « un processus fondé sur la Gestion Intégrée, qui donne lieu à des communications, par une organisation, sur la création de valeur au fil du temps, notamment sous la forme d'un Rapport Intégré périodique. ».

Plus précisément, le reporting intégré encourage les organisations à avoir une approche plus cohérente et efficiente de leurs informations. Il souhaite notamment que les informations qu'elles mettent à disposition des apporteurs du capital financier soient de meilleure qualité, afin de leur permettre une allocation des capitaux plus efficiente et productive.

Pour ce faire, les organisations utiliseront des informations qualitatives et quantitatives fondées en plus des mesures financières sur des mesures sociales et environnementales (une idée pratico-pratique pour relier efficacement les informations quantitatives et qualitatives est, par exemple, d'incorporer les indicateurs clés de performance dans une explication narrative). Ces informations seront reprises et synthétiser dans ce qu'on appelle un rapport intégré.

Le reporting sur la durabilité est également un processus qui aide les entreprises et les organisations à rendre compte de leur engagement en faveur du développement durable en termes économiques, sociaux, de travail et environnementaux, en répondant aux différents indicateurs qui mesurent les performances et qui leur permettent d'évaluer et de fixer des objectifs futurs liés à la stratégie de l'entreprise.

Ainsi, nous pouvons dire que le fait d'adopter une démarche intégrée ou de durabilité dans son reporting est effectué en vue de :

- Répondre aux attentes des investisseurs et des parties prenantes,
- Optimiser les informations communiquées par l'organisation,
- Mettre en cohérence tous les aspects de l'entreprise,
- Donner à l'ensemble des parties prenantes une vision de l'entreprise,
- Anticiper et prévenir les risques,
- Permettre la transformation de l'organisation,
- Rétablir l'égalité entre les actionnaires,
- Favoriser la collaboration au sein de l'entreprise.

5.2. Parties concernées

Le point traité ici vise à exposer qui est concerné par le reporting intégré :

- Les entreprises qui ont déjà des obligations réglementaires de publication d'informations, soit celles soumises aux obligations de transparence,
- Mais aussi toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, soumises à des réglementations environnementales et sociales ayant trait aux installations, aux déchets, ... peuvent souhaiter montrer comment tous ces sujets s'articulent dans leurs pratiques,

Partie 02 : Quelques thématiques de recherche actuelles

- Les investisseurs, à travers la qualité des informations fournies, afin de les aider à allouer les capitaux de manière plus efficace,
- Les autres parties prenantes (clients, fournisseurs, collaborateurs, syndicats, ONG, pouvoirs publics, etc.) pour comprendre la capacité de l'entreprise à maîtriser ses impacts et à créer de la valeur.

5.3. Cadres de référence ou normatifs

L'utilisation de standards ou d'un cadre de référence permet d'assurer une comparabilité entre les rapports et de rendre la communication crédible pour les lecteurs. Dans ce qui suit, nous présentons les principales normes de durabilité qui existent pour reporter les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) des entreprises :

5.3.1. Global Reporting Initiative (GRI)

La Global Reporting Initiative (GRI) est la principale norme en matière de rapports sur le développement durable dans l'Union européenne. Il est défini comme un catalyseur de changement pour aider les organisations à être transparentes et responsables de leurs impacts afin de favoriser un avenir durable. Il est né en 1997 à Boston, de la nécessité d'accroître la responsabilité des organisations dans la gestion des impacts causés par la catastrophe environnementale du pétrolier Exxon Valdez.

En 2000, elle a publié la première norme pour élaborer les rapports de durabilité, le guide GRI 1, dont la version GRI 4 existait jusqu'en 2013. En 2016, la GRI a lancé de nouvelles normes avec des modules interdépendants sur les questions économiques, environnementales et sociales (36 au total), sur lesquels les organisations établissent leurs rapports depuis 2018. Il existe donc un référentiel de plus de 800 pages de normes contenant : des normes universelles (la GRI 101 : Principes fondamentaux, la GRI 102 : Contenu général et la GRI 103 : Approche de gestion), normes sectorielles et normes spécifiques par thème (économique, social et environnemental).

Comme norme de référence, elle cherche à s'intégrer à d'autres normes. Ainsi, en 2018, elle a publié un guide avec le Pacte mondial de l'ONU pour intégrer les objectifs de développement durable dans le reporting. En outre, la GRI permet aux entreprises de ne rendre compte que de ce qui est pertinent pour elles.

5.3.2. Sustainability Accounting Standards Board (SASB)

Le Sustainability Accounting Standards Board (SASB) est le cadre le plus présent aux États-Unis et compte 77 normes de durabilité pour différents secteurs. Il a été créé en 2011 en tant qu'organisation d'élaboration de normes indépendante et sans but lucratif. Son principal objectif est d'aider les entreprises à divulguer le lien entre les impacts financiers et la gestion de la durabilité.

Partie 02 : Quelques thématiques de recherche actuelles

L'International Integrated Reporting Council (IIRC) et le SASB se sont fusionnés et ont donné naissance à la Value Reporting Foundation. La fondation a été créée pour aider les entreprises à gérer leurs impacts sur la société et les investisseurs à mieux comprendre leur

gestion des risques ESG, par la gestion intégrée de leur activité, la promotion du cadre de reporting intégré et des normes SASB.

Le SASB s'est également engagé à établir un lien entre sa norme et celle de la GRI.

5.3.3. Objectifs du Développement Durable (ODD)

Les ODD, comme exposé dans constituent une référence universelle adoptée en 2015 par 193 pays membres des Nations Unies pour leur agenda 2030. Il s'agit d'un engagement des Etats à éliminer la pauvreté, à lutter contre les inégalités et les changements climatiques, etc

Ce référentiel de niveau mondial contient 17 objectifs interconnectés, déclinés en 169 cibles, puis en 244 indicateurs. Les ODD englobent tous les aspects de la RSE. Leur déclinaison à l'échelle des entreprises n'est toutefois pas toujours aisée. Des initiatives sont menées depuis 2016 pour les rendre plus praticables aux entreprises et leur permettre de rendre compte de leurs actions en matière de développement durable.

5.3.4. Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)

La Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) a été créée par le The Financial Stability Board (TSB) en 2017 pour encourager une plus grande divulgation d'informations liées au climat. Les recommandations de la TCFD en matière de divulgation financière, sont applicables à tout type d'organisation, quel que soit le secteur, et dans tous les pays, et s'articulent autour de quatre domaines principaux : la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques, les mesures et objectifs.

À l'heure actuelle, la TCFD compte plus de 2 300 entreprises de 88 pays qui déclarent leur impact sur le climat conformément aux recommandations de divulgation.

Lors de la dernière réunion du G20, le TSB a exhorté les principales économies mondiales à faire progresser le modèle TCFD dans le but de rechercher une normalisation de la divulgation des impacts liés au changement climatique.

5.3.5. Nouvelles normes IFRS d'informations sur la durabilité : Nouvelle ère pour le reporting sur la durabilité

La Fondation IFRS a créé en 2021 l'ISSB (International Sustainability Standards Board) qui a pour objectif d'élaborer un jeu de normes internationales de référence pour la publication d'informations sur les risques et les opportunités liés à la durabilité des entreprises, afin d'aider les investisseurs et autres parties prenantes à prendre des décisions éclairées.

Partie 02 : Quelques thématiques de recherche actuelles

Ces normes, bâties sur une consolidation des contenus des divers référentiels précédemment exposés, vont signaler un changement sismique pour l'information des entreprises à l'échelle mondiale. L'ISSB vise à créer une base de référence mondiale pour les rapports de développement durable axée sur les besoins des investisseurs et ainsi l'information sur le développement durable sera sur un pied d'égalité avec l'information financière. Conduisant de ce fait, à une facilité de la connectivité qui est indispensable entre l'information financière liée au développement durable et les états financiers.

Une transition vers des rapports obligatoires sur le développement durable réduira l'écoblanchiment des rapports axés sur les investisseurs et favorisera l'efficacité des marchés financiers. Tout comme les normes comptables IFRS ont été introduites pour favoriser la cohérence et la comparabilité des rapports financiers, les normes IFRS de divulgation de la durabilité feront de même, c'est-à-dire qu'elles fourniront des informations pertinentes, comparables, opportunes et vérifiables.

L'ISSB publie ses normes inaugurales de reporting en matière de durabilité en Juin 2023 (en projet depuis mars 2022, date de publication des drafts) : IFRS S1 et IFRS S2, ouvrant ainsi la voie à l'intégration de la durabilité dans la comptabilité des entreprises et le fonctionnement des marchés des capitaux mondiaux.

Nous exposons, dans le tableau ci-dessous, les principales lignes directrices de ces deux normes internationales :

Normes	Principales dispositions
IFRS S1 : General Requirements for Disclosure of Sustainability- related Financial Information	<p>La norme porte sur les dispositions générales en matière de publication d'informations non financières liées à la durabilité.</p> <p>La norme prévoit que les entreprises fournissent des informations matérielles sur tous les risques et opportunités significatifs liés à la durabilité, nécessaires pour évaluer la valeur d'une entreprise.</p> <p>Elle fournit une structure générale pour la publication des informations et prévoit des informations de base à fournir (en l'absence d'autre norme de durabilité applicable) sur la base des quatre piliers de la TCFD :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ <i>la gouvernance</i> : les processus, les contrôles et les procédures de gouvernance que l'entité utilise pour surveiller et gérer les risques liés à la durabilité et les opportunités ;▪ <i>la stratégie</i> : l'approche pour faire face aux risques liés à la durabilité et les opportunités qui pourraient avoir une incidence sur le modèle d'affaires de l'entité et stratégie sur le court, moyen et long terme ;▪ <i>la gestion des risques</i> : les processus utilisés par l'entité pour identifier et évaluer et gérer les risques liés à la durabilité ;▪ et <i>les indicateurs et objectifs</i> : les informations utilisées pour évaluer, gérer et surveiller la performance de l'entité en ce qui concerne la durabilité, les risques et les opportunités au fil du temps.
IFRS S2 : Climate-related disclosures	<p>La norme porte sur les exigences relatives à la publication d'informations matérielles sur les risques et opportunités significatifs liés au climat permettant aux utilisateurs :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ d'évaluer les effets des risques et des opportunités liés au climat sur la valeur d'entreprise de l'entité ;

Partie 02 : Quelques thématiques de recherche actuelles

	<ul style="list-style-type: none">▪ de comprendre la réponse et la stratégie de l'entreprise pour gérer ses risques et opportunités liés au climat ;▪ et d'évaluer la capacité de l'entreprise à adapter sa planification, son modèle d'affaires et ses opérations aux risques et aux opportunités liés au climat. <p>Pour chacun des quatre piliers de la TCFD, énoncés ci-avant, la norme indique les informations à fournir qui conformément aux exigences générales de la norme IFRS S1 devront :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ porter sur les risques et opportunités significatifs liés au climat ;▪ être matérielles pour l'évaluation de la valeur de l'entreprise.
<p style="text-align: center;"><u>Champs d'application</u></p> <p>L'intention de l'ISSB est de permettre l'application la plus large possible de ses normes sur le reporting de durabilité, et donc de proposer leur application également aux entreprises qui ne sont pas tenues d'utiliser les IFRS. Chaque pays (ou groupe de pays, le cas échéant) devra ensuite déterminer si les normes ISSB doivent être adoptées localement. Leur application est prévue pour Janvier 2024</p>	
<p><u>NB.</u> <i>La durabilité</i> est définie selon ces normes comme étant : « La capacité d'une entreprise à maintenir de manière durable les ressources et les relations ainsi qu'à gérer ses dépendances et ses impacts dans l'ensemble de son écosystème d'entreprise à court, moyen et long terme. La durabilité est une condition pour qu'une entreprise puisse accéder dans le temps aux ressources et aux relations nécessaires (telles que financières, humaines et naturelles), en garantissant leur préservation, leur développement et leur renouvellement, afin d'atteindre ses objectifs ».</p>	

Tableau N°16 : Normes IFRS sur la durabilité

D'autres initiatives à l'échelle internationale, en matière de reporting sur la durabilité sont en cours de préparation. Nous pouvons citer :

- *Au niveau européen* : l'EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group) qui a récemment créé en son sein une nouvelle structure, consacré à cette thématique, nommée Sunstainability Reporting Board (SRB). Cette dernière a soumis, en novembre 2022, son draft de normes ESRS (European Sunstainibility Reporting Standards) à la commission européenne.
- *Au niveau africain* : Plusieurs Etats membres de l'OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires) se sont déjà engagés dans l'adoption d'un système de reporting extra-financier et sa transposition dans leurs dispositifs réglementaires.
-

En guise de conclusion pour ce point, nous pouvons dire qu'il est évident qu'il ne sera pas facile de réaliser un changement de cette ampleur et les dirigeants devront mettre en place la gouvernance nécessaire pour s'adapter. Ces normes exigeront des entreprises qu'elles produisent des informations prospectives et un volume important de données de qualité. Les entreprises devront peut-être mettre en place des systèmes, des processus et des contrôles pour permettre la production de rapports en temps opportun... telles que : la triple comptabilité, la comptabilité environnementale, la comptabilité carbone, ... présentées précédemment.

5.4. Bénéfices à tirer

En connectant des données environnementales, sociale et de gouvernance avec les rapports annuels classiques, le rapport intégré apporte des bénéfices internes et externes à l'entreprise. Nous pouvons les résumer à travers la figure ci-après :

Bénéfices internes

- Une meilleure compréhension de la création de valeur, ce qui permet d'être plus informées et donc de prendre de meilleures décisions.
- Comme il est nécessaire de collaborer entre les différents départements de l'entreprise pour éviter le cloisonnement des données, la communication entre ces derniers ne peut être qu'améliorée.
- Une meilleure approche de ce qui est évalué et une découverte de synergies inhérentes à l'organisation.
- Rend la stratégie de l'organisation plus transparente, ce qui inspire une plus grande confiance dans la stratégie durable.

Bénéfices externes

- Améliore les relations que l'entreprise a avec les utilisateurs externes du rapport intégré.
- Les informations publiées étant plus compréhensibles, notamment sur l'impact qu'elles ont sur la valeur de l'entreprise, la communication est facilitée.
- Les parties prenantes pourraient mieux comprendre la stratégie de l'entreprise et avoir une plus grande confiance dans la durabilité de son business model.

Figure N°39 : Bénéfices du reporting intégré

Sur le site suivant (https://www.engie.com/wp-content/uploads/2018/05/rapport_integre_2018.pdf), nous pouvons consulter un exemplaire d'un rapport intégré, celui l'entreprise ENGIE pour 2018 : un groupe mondial de l'énergie et des services, qui repose sur trois (03) métiers clés : la production d'électricité bas carbone, notamment à partir de gaz naturel et d'énergies renouvelables, les infrastructures énergétiques et les solutions clients.

6. Comptabilité en partie triple

Au cœur de toute transaction commerciale se trouve la notion de confiance. Sans elle, les rouages du commerce ne peuvent tout simplement pas fonctionner. Or, avec l'arrivée du numérique dans l'entreprise (dématérialisation des processus, boom des services digitaux...), la relation commerciale au sens traditionnel n'existe plus et les preuves tangibles d'interactions ont tendance à disparaître. Dans ce cas, *comment s'assurer d'établir et de maintenir une relation de confiance avec ses partenaires ?*

La blockchain et le concept de comptabilité en partie triple (à triple entrée) pourrait apporter de l'authenticité et de la confiance dans ces relations d'un nouveau type.

La présente thématique se consacre à la présentation de cette technologie blockchain et de ses apports. Mais encore, à la définition de la comptabilité en partie triple et de ses caractéristiques.

6.1. Qu'est-ce que la technologie Blockchain ?

La blockchain est un registre (ou répertoire de données) digital sécurisé et décentralisé qui permettait à tous les utilisateurs de la monnaie bitcoin d'enregistrer et de garder une trace de leurs transactions opérées dans cette monnaie. Aujourd'hui, son périmètre d'application s'étend bien au-delà de celui de registre sous-jacent au bitcoin.

La technologie Blockchain, apparue pour la première fois à la fin des années 1980, permet donc la tenue d'un registre public de transactions, organisées par ordre chronologique, et s'appuie sur un réseau décentralisé d'utilisateurs, par exemple Internet. Il faut imaginer « un très grand cahier, que tout le monde peut lire librement et gratuitement, sur lequel tout le monde peut écrire, mais qui est impossible à effacer et indestructible ».

Avec la blockchain, de multiples parties prenantes (banques, comptables et traders) peuvent entrer des écritures dans un registre d'informations commun et une communauté d'utilisateurs contrôle la manière dont ce registre est complété et mis à jour. Aucune instance ne contrôle le système à elle toute seule, comme c'est le cas d'une banque centrale, de sorte qu'un seul point de défaillance ne peut à lui seul perturber l'ensemble du système. Les écritures ne peuvent être ni piratées ni altérées de manière frauduleuse sans rompre la chaîne, car chaque enregistrement est authentifié avant et après, rendant chacune des écritures interdépendantes les unes des autres.

Partie 02 : Quelques thématiques de recherche actuelles

En optant pour ce mode de fonctionnement, la Blockchain est caractérisée par trois principes :

- transparence : l'information est « publique », c'est-à-dire partagée entre les utilisateurs ;
- protection des données : non falsification, vérification des informations par les nœuds du réseau, absence d'effacement des données, anonymisation ;
- décentralisation : fonctionnement sans organe central de confiance chargé de l'administration, du contrôle, et plus généralement de la gouvernance du système.

Pour illustrer son mode fonctionnement donnons l'exemple ci-dessous :

- Alice crée une facture, la signe électroniquement et l'envoi sur un serveur " neutre " nommé Yvan qui la transmet au destinataire Bob
- Si Bob accepte la facture et signe à son tour la facture, il signifie sa décision à Yvan
- Yvan possède alors une facture acceptée et signée par les deux parties : c'est le " reçu partagé "

Le "reçu partagé" constitue l'enregistrement de la transaction, c'est une preuve de la transaction dans la mesure où elle matérialise l'accord des deux parties et qu'il n'est pas possible de modifier le contenu de la transaction.

Il représente une vérité unique, partagée entre les parties. On évite ainsi la redondance.

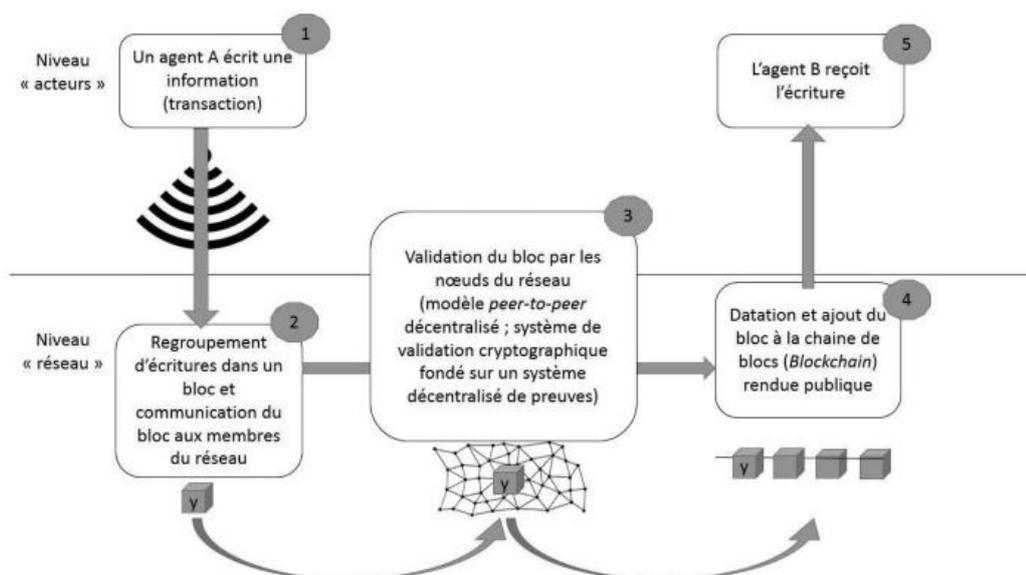


Figure N°40 : Mode de fonctionnement de la blockchain

En guise de conclusion pour ce premier point, nous pouvons dire que la blockchain est une technologies de stockage et de transmission d'informations, permettant la constitution de registres répliqués et distribués, sécurisées grâce à la cryptographie, et structurées par des blocs liés les uns aux autres :

- Une transaction inscrite sur la blockchain ne peut plus être supprimée
- Les données sont liées les unes aux autres
- Les données sont stockées de manière pérenne
- Les données sont stockées de manière confidentielle grâce à la cryptographie

6.2. Fondements d'une comptabilité en partie triple

Au vu de ce qui a été précédemment présenté, nous pouvons dire que la blockchain semble donc totalement appropriée à la mise en place de la comptabilité. En effet, elle pourrait :

- Constituer une solution de contrôle et de sécurisation des données. « toute tentative de manipulation d'une transaction antérieure nécessite un retraitement de tous les blocs suivants de la chaîne. Cette activité aurait besoin de dépasser la vitesse à laquelle de nouveaux blocs sont ajoutés à la chaîne. En conséquence, beaucoup considèrent la Blockchain comme immunisée contre la manipulation».
- Donner naissance à la comptabilité en partie triple (dont les principaux fondements et apports seront développés ci-dessous).

2.1. Définition

La comptabilité en partie triple ou à trois entrées fait référence à l'idée que les transactions sur la Blockchain sont essentiellement des entrées comptables qui sont cryptographiquement scellées, empêchant la falsification et permettant l'audit en temps quasi-réel.

Appelée également Real-Time Accounting, smart accounting ou comptabilité intelligente, elle nous permet de passer d'une situation d'échange à une situation de partage d'informations en temps réel).

Ce concept de smart accounting est bâti sur celui de smart contracts. Ces derniers sont des programmes informatisés qui sont en mesure de fonctionner de manière autonome afin de vérifier les conditions de leur réalisation et de s'auto-déclencher le cas échéant.

Un Smart Accounting permet donc :

- une automatisation des opérations comptables, des procédures de contrôles et une sécurisation des procédures.
- une diffusion instantanée des informations comptables aux parties prenantes intéressées telles que les managers mais également les experts-comptables ou encore les actionnaires de l'organisation. Ces dernières seraient alors en capacité de gérer la performance financière de l'entreprise en continue, d'en analyser les évolutions, d'obtenir des alertes correspondantes à l'atteinte de seuils et d'observer les conséquences d'opérations spécifiques.

2.2. Avantages qu'elle procure

La littérature relève que la comptabilité en partie triple présente plusieurs avantages, nous exposons ci-dessous quelque'un :

- **Simplifie l'opération d'audit :**

Dans le cadre d'une comptabilité en partie triple, le travail de vérification normalement réalisé dans un audit annuel est déjà effectué. Cela réduit le coût et le temps passé sur ce procédé. Les auditeurs extérieurs peuvent ainsi rapidement et facilement vérifier les états financiers. La comptabilité en partie triple ne permet pas toujours d'éviter l'audit annuel, mais la complexité et la criticité de son processus sont réduites grâce à la vérification en continu des comptes.

- **Procure un système transparent et une confiance mutuelle :**

Une fois que toutes les parties ont vérifié et confirmé une transaction, les comptes peuvent être utilisés comme un registre fiable, sur lequel un tiers peut s'appuyer. Le vendeur et l'acheteur peuvent également décider d'échelonner leurs paiements, le tout sur la base d'un système sûr qui inspire confiance de part et d'autre.

- **Diminue la fraude interne :**

Les revenus et les dépenses ne peuvent pas être falsifiés puisqu'ils requièrent la signature cryptée d'une contrepartie pour être considérés comme valides. Grâce au code unique utilisé pour signer chaque transaction et la relier aux autres, toute tentative de falsification apparaît immédiatement dans la chaîne des opérations.

- **Meilleure gestion du risque :**

Même pour la comptabilité en partie triple, le risque existe qu'une partie prenante essaie d'escroquer l'autre lors d'une première transaction. Un registre blockchain ne pourra pas éviter ce risque, mais le système va garder une trace de l'événement et générer à court terme une rupture de la confiance et de la réputation de la partie à l'origine de la défaillance, qui ne sera plus en mesure d'effacer cette marque sur le registre. En revanche, la partie victime de la fraude sera identifiée comme de bonne foi, n'entachant pas sa réputation vis-à-vis des bailleurs, assureurs et fournisseurs.

- **Gains de temps significatifs :**

La comptabilité en partie triple permettra principalement aux comptables : de réduire le temps passé dans la saisie, de suivre facilement l'origine et l'historique des opérations, d'alléger le temps passé dans la préparation annuelle des audits, de supprimer une partie du contrôle interne, de faciliter le reporting, ...

Malgré que la comptabilité en partie triple présente des avantages importants, il est néanmoins utile de signaler que vouloir l'appliquer à grande échelle risque de modifier très fortement l'organisation des services de comptabilité des entreprises et des cabinets comptables et d'audit (nécessité d'avoir des compétences plus poussées en informatique, ...). Se posera alors très certainement la question de la résistance au changement, phénomène observé dans les démarches de conduite d'un changement.

Partie 02 : Quelques thématiques de recherche actuelles

Pour avoir un aperçu sur l'état des lieux de ces thématiques dans le contexte algérien, vous pouvez consulter ces quelques articles (à titre indicatif seulement) réalisées dans ce sens et disponibles sur la plateforme ASJP, à savoir :

- درويش. ع و صالح. ا، محاسبة التكاليف البيئية ودورها في تحسين أداء المؤسسات الصناعية. دراسة حالة مؤسسة الإسمنت بيني صاف (SCIBS)، مجلة العلوم الاقتصادية، رقم 10، 2015.
<https://www.asjp.cerist.dz/en/downArticle/341/10/1/87745>
- صالح س. ش. و مسكين ا. (2016). التكلفة المستهدفة وإمكانية تطبيقها في المؤسسة الاقتصادية الجزائرية – دراسة ميدانية. مجلة الابتكار والتسويق, (1)3, 275-251.
<https://www.asjp.cerist.dz/en/article/23082>
- جليط. ط، واقع تبني المؤسسات الصناعية للقياس والإفصاح المحاسبي عن التكاليف البيئية (دراسة ميدانية)، مجلة التنمية و الإستشراف للبحوث والدارسات، رقم 05، 2018.
<https://www.asjp.cerist.dz/en/downArticle/424/3/2/84572>
- درويش ع. (2018). التحكم في التكاليف الخفية ودوره في تحسين الأداء المالي للمؤسسات الاقتصادية دراسة حالة شركة الإسمنت بني صاف (SCIBS). مجلة الاقتصاد والمالية, (1)4, 82-75.
<https://www.asjp.cerist.dz/en/article/41044>
- ملاك خ. و درحمون ه. و درحمون ه. (2018). محاسبة تكاليف تدفق المواد "MFCA" كأداة للرفع من الأداين البيئي والاقتصادي" -دراسة حالة-. recherches économiques, 13(2), 146-165.
<https://www.asjp.cerist.dz/en/article/70072>
- خماج س. و مقراني ع. ا. (2020). le système comptable financier et la divulgation environnementale. La Revue des Sciences Commerciales, 19(2), 52-65.
<https://www.asjp.cerist.dz/en/article/139321>
- HADJOUR, F. (2021). التحكم في التكاليف الخفية والأداء طبق التحليل السوسيو- اقتصادي كأداة لتحسين. El-Tawassol" 486-462, (3)27, <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/216192>
- HAMOUCHE. O, Défis et enjeux de mise en place d'une comptabilité environnementale en Algérie, Thèse de doctorat en sciences commerciales et financières, ESC d'Alger, 2019.

Chapitre 03 : Thématiques en finance

Après avoir pris connaissance des nouvelles orientations en matière de gouvernance dans le chapitre 01, nous allons donner, dans ce troisième chapitre, un aperçu sur les impacts enregistrés sur l'évolution des thèmes traités dans le champ de la finance.

Ainsi, à l'issue de ce chapitre, l'étudiant se sera familiarisé avec les thèmes suivants :

1. Finance comportementale

1.1. Définition et apports

1.2. Retour sur les règles classiques remises en cause

1.4. Comportements mis en évidence

1.5. Comment éviter ces comportements ? : Astuces

2. Fintech

2.1. Définition de la notion Fintech

2.2. Technologies utilisées par les Fintechs

2.3. Typologie des Fintechs

2.4. Réglementation des Fintechs

2.5. Risques associés aux Fintechs

3. Néobanques

3.1. Définition d'une Néobanque

3.2. Catégories des Néobanques

3.3. Produits et services proposés

3.4. Apports des Néobanques

1. Finance comportementale

La théorie financière s'est construite depuis un demi-siècle sur l'hypothèse de rationalité des individus et sur son corolaire macroéconomique, l'efficacité des marchés. Ce paradigme scientifique a permis de faire avancer considérablement les savoirs concernant la valorisation des actifs financiers. Il a montré également ses limites. La finance comportementale fait partie de ces disciplines qui ont contribué à mettre en évidence ces limites.

Dans ce qui suit, nous allons définir cette discipline et mettre en évidence ses apports. Puis, exposer comment elle a remis en cause les hypothèses principales de la finance classique à travers les comportements humains sur lesquels elle met la lumière. Pour conclure avec quelques astuces à suivre pour contourner ces comportements pouvant bloquer un processus d'investissement.

1.1. Définition et apports

La finance comportementale est une branche de la finance (née à la fin des années 1970) qui cherche, de manière empirique (via des questionnaires, des relevés de transactions, des expériences en laboratoire...), à évaluer les comportements des financiers et tester s'ils témoignent ou non d'une parfaite rationalité. Elle intègre ainsi la psychologie au monde de la finance.

Longtemps snobée par les partisans de l'approche standard, la finance comportementale s'est imposée grâce à une méthodologie stricte qui lui permet d'éviter les pièges de la psychologie intuitive et aux passerelles qu'elle a su construire entre la psychologie individuelle et les comportements agrégés des marchés. L'apparition récente de modèles comportementaux d'évaluation des actifs devrait rendre possible sa fusion avec le courant classique.

L'intérêt de la finance comportementale pour les praticiens des marchés (particuliers et professionnels) est double. D'une part, elle permet de mieux analyser son comportement, de savoir reconnaître les situations à risque et de mettre en place des stratégies de débiaisement (au moins pour certains biais). D'autre part, elle permet de comprendre la dimension psychologique des cycles de marché et, éventuellement, d'appliquer des stratégies qui en tiennent compte.

1.2. Retour sur les règles classiques remises en cause

La finance comportementale a rompu avec la théorie classique en remettant en cause deux (02) de ses règles principales de fonctionnement, à savoir : l'efficacité des marchés et la rationalité des individus.

Partie 02 : Quelques thématiques de recherche actuelles

D'après la théorie de l'efficacité des marchés (un marché suffisamment développé et les informations le concernant sont disponibles et connues par l'ensemble des acteurs) les investisseurs, guidés par un souci d'optimisation économique, tiennent compte de toutes les informations à leur disposition, puis les utilisent pour fixer le (juste) prix des actifs, conduisant ainsi à un comportement rationnel de leurs parts.

La théorie de la finance comportementale quant à elle pense que les investisseurs réagissent aussi en fonction de nombreux facteurs, notamment cognitifs, émotionnels ou sociaux ce qui fait que ne sont pas toujours rationnels (on parle alors de rationalité limitée). Par opposition à l'hypothèse de base des marchés efficients, cette théorie va chercher à mettre en avant les situations lors desquelles, les marchés ne sont pas rationnels et essaiera d'en expliquer les causes par la psychologie des investisseurs. En d'autres termes, elle va recenser les travers des comportements humains ainsi que leurs effets sur les marchés afin de les utiliser lors de stratégies d'investissement.

1.3. Comportements mis en évidence

Selon Daniel Kahneman et Vernon Smith, pères de la finance comportementale (nobélisés en 2002), le comportement des investisseurs lors de leurs prises de décisions est influencé par différents biais, lesquels peuvent être cognitifs, émotionnels et sociaux et ils témoignent de préférences complexes vis-à-vis du risque.

Parmi les comportements les plus souvent documentés, on peut citer à titre d'exemples:

- **Biais cognitifs**, se rapportant aux connaissances de l'individu, comportent :
 - *Le biais de représentativité* (la tendance à extrapoler à partir d'échantillon de taille limitée),
 - *Le biais de disponibilité* (privilégier les informations facilement disponibles à l'attention et à la mémoire),
 - *Le biais de confirmation* (privilégier les informations qui confirment les croyances initiales).
- **Biais émotionnels**, se rapportant aux émotions de l'individu, regroupent :
 - *L'excès de confiance* (surestimer ses capacités),
 - *Le biais affectif* (favoriser les actifs à qui l'on associe des affects positifs),
 - *Le biais de l'autruche* (fuir les informations déplaisantes).
- **Biais sociaux**, ayant relation avec l'attitude de l'individu avec la société, englobent :
 - *Les comportements moutonniers* (délaissé son information privée pour suivre le comportement des autres),
 - *Le faux consensus* (croire à tort que les autres partagent notre point de vue).
- **Pour les préférences en matière de risque**, elles regroupent les réactions que peut avoir l'individu face au risque :
 - *L'effet de disposition* (vendre plus vite ses positions gagnantes que perdantes),
 - *L'aversion aux pertes* (ressentir plus fortement les pertes que les gains),
 - *L'aversion au regret* (privilégier les options qui minimisent le regret présent ou futur).

1.4. Comment éviter ces comportements ? : Astuces

Deux (02) solutions s'offrent à nous pour éviter de tomber dans les comportements précédemment cités : garder la tête froide et analyser les décisions d'investissement avec beaucoup de lucidité. Et s'en remettre à l'expérience et l'expertise d'un investisseur professionnel, voire d'un robo-advisor, qui prendra ses décisions sur des données factuelles, de manière très rationnelle.

1.4.1. Prendre du recul et se fonder sur des données factuelles pour investir

En ayant une bonne connaissance des biais, nous serons en mesure de les identifier lorsque ces derniers s'invitent dans les décisions d'investissement, nous pourrons donc les maîtriser au mieux.

Il faut également apprendre de nos erreurs et faire le point sur les biais que nous avons pu avoir dans le passé et en quoi ils ont affecté les décisions d'investissement, avec quels résultats. Il faut se demander par exemple : « Est-ce que je pense toujours que j'ai raison ? » ; « Est-ce que je prends des risques inconsidérés pour certains investissements et blâme ensuite les facteurs externes pour mes pertes ? » ; « Ai-je déjà acheté un titre, seulement parce que j'avais un bon feeling, en dehors de toutes autres considérations ? ».

Enfin, à l'avenir, et c'est peut-être là le plus important, il faut se demander si nous avons toutes les informations dont nous avons besoin pour faire les bons choix d'investissement.

1.4.2. Faire appel à un professionnel de l'investissement ou à un robo-advisor

L'aversion des investisseurs aux pertes et l'effet de disposition sont beaucoup moins présents chez les investisseurs professionnels. Un gérant professionnel, même sans approche quantitative, mettra davantage de distance émotionnelle entre le portefeuille géré et la performance, permettant sans doute de meilleures prises de décisions.

Enfin, l'ultime moyen de s'assurer qu'aucun biais ne viendra parasiter les décisions d'investissement, c'est de recourir à un robo-advisor. Dans ce cas en effet, on laisse une entreprise gérer le portefeuille avec une intervention humaine très limitée, les décisions étant prises par des algorithmes mathématiques. Par conséquent, l'utilisation d'un robot-conseiller augmentera les chances de prendre des décisions d'investissement optimales et rationnelles.

Soulignons aussi que, à mesure qu'un nombre croissant d'investisseurs se tournent vers cette approche automatisée, les modèles financiers conventionnels deviennent plus précis, car le comportement humain joue un rôle moindre dans l'évolution des marchés.

A retenir de même que les marchés financiers, lorsqu'ils sont le théâtre de fluctuations liées à des comportements humains et émotionnels ne sont pas toujours compris par les robots. Ces derniers n'étant pas forcément armés pour réagir à ce type d'événements, soudains et irrationnels, qu'ils ne comprennent pas.

Nous concluons cette thématique avec la fameuse expression de l'économiste américain Benjamin GRAHEM :

Le principal problème de l'investisseur et même son pire ennemie n'est autre que lui-même.

2. Fintech

L'avenir du secteur financier est largement influencé par des solutions numériques proposées par des entreprises de services financiers numériques, également appelées fintechs, ainsi que par des technologies financières telles que l'intelligence artificielle et la blockchain.

L'objet de cette thématique est justement d'explorer ce concept de Fintech en mettant en exergue sa définition, les technologies utilisées, la typologie existante ou encore les risques auxquelles elles sont exposées ou elles peuvent engendrer.

2.1. Définition de la Fintech

Le concept « fintech » provient de la contraction des mots « finance » et « technologie » ou l'abréviation de Financial Technology en anglais, qui fait référence aux technologies de l'information et de la communication.

On peut définir la fintech comme l'activité pour laquelle les entreprises utilisent les technologies de l'information et de la communication pour livrer des services financiers de façons plus efficace et moins couteuse. Par extension, le terme fintech désigne toute entreprise qui intervient dans ce domaine pour proposer à ses clients des solutions technologiques innovantes. Le plus souvent ce sont des start-ups qui essaient de capter des parts de marché (toujours grandissantes) au détriment des acteurs traditionnels des services financier.

Ou encore, les Fintechs sont des innovations susceptibles d'impacter de façon significative l'offre de services financiers. Leur développement est censé générer de nouveaux produits, process, modèles d'affaires et transformer la structuration, l'efficacité et la stabilité du système financier.

Cette industrie des fintechs est en constante évolution depuis plusieurs décennies. Trois grandes périodes peuvent être distinguées : la Fintech 1.0, la Fintech 2.0 et la Fintech 3.0 qui perdure jusqu'à aujourd'hui.

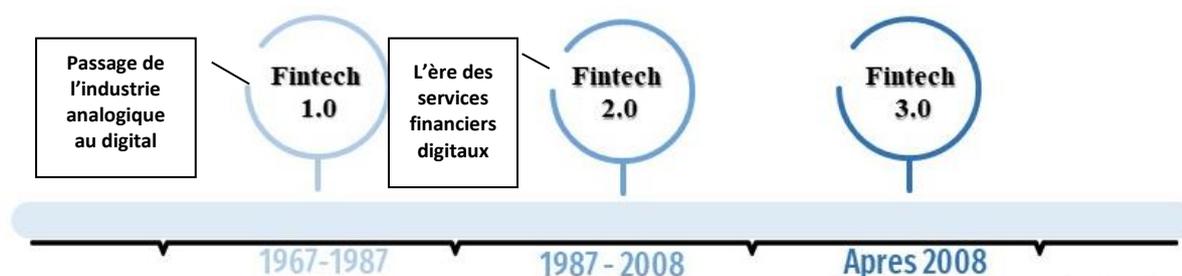


Figure N°41 : Evolution des Fintechs

Partie 02 : Quelques thématiques de recherche actuelles

2.2. Technologies utilisées par les fintechs

Les Fintech recourent à différentes technologies pour offrir des services financiers innovants. Voici une synthèse des technologies les plus couramment utilisées :

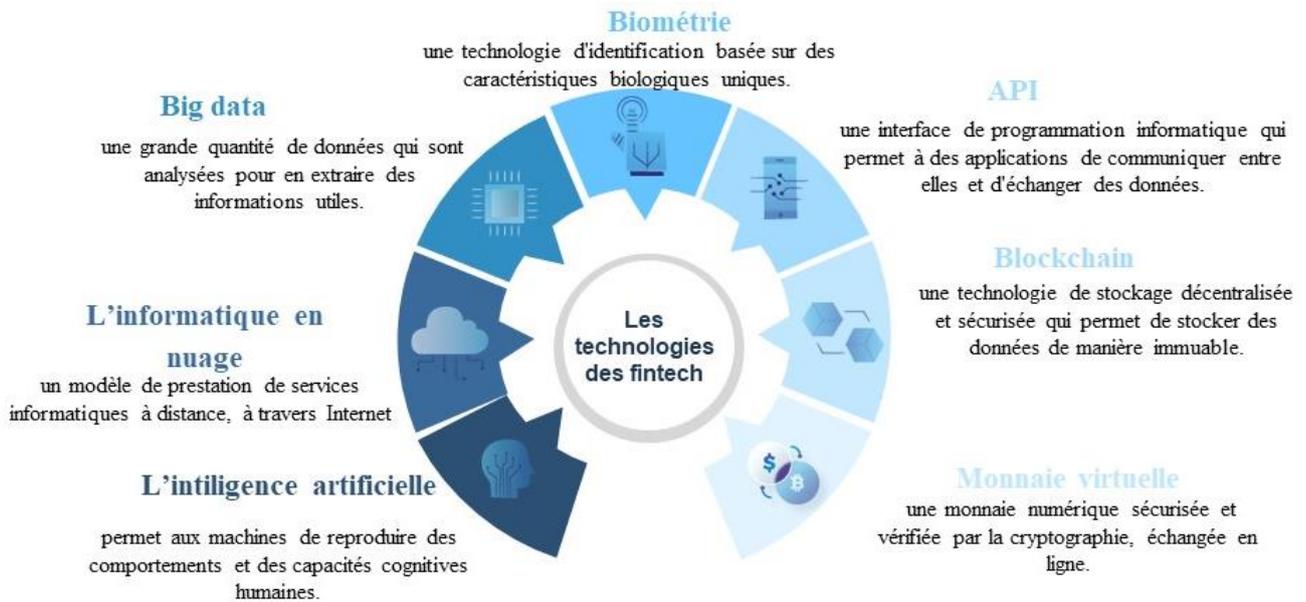


Figure N°42 : Principales technologies utilisées par les fintechs.

2.3. Typologie des Fintech

Il existe de nombreux types de Fintech, chacun offrant des services financiers innovants dans son domaine d'expertise. Ci-dessous quelques exemples :

Paytech	Financement participatif (crowdfunding)	Regtech	Insurtech	Néo-banques
<ul style="list-style-type: none">• Proposent des solutions qui permettent aux utilisateurs d'effectuer des transactions financières en ligne, via des applications mobiles ou des plateformes de paiement.	<ul style="list-style-type: none">• Outil de collecte de fonds sur une plateforme en ligne où des individus hors du circuit financier institutionnel participent au financement d'un projet.	<ul style="list-style-type: none">• Utilisation de technologies novatrices pour répondre aux exigences de conformité réglementaire dans un contexte de croissance exponentielle des données à traiter.	<ul style="list-style-type: none">• Utilisent la technologie pour proposer des solutions innovantes dans le domaine de l'assurance.	<ul style="list-style-type: none">• Société de technologie financière, 100% digitale, qui fournit des services bancaires de base tels que les : comptes courants, les cartes de crédit, ...

Figure N°43 : Quelques exemples de types de fintechs.

2.4. Règlementations des fintechs

En ce qui concerne les réglementations à appliquer, certains courants de la littérature pensent que les FinTech seront soumises à des réglementations moins sévères que les entreprises financières classiques, ce qui leur donnera un avantage concurrentiel au détriment des acteurs traditionnels.

D'autres pensent que cela ne serait pas équitable, car les FinTech ont des activités similaires à celles des acteurs existants et doivent être réglementées de la même manière.

Certains proposent d'alléger les contraintes réglementaires pour faciliter la création de nouvelles entreprises, mais cela ne peut être permanent et les FinTech devront être soumises à une réglementation similaire à celle des acteurs traditionnels à l'avenir.

Cependant, le choix entre un régime dérogatoire et une réglementation commune doit être effectué avec prudence, car il peut perturber le marché et nuire à l'ensemble des acteurs, y compris les FinTech elles-mêmes.

Quelle que soit la réglementation applicable aux fintechs, elle doit répondre aux mêmes objectifs que n'importe quelle réglementation financière. Elle doit : assurer la sécurité des transactions et des paiements (face aux grands fléaux de notre temps : blanchiment d'argent, cybercriminalité et abus de marché) et ne pas compromettre la stabilité financière en raison de l'essor de ces entreprises.

2.5. Risques associés aux Fintechs

Le développement rapide des FinTech à travers le monde a conduit les régulateurs du secteur à s'interroger sur les risques qui leurs sont associés. En plus des risques classiques associés à certaines activités (risques de marché, de liquidité, ...), elles sont également exposées à d'autres risques tels que :

Figure N°44 : Fintechs et risques associés.

Risques opérationnels

- Risques liés à la cybersécurité (sécurité et intégrité des systèmes d'information où les données sont stockées).

Risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme

- Certaines plateformes technologiques peuvent permettre un certain degré d'anonymat, augmentant ainsi ces risques.

Risques de crédit

- Le fait que certaines FinTech proposent des services financiers d'intermédiation sans système de garantie publique accroît le risque de défaut des contreparties.

Risques de liquidité et de marché

- Les FinTech, en particulier, celles qui travaillent avec les cryptoactifs, sont exposées à des risques de liquidité et de marché. Le risque de liquidité provient du fait que les cryptoactifs ne disposent pas d'un système garantissant leur convertibilité en monnaie traditionnelle.

Risque systémique

- Le risque systémique peut se définir comme une dégradation brutale de la stabilité financière, provoqué par un clash dans le fonctionnement des services financiers, puis répercuté sur l'économie réelle à travers une série de réactions en chaîne.

3. Néobanques

Les avancées des technologies financières présentées dans le thème précédent (la fintech) ont conduit non seulement à la digitalisation de certains services bancaires, mais également à la création d'un tout nouveau type de banque, à savoir : la néobanque.

Dans ce qui suit, nous tenterons de mettre en évidence ce qu'est une néobanque, ses différentes catégories, les divers services qu'elle propose et ses apports pour le circuit bancaire et financier.

3.1. Définition d'une néobanque

Les néobanques qui sont appelées aussi « banques challengers » en français sont des banques uniquement numériques qui ont émergé pour la première fois après la crise financière de 2007-2009. Elles se concentrent sur les applications mobiles et visent à établir des relations client exclusivement numériques à travers plusieurs produits. Au cœur de cet objectif se trouve la perturbation des processus ou des propositions bancaires traditionnelles, ainsi qu'une expérience client nettement améliorée.

Les néobanques sont des institutions financières sans succursales physiques, dont les opérations se font entièrement via des canaux numériques. Leur modèle économique repose sur des coûts généraux moins élevés. Elles ont une barrière à l'entrée plus faible, ce qui leur permet d'accepter des clients qui ne sont pas admissibles à un compte bancaire traditionnel. De plus, elles sont souvent utilisées comme une solution pour les adultes et les ménages sous-bancarisés. Les jeunes peuvent également utiliser les néobanques pour apprendre la gestion de l'argent, sous la supervision de leurs parents qui contrôlent le compte bancaire sous-jacent.

Une néo-banque est une banque digitale, accessible uniquement via une application mobile (d'où l'appellation banques mobiles). En réalité, une néo-banque n'est pas une banque mais généralement un établissement de paiement qui s'appuie sur les innovations technologiques pour formuler des offres plus en adéquation avec les attentes et les comportements des usagers bancaires.

Afin de mieux assimiler la nouveauté de ce concept qui est la néo-banque, voici quelques différences distinctives entre les banques traditionnelles, les banques digitales et les néobanques :

Partie 02 : Quelques thématiques de recherche actuelles

Différence	Banques traditionnelles	Banques digitales	Néobanques
Licence bancaire	Elles ont leur propre licence bancaire	Elles sont des filiales de banques traditionnelles, donc elles disposent d'une licence bancaire.	Elles peuvent avoir leur propre licence bancaire ou travailler en partenariat avec des banques traditionnelles
Coûts de services	Elles ont généralement des coûts plus élevés en raison de la gestion d'un réseau d'agences physiques et d'un grand nombre de personnel.	Elles ont une structure de coûts plus légère et proposent souvent des tarifs moins élevés	
Processus d'ouverture de compte	Elles ont parfois des processus d'ouverture de compte longs et complexes.	Elles offrent des délais d'ouverture de compte rapides. Les clients doivent remplir des formulaires, fournir des informations sur leurs revenus et se soumettre à des procédures de vérification d'identité	Elles proposent généralement des ouvertures de compte instantanées et sans condition de revenus.
Gamme de produits	Elles proposent une gamme complète de produits financiers	Comme étant des filiales des banques traditionnelles, elles offrent une gamme complète de produits et services bancaires similaires à ceux des banques traditionnelles.	Elles se concentrent principalement sur les comptes et les cartes bancaires avec des services de base limités

Tableau N°17 : Différences entre banque traditionnelle, banque digitale et néobanque

D'après une étude menée par KPMG en 2019 en France, le nombre de comptes actifs de néobanques s'élevait à plus de 3,5 millions fin 2019, ce qui représente une multiplication par 2,5 en deux ans. Ci-dessous, nous présentons quelques exemples de néobanques qui sont populaires, avec une petite description :

Partie 02 : Quelques thématiques de recherche actuelles

Néobanque	Description
Revolut 	Une néobanque britannique fondée en 2015 qui dispose d'une licence bancaire européenne et d'une licence de monnaie électronique au Royaume-Uni. Elle offre des services tels que : des comptes courants, des cartes de crédit et de débit, des transferts d'argent internationaux, des fonctionnalités de budgeting et d'épargne, ainsi que des services d'investissement.
N26 	Une néobanque allemande fondée en 2013, qui a obtenu une licence bancaire européenne en 2016 et une licence de monnaie électronique au Royaume-Uni. Elle propose des services tels que : des comptes courants, des cartes de crédit et de débit (Mastercard), des transferts d'argent internationaux, des fonctionnalités de budgeting et d'épargne, ainsi que des services d'investissement ; le tous avec des frais réduits et des taux de change compétitifs.
Chime 	Une néobanque fondée en 2013 aux États-Unis. Elle n'a pas de licence bancaire propre, mais travaille en partenariat avec The Bancorp Bank, une banque américaine réglementée. Elle propose des services bancaires numériques y compris des comptes courants, des cartes de crédit et de débit, des transferts d'argent, des fonctionnalités de budgeting et d'épargne, ainsi que des services d'investissement.
Banxy 	La première néobanque en Algérie qui a été lancée en 2018 par Natixis Algérie filiale de NATIXIS qui appartient au Groupe BPCE, elle offre des services financiers différents comme le virement par numéro de téléphone, les virements classiques interbancaires et la modification du plafond de la carte bancaire.

Tableau N°18 : Exemple de quelques néobanques.

3.2. Catégories des Néobanques

Il est envisageable de repérer diverses classifications selon les sources d'informations et le modèle d'affaire de l'entreprise, toutefois on peut principalement identifier deux catégories de néo-banques, lesquelles peuvent offrir des services similaires et faire à des défis communs :

Néobanques indépendantes

- Ce sont des entreprises qui disposent d'une licence bancaire et qui n'ont pas de lien avec une banque traditionnelle. Elles ont une gamme de services plus étendue, tels que des services d'investissement, de crédit et d'assurance, en plus des services bancaires de base. Ex : N26

Néobanques axées sur l'interface utilisateur (Front End)

- Ces néobanques n'ont pas de licences bancaires et elles travaillent avec des banques traditionnelles existantes, elles ont été créées pour offrir des services bancaires numériques tels que la gestion de comptes courants, de cartes bancaires et de paiements. Elles cherchent à répondre à la demande des clients qui souhaitent bénéficier des services bancaires via smartphone plus rapides et plus efficaces, tout en bénéficiant de la sécurité et de l'expérience d'une banque traditionnelle.

Figure N°45 : Types de néobanques

3.3. Produits et services proposés

Les néobanques proposent une variété de services financiers qui peuvent être, des services de base, offerts par un grand nombre de néobanques, et des nouveaux services, proposés par quelques néobanques seulement.

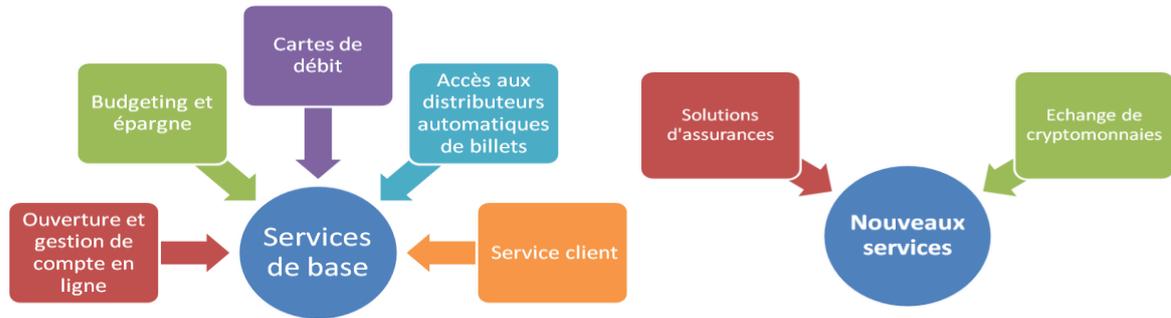


Figure N°46 : Exemples de produits et services proposés par les néobanques

Il est important de noter que les services proposés par chaque néobanque peuvent varier en fonction de son modèle d'affaires, de ses marchés cibles et des réglementations de leurs pays.

3.4. Apports des néobanques

Au vu de ce qui a été précédemment présenté, nous pouvons résumer les principaux apports des néobanques comme suit :

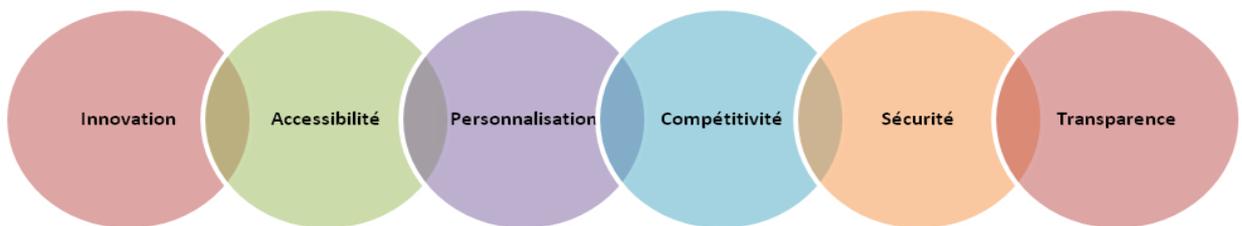


Figure N°47 : Principaux apports des néobanques

Partie 02 : Quelques thématiques de recherche actuelles

Seul l'avenir nous dira quel sera le futur des néobanques, mais à travers les axes ci-dessous nous pouvons nous projeter.

Le premier axe concerne les conditions favorables permettant aux néobanques de réaliser un profit, telles qu'une réglementation favorable, une base de clients solide et en croissance, ainsi que des partenariats stratégiques avec d'autres entreprises du secteur financier.

Le deuxième axe concerne la réponse des banques traditionnelles à la menace des néobanques, à savoir leur réaction ou leur absence de réaction.

Les scénarios suivants peuvent ainsi se présenter :

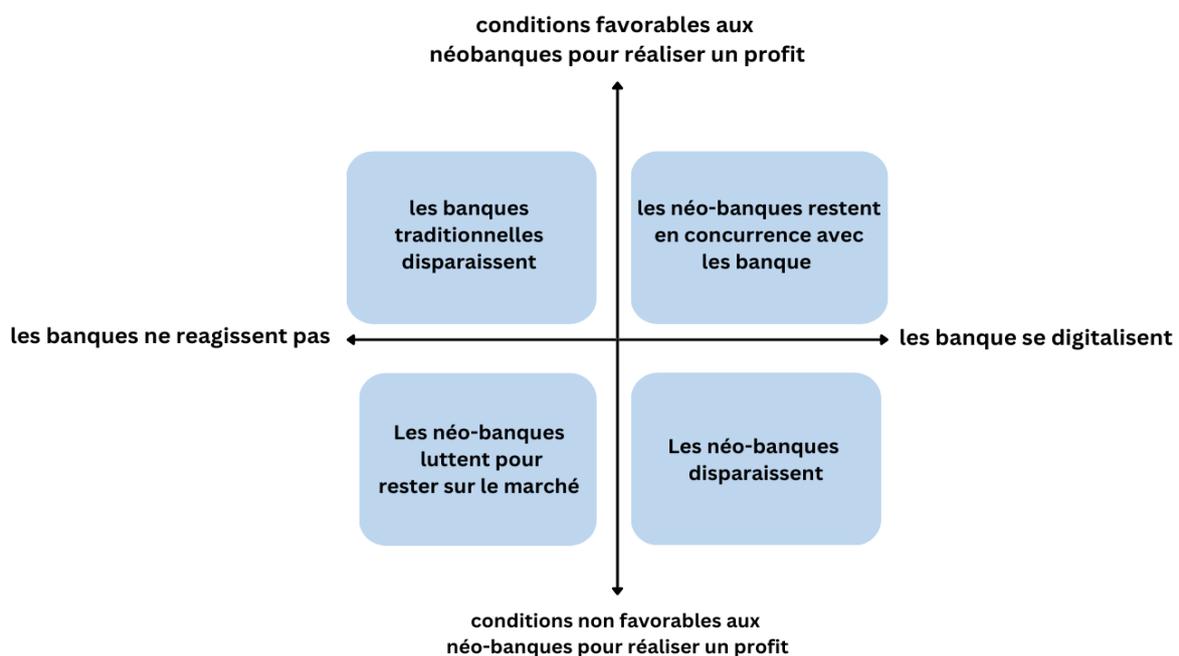


Figure N° 48 : Futurs Scénarios des néobanques

Partie 02 : Quelques thématiques de recherche actuelles

Pour avoir un aperçu sur l'état des lieux de ces thématiques dans le contexte algérien, vous pouvez consulter ces quelques articles (à titre indicatif seulement) réalisées dans ce sens et disponibles sur la plateforme ASJP, à savoir :

- دوار ا. و قلابزة أ. (2020). ESSAI D'ANALYSE DES BIAIS COMPORTEMENTAUX DANS LA PRISE DE DECISION D'INVESTISSEMENT. Revue des reformes Economique et intégration dans l'économie mondiale, 14(3), 437-446. <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/140351>
- قشني م. (2020). The Future of the banking industry in the era Of digital transformation. التكامل الاقتصادي, 8(2), 353-341. <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/119727>
- أمزيان م., و توات ع. (2022). Role of governments in supporting Fintech adoption for financial inclusion in MENA region. التكامل الاقتصادي, 10(4), 187-175. <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/215460>
- دراج ي., و مكّي ه. (2022). Crowdfunding , l'un des solutions de financement (Étude d'état des plateformes du crowdfunding Algériennes). Le Manager, 9(2), 427-453. <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/205399>
- بويدي ر. (2022). The Influence of FinTech on Customer Retention in Algerian Conventional Banks. التكامل الاقتصادي, 10(4), 534-520. <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/215483>
- مصمودي ك., و شتوان ص. (2022). Fintech Innovations and their Role in Enhancing Algeria's GDP -E-payment as a Model في تعزيز الناتج المحلي الإجمالي الجزائري -الدفع الإلكتروني نموذجًا-. التكامل الاقتصادي, 10(1), 124-113. <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/187260>
- Boudiaf N et Alliouche Laradi B, Les néobanques, Quelle avenir en Algérie ? Journal of Economic Sciences Institute / Vol 25, Num 01, Année 2022, Pages (531/551) <https://www.asjp.cerist.dz/en/downArticle/258/25/1/192504>
- رياض م. (2023). Contribution de la Fintech au développement du secteur financier : (Insurtech, une vision moderne d'un secteur algérien plutôt traditionnel). الإبداع, 13(1), 523-508. <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/223158>

Chapitre 04 : Thématiques en fiscalité

Après avoir pris connaissance des nouvelles orientations en matière de gouvernance dans le chapitre 01, nous allons donner, dans ce quatrième chapitre, un aperçu sur les impacts enregistrés sur l'évolution des thèmes traités dans le champ de la fiscalité.

Ainsi, à l'issue de ce chapitre, l'étudiant se sera familiarisé avec les thèmes suivants :

1. Dumping fiscal

1.1. Définition du dumping

1.2. Types de dumping

1.3. Dumping fiscal : caractéristiques

1.4. Dumping fiscal : exemples de pays

2. Fiscalité écologique

2.1. Apparition et définition

2.2. Mode de fonctionnement

2.3. Typologie des taxes environnementales

3. Fiscalité de l'économie numérique (exemple Taxe GAFA)

3.1. Spécificités de l'économie numérique

3.2. Défis fiscaux rencontrés avec l'arrivée du numérique

3.3. Stratégie pour adapter la fiscalité au numérique

1. Dumping fiscal

La transparence fiscale a progressé ces dernières années même s'il reste des trous dans l'échange d'informations. La concurrence fiscale reste inattaquée et bat son plein.

Alors que l'Union européenne prépare une liste noire des paradis fiscaux, la course au moins-disant fiscal s'intensifie. L'imposition des entreprises est devenue une arme de séduction massive. Cette pratique est dénommée : le dumping fiscal.

Dans ce qui suit, nous allons définir la notion du dumping (de manière générale) et exposer ses différents types. Puis, mettre en évidence les caractéristiques du dumping fiscal après l'avoir défini. Pour conclure avec des exemples de pays faisant appel à ce genre de pratique.

1.1. Définition du dumping

Le Dumping est issu du mot anglais *to dump*, qui signifie : décharger, déposer, déverser ou se débarrasser.

En commerce international, le dumping est la vente dans un autre pays à un prix inférieur à celui pratiqué dans le pays d'origine de l'entreprise. L'objectif est de conquérir des parts de marché. L'entreprise s'appuie souvent sur des subventions à l'exportation pratiquées par l'Etat où a lieu la production. Les règles de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) autorisent le pays victime du dumping à appliquer un droit de douane anti-dumping qui compense les subventions afin de défendre ses producteurs nationaux.

Par extension, en économie, le dumping désigne une pratique qui consiste à vendre un produit à un prix inférieur à son coût de revient (vente à perte) pour éliminer la concurrence ou l'empêcher de s'installer. L'entreprise espère gagner des parts de marché ou pouvoir augmenter ses prix après la disparition de ses rivaux.

1.2. Types de dumping

Cette pratique du dumping peut être appliquée par les Etats sous diverses formes. On parle alors du : dumping monétaire, social, environnemental et fiscal, ...

1.2.1. Dumping monétaire

On parle de dumping monétaire lorsqu'un pays maintient bas son taux de change dans le but de favoriser ses exportations et de réduire ses importations, mais aussi de rendre le coût du travail et la réalisation d'investissements directs attractifs pour les firmes étrangères.

1.2.2. Dumping social

Le dumping social se traduit par des coûts salariaux très faibles et des conditions de travail peu éthiques, motivés par la recherche de compétitivité et d'attractivité du pays. Dès lors, altermondialistes et partisans de la démondialisation demandent aux États de faire appliquer la réglementation du travail internationale : interdire le travail des enfants, appliquer le droit social et les règles de l'Organisation internationale du travail (OIT), c'est-à-dire respecter les normes en matière de durée du travail, les conditions de sécurité, la liberté syndicale, supprimer les discriminations hommes-femmes, respecter les réglementations du travail des enfants, du travail forcé, etc. Le respect de règles sociales dans les pays à très bas coûts renchérirait le coût du travail et rendrait la délocalisation d'activité moins profitable.

1.2.3. Dumping environnemental

Le dumping environnemental a lieu lorsqu'un pays se montre laxiste sur les normes environnementales : soit il établit des règles moins contraignantes que ses partenaires afin de favoriser les entreprises locales par rapport à leurs concurrents étrangers ; soit il n'applique pas la réglementation existante, ce qui a pour effet de favoriser le développement de productions peu écologiques sur son territoire (par exemple, le Mexique ayant des réglementations sur la qualité de l'air moins contraignantes que les États-Unis, on a pu observer la délocalisation de productions de solvants dans les villes mexicaines situées à la frontière américaine).

À l'opposé d'une attitude favorisant le dumping environnemental se trouve le principe de précaution, qui se traduit par des mesures visant à interdire le développement d'une production en cas d'incertitudes scientifiques sur les conséquences des risques pour l'environnement.

1.2.4. Dumping fiscal

Le dumping fiscal est une pratique qui consiste, pour un État, à diminuer délibérément certains de ses impôts ou taxes en dessous du niveau pratiqué par les autres pays en vue d'attirer des investisseurs sur son territoire. Cette pratique renforce la compétitivité de l'État qui l'utilise mais s'apparente à des pratiques de concurrence déloyale lorsque la différence de fiscalité est très importante.

En outre, les différences de fiscalité permettent à des firmes multinationales (FMN) de faire, de manière légale, de l'optimisation fiscale, mais également de l'évasion fiscale. Ainsi, en manipulant les prix de transfert (les prix de cession intra firmes), certaines FMN peuvent réduire leur imposition là où la taxation des bénéficiaires est élevée, et faire apparaître des marges de profit là où la taxation est plus faible.

1.3. Dumping fiscal : caractéristiques

En se basant sur la définition précédemment attribuée au dumping fiscal, nous pouvons dire que d'une manière générale, cette pratique est caractérisée par :

- la mise en place d'une politique fiscale incitative ;
- décidée par un pays ;
- et ayant pour but d'attirer sur son territoire des capitaux et/ou des personnes.

Pour l'État concerné, le dumping fiscal vise à accroître sa compétitivité. L'arrivée dans un pays de personnes et de capitaux favorise considérablement la croissance économique au sein d'un État.

1.4. Dumping fiscal : exemples de pays

Quelques pays à travers le monde ont opté pour cette pratique pour renforcer leurs tissus économiques (en attirant un maximum d'investisseurs par rapport à leurs voisins). Nous pouvons citer : le Luxembourg, L'Irlande, les Pays-Bas, ... La figure ci-dessous donne un aperçu sur les taux d'IBS imposés aux sociétés par quelques pays européens :

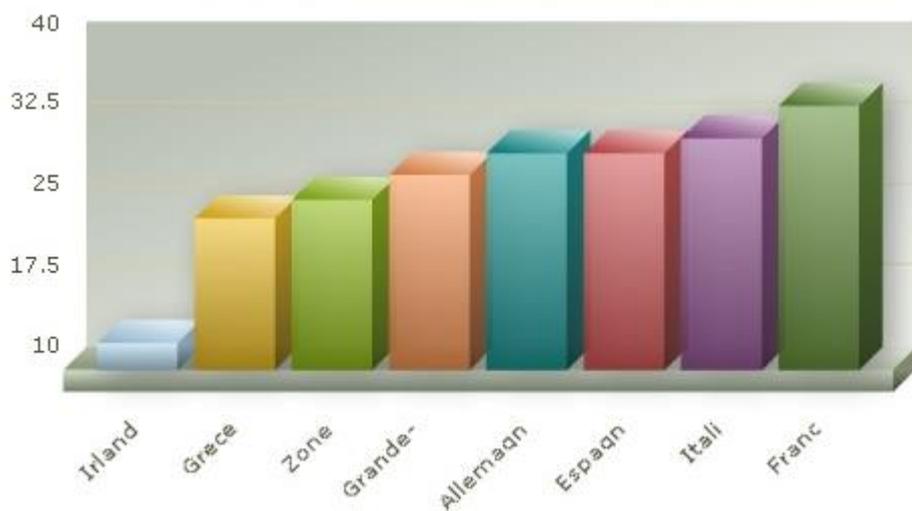


Figure N°49 : Taux d'IBS imposé par quelques pays d'Europe.

A ceux évoqués précédemment, nous pouvons rajouter les exemples suivants :

- **Le plus agressif: les États-Unis :** Si le projet de changement de fiscalité porté par les républicains était voté, le chiffre d'affaires des entreprises réalisé à l'exportation ne serait plus du tout taxé!
- **Le plus lent: la France :** La dernière loi de Finances prévoit une diminution progressive du taux de l'impôt sur les sociétés de 33 à 28%, mais il faudra attendre 2020.
- **Le plus vert: la Norvège :** En trois ans, le pays a ramené de 28 à 25% le taux de l'impôt sur les sociétés. A l'exception des entreprises pétrolières, qui ont vu leurs taxes croître.
- **Le plus attractif: la Hongrie :** Viktor Orbán, Premier ministre hongrois, a annoncé à la fin de 2016 une baisse de l'impôt sur les sociétés à 9%, le plus bas niveau de l'Union européenne.
- **Le plus industriel: le Kenya :** Les groupes industriels établis dans des "zones spéciales" bénéficient d'un taux d'impôt sur les sociétés réduit à 10% seulement les dix premières années et à 15% la décennie suivante.
- **Le plus high-tech: la Chine :** veut monter en gamme et a prévu d'abaisser à 15% le taux d'impôt sur les sociétés fournissant des services de haute technologie.

2. Fiscalité écologique

En complément de la réglementation et des dispositifs volontaires, les autorités peuvent recourir aux outils économiques pour favoriser la transition écologique et modifier les comportements. Parmi ces outils économiques, la fiscalité environnementale occupe une place importante.

Dans ce qui suit, nous allons tenter de définir ce mécanisme tout en exposant son mode de fonctionnement et les différents types de taxes qu'il prône.

2.1. Apparition et définition

C'est en 1932 que l'économiste britannique Arthur Cécile PIGOU propose une fiscalité environnementale (également appelée fiscalité écologique ou verte) pour la prise en compte des externalités. On utilise communément le terme de taxe pigouvienne pour les externalités jugées négatives. Pour celles jugées positives, il a opté pour leurs subventions.

Selon l'OCDE, la fiscalité environnementale est un ensemble de taxes, impôts et redevances dont l'assiette est constituée par un polluant, ou par un produit ou service qui détériore l'environnement ou prélève des ressources naturelles.

Elle s'applique ainsi aux actions générant des dommages environnementaux : réchauffement climatique, pollutions, consommation de ressources rares, déchets... En les renchérissant, elle contribue à limiter les pollutions et les atteintes à l'environnement et représente ainsi un moyen de modifier le comportement des acteurs, conformément au principe du « pollueur-payeur ».

2.2. Mode de fonctionnement

L'instauration d'un système de taxes, appelées écotaxes faisant parties d'une fiscalité écologique, vise à modifier le système des prix afin de faire prendre en compte aux agents le coût réel de la ressource environnementale (la juste valeur des biens environnementaux) ou le coût de l'effet externe qu'ils font supporter aux autres agents. Elle contribue de la sorte à rétablir l'allocation optimale des ressources par le marché. Cette fiscalité limite ainsi les coûts de dépollution supportés par les agents responsables. L'idée générale, de cette manière de procéder, est de rendre la pollution coûteuse pour le pollueur en lui faisant payer une taxe dont le montant a une relation avec la pollution qu'il émet.

2.3. Typologie des taxes environnementales

Selon l'OCDE, on distingue deux (02) types de taxes:

2.3.1. Taxes à objectif incitatif

Dans cette catégorie de taxes, on trouve: les taxes de déversement, les taxes sur produit ainsi que la différenciation par l'impôt comme l'explique le tableau ci-dessous:

Partie 02 : Quelques thématiques de recherche actuelles

Taxes	Leur objet
Taxes de déversement	Sont prélevées sur des rejets polluants dans l'environnement. On les trouve principalement dans les domaines de l'eau et du bruit.
Taxes sur produit	Sont appliquées au prix de produits polluants, aux stades de la fabrication ou de l'utilisation.
Différenciation par l'impôt	Se traduit par une taxation différenciée selon l'utilisation de produits ayant des composants plus ou moins polluants.

Tableau N°19: Types de taxes à objectif incitatif

Une taxe efficace sur le plan incitatif est celle dont le taux est suffisamment élevé pour que l'objectif environnemental soit atteint. Force est de constater que, dans de nombreux cas, l'efficacité de ces taxes est faible car il est difficile d'imposer une taxe de manière brutale de crainte d'une moindre croissance.

2.3.2. Taxes à objectif de redistribution

Dans cette rubrique de taxes, on repère: les taxes pour service rendu et les taxes administratives, illustrées dans le tableau ci-après:

Taxes	Leur objet
Taxes pour service rendu	Sont perçues pour financer le traitement collectif ou public des rejets. On les trouve fréquemment dans le domaine de la collecte et du traitement des déchets.
Taxes administratives	Représentent l'obtention de droits de permis et/ou de droits d'autorisation ou de contrôle (comme les permis de pêche).

Tableau N°20: Types de taxes à objectif de redistribution

La deuxième fonction des taxes, qui est de type financier, vise à remplir un objectif de redistribution. Cette dernière est nécessaire lorsque l'efficacité de la taxe n'est pas suffisante pour atteindre l'objectif et constitue par conséquent un complément indispensable. Le produit de ces taxes est donc utilisé pour financer une amélioration de l'environnement ou des aides financières.

Nous citons ci-après quelques exemples de taxes écologiques appliquées à travers le monde dans les domaines de l'énergie, des transports, de la pollution et des ressources :

- Taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques ;
- Taxes locales sur l'électricité ;
- Taxe additionnelle sur les assurances automobiles ;
- Taxe due par les concessionnaires d'autoroute ;
- Redevances pollution eau ;
- Redevances prélèvement eau ;
-

3. Fiscalité de l'économie numérique (exemple Taxe GAFA)

L'économie numérique présente certaines spécificités qui la distinguent de l'économie traditionnelle. Ces spécificités modifient les chaînes de création de valeur, ce qui diminue l'efficacité de la fiscalité traditionnelle et pose la question d'une fiscalité spécifique. Par ailleurs, les entreprises du numérique pratiquent, comme beaucoup de multinationales, une optimisation fiscale agressive. Dès lors, l'adaptation du cadre fiscal actuel est nécessaire.

A cet effet, la présente thématique ambitionne de présenter dans un premier temps ces caractéristiques de l'économie numérique qui nous poussent à aller vers une fiscalité spécifique dite fiscalité de l'économie numérique. Puis, à développer, dans un second, les fondements de cette dernière pour conclure avec l'exemple de la taxe GAFA.

3.1. Spécificités de l'économie numérique

Avant d'entrer dans le vif du sujet et de présenter ces spécificités, il est utile d'exposer la figure, ci-après, qui contribuera à une meilleure compréhension du mode de fonctionnement de ces entreprises (plateformes) et de cette économie.

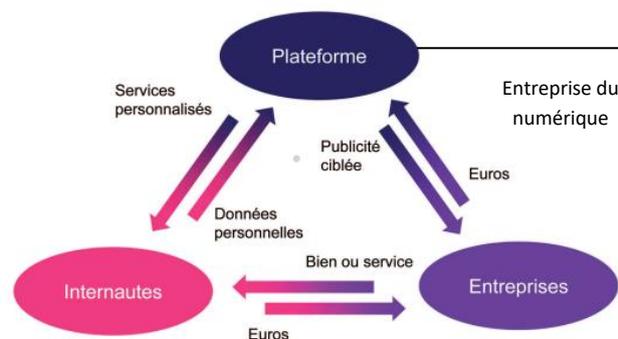


Figure N°50 : Modèle économique des entreprises (plateformes) numériques

Ces entreprises du numérique présentent ainsi des caractéristiques qui distinguent leurs modèles économiques de ceux des entreprises « classiques » et sont à l'origine des difficultés à appliquer les réglementations existantes, notamment en matière de fiscalité. Ces caractéristiques se présentent comme suit :

Partie 02 : Quelques thématiques de recherche actuelles

Non-localisation des activités

- Ces entreprises proposent des services à distance par l'intermédiaire d'internet. Leur localisation est dès lors complexe. Il est facile pour une entreprise numérique de déclarer ses activités dans les pays où la réglementation est la plus avantageuse (en matière de fiscalité et de gestion des données).

Rôle de plateforme

- Ces entreprises jouent un rôle biface, entre des internautes et des entreprises. Une part de leur valeur vient de leur capacité à mettre en relation ces deux « faces », qui ne se rencontreraient pas aussi facilement sans le numérique. Des entreprises telles que Google ou Facebook collectent des données auprès de leurs utilisateurs pour fournir aux annonceurs des espaces publicitaires ciblés. Elles tirent leurs revenus de ce ciblage. Pour améliorer ce service, elles cherchent à attirer un maximum d'utilisateurs sur leur plateforme, notamment en proposant un accès gratuit.

Effets de réseau

- Le succès de ces entreprises vient de leur capacité à attirer une masse critique d'utilisateurs, créant ainsi un effet de réseau selon lequel plus le nombre d'utilisateurs est grand plus l'intérêt des utilisateurs pour le réseau s'accroît. Une fois cette masse critique atteinte, la popularité du réseau augmente selon un effet « boule de neige ». Par exemple, les réseaux sociaux rassemblent un grand nombre d'utilisateurs en proposant un lieu de centralisation des interactions sociales (photos, messages, etc.). Face à ces communautés d'utilisateurs, les annonceurs profitent de ces plateformes pour accroître leur visibilité et cibler leurs publicités.

Exploitation des données

- Grâce aux capacités de traitement de l'information, les technologies numériques permettent d'exploiter des données toujours plus nombreuses, et donc d'en tirer de la valeur. Elles cherchent à collecter des données personnelles auprès de leurs utilisateurs afin de connaître leurs préférences. Elles les utilisent pour mettre en place des services personnalisés, souvent gratuits. Ces données sont monétisées, par exemple par le biais de publicités ciblées.

Figure N°51 : Spécificités des entreprises du numérique

3.2. Défis fiscaux rencontrés avec l'arrivée du numérique

Les spécificités de l'économie numérique, précédemment citées, posent de nouvelles difficultés à la fiscalité, nous pouvons citer comme difficultés les éléments suivants :

Optimisation fiscale

- Les géants du numérique profitent, comme toutes les entreprises multinationales, des failles des systèmes fiscaux nationaux et des accords bilatéraux pour pratiquer une optimisation fiscale réduisant drastiquement leur taux d'imposition. Du fait du caractère immatériel d'une large part de leurs activités et de la difficulté qu'ont les services fiscaux à définir le territoire concerné par les opérations de production, ils parviennent à exploiter ces failles de façon plus importante que les industries "classiques". Une telle optimisation concerne la taxation des profits mais également la taxation des transactions (fonctionnant selon le principe de destination).

Erosion des recettes fiscales

- L'expansion des activités des entreprises numériques et la désintermédiation qu'elles opèrent dans un nombre croissant de secteurs, en captant la valeur ajoutée créée à différentes étapes de la chaîne de production (par exemple, la commission prélevée par Booking dans le secteur hôtelier peut atteindre 30 % du prix de la réservation), posent le problème de l'érosion des bases fiscales. Non seulement les États ne perçoivent que peu de revenus fiscaux de ces entreprises, mais en plus celles-ci absorbent chaque jour davantage de valeur ajoutée, privant également les États de ces revenus.

Concurrence faussée

- Ces pratiques et contournements ont permis aux entreprises numériques de s'imposer face aux entreprises nationales, grâce à un avantage comparatif indéniable. Du fait des marges financières ainsi dégagées, les entreprises peuvent conforter leur position dominante -notamment par le rachat d'entreprises innovantes qui pourraient à l'avenir les concurrencer (par exemple le rachat de WhatsApp par Facebook pour 19 milliards de dollars) - ou étendre leurs activités vers de nouveaux marchés (par exemple les investissements de Google et Apple dans l'automobile). On peut dès lors s'interroger sur le meilleur moyen de favoriser la concurrence et l'innovation à long terme.

Figure N°52 : Entreprises du numérique et défis fiscaux imposés

3.3. Stratégie pour adapter la fiscalité au numérique

Les réactions politiques face aux difficultés à taxer les entreprises du numérique ont été nombreuses, notamment via des propositions de taxes spécifiques destinées à neutraliser les contournements. Dans le même temps, l'OCDE, à la demande du G20, et la Commission européenne ont entamé des travaux visant à corriger les failles du système fiscal européen et international. Ces projets tournent principalement autour des idées suivantes :

Fiscalité du profit des entreprises numériques

- Les dispositifs actuels de partage des bénéfices entre les différentes localisations des entreprises multinationales, fondés sur les prix de transfert et la localisation territoriale des activités, sont obsolètes pour les entreprises numériques. La construction de nouvelles règles, en cours dans les instances internationales, doit s'appuyer notamment sur le nombre d'utilisateurs dans la juridiction d'une administration fiscale, puisqu'ils sont une condition nécessaire à la réalisation de profits par les entreprises et, dans une certaine mesure, reflètent la rente générée par les effets de réseau.

Niveau d'exploitation des données personnelles

- Les modèles d'affaires des entreprises du numérique sont fondés sur l'exploitation, parfois excessive des données personnelles. La fiscalité peut être un outil incitatif pour la diminuer. Dans ce cas, il faudrait différencier le taux d'imposition en fonction de l'origine des revenus : un taux plus faible pour les revenus produits par le simple accès au site que pour ceux générés grâce à des données stockées. Par ailleurs, la réglementation pourrait inciter les entreprises à offrir des menus avec des options permettant différents degrés d'exploitation des données, ce qui les conduirait à rémunérer les individus pour l'utilisation de leurs données personnelles.

Taxation des transactions (TVA) selon le principe de destination

- L'application de la TVA selon le principe de destination réduit largement l'incitation des entreprises à s'installer dans le pays appliquant le taux le plus bas, et donc la concurrence fiscale entre les États.

Connaissance des marchés

- Il est nécessaire de créer un appareil statistique, qui donne à la puissance publique les moyens nécessaires pour mesurer les activités des entreprises, en particulier en ce qui concerne les flux de données (flux aux points d'interconnexion des principaux acteurs, données collectées auprès des utilisateurs) et les flux monétaires (commerce électronique, revenus publicitaires, données douanières...)



Figure N°53 : Quelques pistes pour adapter la fiscalité au numérique

Dans ce sillage, nous pouvons donner pour exemple et présenter la taxe GAFA dans l'encadré ci-dessous :

Encadré N°23 : Taxe GAFA

Taxe GAFA pour les géants du numérique (Google, Apple, Facebook, Amazon)

Apparition de l'idée de la Taxe GAFA européenne

Poussée par un élan commun des ministres de l'Economie français et allemand, soutenus par leurs homologues italien et espagnol, la Commission européenne avait dévoilé le 21 mars 2018 un projet de taxe sur les services numériques (TSN).

L'idée était de taxer à hauteur de 3%, dans tous les Etats membres de l'UE, le chiffre d'affaires (et non pas les seuls bénéficiaires comme dans le système classique) généré par certaines activités numériques : la vente de données personnelles, la vente d'espaces publicitaires en ligne ciblant les utilisateurs selon les données qu'ils ont fournies, et les services qui permettent les interactions entre utilisateurs et facilitent la vente de biens et de services entre eux.

Cette taxe devait frapper les très grandes entreprises de l'économie numérique qui réalisent un chiffre d'affaires mondial annuel supérieur à 750 millions d'euros, dont 50 millions imposables dans l'Union européenne. Soit 120 à 150 entreprises seulement (des géants de la tech, avant tout américains, mais aussi asiatiques et européens principalement). Et ce pour des recettes fiscales conséquentes : 5 milliards d'euros par an (dont 500 millions pour la France).

Mais, le Conseil des ministres de l'Economie des 28 Etats membres n'est pas parvenu à un compromis sur la base de la proposition de la Commission. Car en matière de fiscalité, chaque pays dispose de fait d'un droit de veto au Conseil (l'Allemagne par exemple avait eut peur des représailles américaines sur ses exportations, l'Irlande et le Luxembourg avaient peur de la fuite de ces investisseurs de leurs territoires, ...).

Comme alternative, à la place d'une taxe spécifique à l'UE, les Etats membres ont réorienté leurs réflexions autour des règles du jeu internationales. Pour l'instant, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) n'a obtenu qu'un accord de principe (dévoilé le 29 janvier 2019) de 127 Etats pour réformer les règles fiscales actuelles, en faveur d'une plus juste taxation de l'économie numérique. Depuis le G20 qui s'est tenu en juin 2019 au Japon, l'objectif est néanmoins de parvenir à un accord final international d'ici à 2020. Puis, un nouveau pas a été fait au sommet du G7 le 18 juillet 2019 où les sept puissances de ce groupe (Etats-Unis, Japon, Canada, Italie, Allemagne, France, Royaume-Uni) se sont mises d'accord pour taxer les activités en présence physique, et en particulier les activités numériques. Elles sont également tombées d'accord sur l'instauration d'un impôt minimum sur les sociétés.

Concrétisation de l'idée de la Taxe GAFA en France

En attendant un compromis au niveau de l'OCDE, et faute d'accord européen, la France a adopté, le 11 juillet 2019, sa propre taxe sur les services numériques (malgré les menaces des Etats-Unis de représailles douanières sur ses vins).

La taxe est censée rapporter 400 millions d'euros à l'Etat en 2019 et 650 millions en 2020 en calculant avec un taux de 3 % sur ce chiffre d'affaires réalisé en France, selon le ministre de l'Economie. Afin de relier l'activité économique d'une multinationale du numérique au territoire dans lequel elle se développe, la taxe française se base - comme la proposition européenne initiale - sur l'idée que c'est l'activité de l'utilisateur qui crée sa valeur. De ce fait, cette taxe s'applique à deux (02) types de services numériques :

- Les interfaces numériques (ou services d'intermédiation) qui permettent à un utilisateur localisé en France d'entrer en contact avec d'autres utilisateurs en vue de la livraison de biens ou de la fourniture de services ;
- Et la vente de services publicitaires ciblés par une plateforme qui s'appuie sur les données récoltées lorsque des utilisateurs la visitent.

Elle touche vingt sept (27) entreprises dont une française et d'autres principalement américaines, celles-ci sont réparties par activités comme suit :

- *Vente de biens* : [Alibaba](#), [Amazon](#), [Apple](#), [Ebay](#), [Google](#), [Groupon](#), [Rakuten](#), [Schibsted](#), [Wish](#), [Zalando](#).
- *Intermédiaire de services* : Amadeus, Axel Springer, Booking, Expedia, Match.com, Randstad, Recruit, Sabre, Travelport Worldwide, [Tripadvisor](#), [Uber](#).
- *Publicité en ligne* : Amazon, Criteo, Ebay, Facebook, Google, Microsoft, Twitter, Verizon.

Réactions suscitées par la Taxe GAFA française

L'adoption de cette taxe a suscité plusieurs réactions de part et d'autres, que ça soit en France ou ailleurs dans le monde. Nous allons exposer ci-dessous les principales réactions de certains acteurs :

- **France** : Le projet a fait l'objet d'un rare consensus au sein de la classe politique française, bien qu'il ne s'agisse pour certains que d'un petit pas dans la lutte contre l'évasion fiscale.
- **Multinationales** : De leur côté, les multinationales du numérique freinent des quatre fers. La Computer and communications industry association (CCIA, à laquelle appartiennent Amazon, Google et Facebook) a financé la réalisation d'une étude d'impact qui conclut que les entreprises assujetties à la taxe seraient susceptibles d'augmenter les prix de leurs services. Par conséquent la taxe serait presque intégralement payée par les consommateurs.
- **Pays voisins** : D'autres pays européens comme le Royaume-Uni, l'Espagne ou encore l'Italie ont également commencé le processus législatif pour taxer les géants du numérique. Une multiplication de taxes nationales que la Commission souhaite justement éviter (à cause de l'effet de contagion).
- **Etas-Unies** : cette taxe a fait l'objet d'un bras de fer entre la France et les Etats-Unis. Washington menace d'alourdir les taxes douanières sur le vin français car quatre (04) grandes entreprises américaines (les GAFA) sont assujetties à cette taxe, comme ils ont peur que d'autres pays mettent en place des taxes similaires. Pour éviter une telle guerre commerciale et apaiser les tensions, le ministre de l'Economie française Bruno Le Maire déclare que si une taxe numérique mondiale verra le jour, la France renoncera à cette taxe et remboursera aux entreprises leurs versements sous forme de déductions sur la nouvelle taxe.

Partie 02 : Quelques thématiques de recherche actuelles

Pour avoir un aperçu sur l'état des lieux de ces thématiques dans le contexte algérien, vous pouvez consulter ces quelques articles (à titre indicatif) réalisées dans ce sens et disponibles sur la plateforme ASJP, à savoir :

- بوعوة. ك، مكافحة الإغراق في التشريع الجزائري ومدى تطابقه مع قانون المنظمة العالمية للتجارة، مجلة القانون الدولي و التنمية، رقم 01، 2017. <https://www.asjp.cerist.dz/en/downArticle/375/5/1/113429>
- BELFATMI, S. (2016). LA FISCALITÉ ENVIRONNEMENTALE EN ALGÉRIE : UN ÉTAT DES LIEUX. Revue algérienne d'économie et gestion, 10(2), 65-85. <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/6885>
- بلفاطمي س. (2019). Calcul des taxes liées aux émissions de Gaz à Effet de Serre en Algérie : Cas des gaz torchés par les complexes de GNL. Revue algérienne d'économie et gestion, 13(1), 55-76. <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/94420>
- EL ARABI A, La fiscalité de l'économie numérique au lendemain de la pandémie de Covid 19 Revue Algerienne des Sciences Juridiques et Politiques Vol :58,N° :02,Année2021. <https://www.asjp.cerist.dz/en/downArticle/32/58/2/153301>
- MECHETER, leila. (2022). تكريس الحق ضد الإغراق بين اتفاق مكافحة الإغراق الجات 1994 و التشريع الجزائري. أبحاث قانونية وسياسية, (1)7, 1351-1330. <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/193957>
- حميتي د. (2022). La fiscalité environnementale comme outil de protection de l'environnement en Algérie. Revue des Economies financières bancaires et de management, 11(2), 504-523. <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/211629>
- تيجان ن., & لونيس ع. ا. (2023). La fiscalité environnementale : approche comparative entre la théorie et la législation algérienne. مجلة العلوم القانونية والاجتماعية, (1)8, 75-62. <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/215551>

Partie 02 : Quelques thématiques de recherche actuelles

En guise de conclusion pour cette seconde partie et afin de montrer où se situe la recherche au cours de cette dernière décennie dans l'ensemble des thématiques exposées précédemment, nous proposons le tableau ci-dessous qui reprend deux (02) sujets de recherche, pour chaque thématique, publiés dans des revues connues sur la scène scientifique internationale et disponibles sur la base de données CAIRN.INFO :

Thématiques en gouvernance
Développement durable <ul style="list-style-type: none">• Byk, C. (2022). Chapitre 6. L'institutionnalisation de l'idée de développement durable et le renouveau démocratique. <i>Journal international de bioéthique et d'éthique des sciences</i>, 33, 105-106. https://doi.org/10.3917/jibes.331.0105• Degron, R. (2023). Développement durable et environnement: Les objectifs de l'ONU ignorent-ils la géographie ?. <i>Les Analyses de Population & Avenir</i>, 45, 1-25. https://doi.org/10.3917/lap.045.0001
Responsabilité Sociétale des Entreprises <ul style="list-style-type: none">• Da Fonseca, M. & Bonneveux, É. (2018). Responsabilité sociétale de l'entreprise : une étude de la nature et de la valeur perçues des ressources mobilisées dans trois entreprises du secteur de l'imprimerie. <i>RIMHE : Revue Interdisciplinaire Management, Homme & Entreprise</i>, 32,7, 45-70. https://doi.org/10.3917/rimhe.032.0045• Sulzer, E. (2022). La responsabilité sociétale des entreprises face à la transition écologique. <i>Céreq Bref</i>, 430, 1-4. https://doi.org/https://doi.org/10.57706/cereqbref-0430
L'économie sous ses nouvelles formes et couleurs <ul style="list-style-type: none">• Rengot, N. (2015). La Silver Économie : un nouveau modèle économique en plein essor. <i>Géoéconomie</i>, 76, 43-54. https://doi.org/10.3917/geoec.076.0043• Ros, É., Bouadi, L. & Brunet, C. (2021). Vers de nouvelles formes d'ancrage de l'économie sociale et solidaire au sein des universités françaises. <i>RECMA</i>, 360, 26-41. https://doi.org/10.3917/recma.360.0026
Gouvernance environnementale <ul style="list-style-type: none">• Benyacoub, S. (2016). La gouvernance environnementale : le faux conflit entre préservation et développement. Dans : Amin Khan éd., <i>Nous autres: Éléments pour un manifeste de l'Algérie heureuse</i> (pp. 113-145). Alger: Chihab Éditions. https://doi.org/10.3917/chihab.khan.2016.01.0113• Monjon, S. & René, É. (2021). Les nouveaux outils de la gouvernance environnementale en Chine. <i>GREEN</i>, 1, 138-146. https://www.cairn.info/revue--2021-1-page-138.htm.
Tétranormalisation <ul style="list-style-type: none">• Gloro, F. (2020). La tétranormalisation : frein ou levier pour le développement d'organisations médico-sociales. Dans : Henri Savall éd., <i>Tétranormalisation : profusion des normes et développement des entreprises</i> (pp. 88-91). Caen: EMS Editions. https://doi.org/10.3917/ems.savall.2020.02.0088• Eve, A. & Sprimont, P. (2021). L'étude de la Tétranormalisation dans le secteur réglementé de l'expertise-comptable : le cas de l'intégration des normes qualité. <i>Recherches en Sciences de Gestion</i>, 143, 173-201. https://doi.org/10.3917/resg.143.0173

Thématiques en comptabilité

Coûts cachés et autres concepts de coûts

- Crouzet, S. (2022). L'instrumentation des achats par la méthode des coûts-performances cachés. Résultats d'une recherche-intervention menée dans le secteur de l'assurance. *ACCRA*, 14, 50-51. <https://www.cairn.info/revue--2022-2-page-50.htm>.
- Trébuq, S. & Husser, J. (2022). Vers un modèle des coûts cachés intégrant les problématiques écologiques : Études de cas et nouvelles perspectives. *Recherches en Sciences de Gestion*, 150, 143-167. <https://doi.org/10.3917/resg.150.0143>
- Trébuq, S. & Jourdaïne, M. (2022). Chapitre 3. Vers une comptabilité analytique et environnementale automatisée ? Le cas de la solution SaaS « Process2wine » et du projet « Sustaincost », destinés aux propriétés viti-vinicoles. Dans : Jean-Jacques Rosé éd., *RSE et numérique: Une vision francophone* (pp. 105-126). Caen: EMS Editions. <https://doi.org/10.3917/ems.rose.2022.01.0105>

Comptabilité nationale environnementale (exemple Comptabilité de l'eau)

- Bérard, Y. (2019). Une nature qui compte : Retour sur le « tournant environnemental » du Système de comptabilité nationale (années 1980-années 2010). *Revue française de science politique*, 69, 281-303. <https://doi.org/10.3917/rfsp.692.0065>
- Weber, J. (2022). L'émergence d'une comptabilité écosystémique. *L'Économie politique*, 93, 50-62. <https://www.cairn.info/revue--2022-1-page-50.htm>.

Comptabilité carbone

- Le Breton, M. & Aggeri, F. (2018). Compter pour agir ? La performativité de la comptabilité carbone en question - Actes de calcul et mise en dispositif dans une grande entreprise française du secteur de la construction. *M@n@gement*, 21, 834-857. <https://doi.org/10.3917/mana.212.0834>
- Lafontaine, J. (2019). Le bilan carbone de la France : 20 ans déjà !. *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, 93, 99-108. <https://doi.org/10.3917/re1.093.0099>

Triple comptabilité

- Trébuq, S. (2018). Vers une comptabilité intégrée ?. Dans : Yves Levant éd., *Théorie comptable et sciences économiques du XVe au XXIe siècle* (pp. 309-323). Paris: L'Harmattan. <https://doi.org/10.3917/har.levan.2018.01.0309>
- Trébuq, S. & Nefti, M. (2020). Quand la comptabilité rencontre le capital humain : cinquante ans d'un rendez-vous manqué. *Recherches en Sciences de Gestion*, 140, 123-150. <https://doi.org/10.3917/resg.140.0123>

Reporting intégré (de durabilité) et cardes normatifs

- Terramorsi, P. (2019). De quoi les rapports intégrés sont-ils le nom ?. *Question(s) de management*, 26, 109-120. <https://doi.org/10.3917/qdm.194.0109>
- David, B. & Giordano-Spring, S. (2022). Connectivité entre le reporting financier et extra-financier : une exploration à travers la comptabilité « climat ». *Comptabilité Contrôle Audit*, 28, 21-50. <https://doi.org/10.3917/cca.284.0021>

Comptabilité en partie triple

- Desplebin, O., Lux, G. & Petit, N. (2018). L'évolution de la comptabilité, du contrôle, de l'audit et de leurs métiers au prisme de la Blockchain : une réflexion prospective. *Management & Avenir*, 103, 137-157. <https://doi.org/10.3917/mav.103.0137>
- Desplebin, O., Lux, G. & Petit, N. (2019). Comprendre la blockchain : quels impacts pour la comptabilité et ses métiers ?. *ACCRA*, 5, 5-23. <https://doi.org/10.3917/accra.005.0005>

Partie 02 : Quelques thématiques de recherche actuelles

Thématiques en finance

Finance comportementale

- Broihanne, M. & Capelle-Blancard, G. (2018). Richard Thaler ou comment la finance est devenue comportementale. *Revue d'économie politique*, 128, 549-574. <https://doi.org/10.3917/redp.284.0549>
- Finet, A., Kristoforidis, K. & Viseur, R. (2021). L'émergence de biais comportementaux en situation de trading : une étude exploratoire. *Recherches en Sciences de Gestion*, 146, 147-182. <https://doi.org/10.3917/resg.146.0147>

Fintech

- Um, S., Shin, H., Kim, Y., Branellec, G. & Lee, J. (2022). Fintech et seniors Sud-Coréens : une étude des facteurs d'acceptation. *Innovations*, 67, 195-229. <https://doi.org/10.3917/inno.067.0195>
- Al Dahdah, M., Lainez, N. & Guérin, I. (2023). L'argent numérique, une nouvelle solution de développement. *Réseaux*, 238-239, 153-179. <https://doi.org/10.3917/res.238.0153>

Néobanques

- Fox, M. & Van Droogenbroeck, N. (2017). Les nouveaux modèles de mobile Banking en Afrique : un défi pour le système bancaire traditionnel ?. *Gestion 2000*, 34, 337-360. <https://doi.org/10.3917/g2000.345.0337>
- Biot-Paquerot, G., Assadi, D. & Ashta, A. (2021). La création de valeur des *fintechs* dans l'offre de services bancaires et financiers : entre deshumanisation et réhumanisation. *Innovations*, 64, 209-235. <https://doi.org/10.3917/inno.pr2.0096>

Thématiques en fiscalité

Dumping fiscal

- Vernier, É., Houanti, L. & Chevallier, M. (2021). Les paradis fiscaux : de la corruption au développement. *Revue internationale et stratégique*, 122, 21-30. <https://doi.org/10.3917/ris.122.0021>
- Vernier, É. (2022). Paradis fiscaux et barrières juridiques. *Les Cahiers de la Justice*, 2, 249-259. <https://doi.org/10.3917/cdlj.2202.0249>
- Duval, G. (2018). "Exit tax" : un nouveau cadeau pour les riches. *Alternatives Économiques*, 380, 32-32. <https://doi.org/10.3917/ae.380.0032>

Fiscalité écologique

- Missemer, A. & Swaton, S. (2017). Précarité énergétique et fiscalité écologique, retour sur l'expérience avortée du chèque vert français. *Natures Sciences Sociétés*, 25, 221-229. <https://doi.org/10.1051/nss/2017052>
- Anne-Braun, J. & Guesdon, T. (2022). La fiscalité sur l'énergie peut-elle devenir acceptable ?. *Revue de l'OFCE*, 176, 55-85. <https://doi.org/10.3917/reof.176.0055>

Fiscalité de l'économie numérique (exemple Taxe GAFA)

- Chavagneux, C. (2018). Micmac autour d'une taxe. *Alternatives Économiques*, 385, 67-67. <https://doi.org/10.3917/ae.385.0067>
- Collet, M. (2021). La fiscalité de l'économie numérique : enjeu global, réponses locales ?. *RED*, 2, 148-152. <https://www.cairn.info/revue--2021-1-page-148.htm>.

Tableau N°21: Exemples de sujets de recherche de cette dernière décennie

Bibliographie

Bibliographie

Ouvrage

1. ABDELMALKIL et MUNDLER.P, **Economie de l'environnement et du développement durable**, Edition De Boek Université, Bruxelles, 2010.
2. ALLEMAND. S, **Les paradoxes du développement durable**, Edition le cavalier bleu, Paris, 2007.
3. BADDACHE.F, **Le développement durable**, Edition Eyrolles, Paris, 2010
4. BALTHAZARD.B, **Le développement durable face à la puissance publique**, Edition L'Harmattan, Paris, 2006.
5. BEAUMAIS.O, **Le développement durable: approches plurielles**, Edition Hatier, Paris, 2005.
6. BURGEMMEIER.B, **Politiques économiques du développement durable**, Edition De Boek Université, Bruxelles, 2008.
7. D'HUMIERES.P, **Le développement durable: Le management de l'entreprise durable**, Editions d'Organisation, Paris, 2005.
8. GANASSALI. S, **Enquêtes et analyse de données avec Sphinx**, Edition Pearson, Paris, 2014.
9. GAVARD-PERRET. ML et autres, **Méthodologie de la recherche : Réussir son mémoire ou sa thèse en sciences de gestion**, Edition Pearson Education, Paris, 2008.
10. JOUNOT.A, **100 questions pour comprendre et agir: Le développement durable**, Edition AFNOR, Paris, 2004.
11. JOUNOT.A, **100 questions pour comprendre et agir, RSE et développement durable**, Edition AFNOR, Paris, 2010.
12. LACROIX. A et MARCHILDON. A, **Quelle éthique pour la finance ? Portrait et analyse de la finance socialement responsable**, Edition Presses de l'Université du Québec, 2013.
13. LIBAERT.T et GUERIN.A, **Le développement durable**, Edition Dunod, Paris, 2008
14. Organisation Internationale du Travail, **Les initiatives volontaires avant une incidence sur la formation et l'éducation en matière de sécurité, de santé et de l'environnement dans les industries chimiques**, Bureau International du Travail, Genève, 1999.
15. SAVALL. H et ZARDET. V, **Maitriser les coûts et les performances cachés**, Edition Economica, Paris, 2015.
16. VEYRET.Y, **Le développement durable: approches plurielles**, Edition HATIER, Paris, 2005

Bibliographie

Articles scientifiques

1. AUBIN.D, L'évaluation des politiques de durabilité: un design basé sur les apprentissages et les cadres narratifs, Revue: Reflets et perspectives de la vie économique, N°01, 2011.
2. BERGER-DOUCE. S, Rentabilité et pratique de RSE en milieu PME. Premiers résultats d'une étude française, Revue Management & Avenir, N°15, 2008.
3. BODET. C et PICARD. D, Le Bilan Sociétal : de la prise en compte des intérêts contradictoires des parties prenantes à la responsabilité sociétale, Revue Développement durable et territoires, N°05, 2006.
4. BRACCI. E et MARAN. L, Environmental management and regulation: pitfalls of environmental accounting?, Revue: Management of Environmental Quality: An International Journal, N° 04, 2013.
5. CAPPELLETTI. L et autres, Quarante ans après son invention : la méthode des coûts cachés, Revue ACCRA, N°02, 2018.
6. DAUDE. B. et LEMAITRE. C-N, La responsabilité sociale de l'entreprise analysée selon le paradigme de la complexité, Revue Management & Avenir, N°10, 2006.
7. DELACHE.X et GASTALDO.S, Les instruments des politiques d'environnement, Revue: Economie et statistique, N°258-259, 1992.
8. DESBOIS.D, Statistiques agricoles: Pour des indicateurs de durabilité au niveau de l'exploitation, Revue Marché et organisations, N°08, 2009.
9. DESPLEBIN, O., LUX, G. & PETIT, N. L'évolution de la comptabilité, du contrôle, de l'audit et de leurs métiers au prisme de la Blockchain : une réflexion prospective, Management & Avenir, N° 103, 2018.
10. DHAOUADI. I, La conception politique de la responsabilité sociale de l'entreprise : vers un nouveau rôle de l'entreprise dans une société globalisée, Revue de l'organisation responsable, N°03, 2008.
11. DONALDSON. T. et DUNFEE. T-W, Toward a unified conception of business ethics: integrative social contracts theory, Academy of Management Review, N°19, 1994.
12. EL HILA, R. et AMAAZOUL, H. Impacts de la Tétranormalisation sur les pratiques de RSE, Recherches en Sciences de Gestion, N°96, 2013.

Bibliographie

13. FROGER.G, Significations et ambiguïtés de la gouvernance dans le champ du développement durable, Revue: Mondes en développement, N°136, 2006.
14. JAHAMANI. Y, Green accounting in developing countries: the case of U.A.E. and Jordan, Revue: Managerial Finance, N° 29, 2003.
15. LEE, S-Y, Drivers for the participation of small and medium-sized suppliers in green supply chain initiatives, Revue Supply Chain Management, N°13, 2008.
16. LOCKHART. J et MATHEWS. M, Teaching environmental accounting, Revue: In Advances in Accounting Education Teaching and Curriculum Innovations, N° 03, 2015.
17. LOUCHE, C. et MICHOTTE. E, La Responsabilité Sociale des Entreprises dans les Petites et Moyennes Entreprises : Revue de la littérature 2006-2009 et stratégies de recherche, CEB Working Paper, N°11, 2011.
18. MARTIN-JUCHAT. F, Communication des entreprises sur la responsabilité sociale : constat du décalage français, Revue Les Enjeux de l'information et de la communication, N°01, 2007.
19. MAURAND-VALET. A, Choix méthodologiques en sciences de gestion: pourquoi tant de chiffres?, Crises et nouvelles problématiques de la Valeur, 2010.
20. MAURICE. J, Quand les choix comptables liés à l'environnement ne sont pas qu'opportunistes : cas des provisions comptables environnementales, Revue : Finance Contrôle Stratégie, N°22, 2019.
21. MERCIER-SUISSA. C, Dumpings monétaire, social, fiscal et environnemental, Revue : Écoflash, N° 313, 2016.
22. MEREAX. J-P et autres, Evaluation comptable du capital humain : enjeux, pratiques et modalités, Revue Humanisme et Entreprise, N° 310, 2012.
23. MISTRY UMESH. V et MARY LOW. S, Management accountants' perception of their role in accounting for sustainable development, Revue: Pacific Accounting Review, N° 26, 2014.
24. MOSKOLAÏ. D-D et autres, État des lieux de la responsabilité sociétale des entreprises au Cameroun, Revue Management & Avenir, N° 86, 2016.
25. NGWAKWE.C, Rethinking the Accounting Stance on Sustainable Development, Revue: Sustainable Development, N°20, 2012.
26. PERRET.B, Évaluer le développement durable, Revue Transversalité, N° 109, 2009.

Bibliographie

27. PERRINI, F. et MINOJA, M, **Strategizing corporate social responsibility: evidence from an Italian medium-sized, family-owned company**, Business Ethics: A European Review, N°17, 2008.
28. PIGE, B. **Théorie et fondements théoriques de la Tétranormalisation**. Recherches en Sciences de Gestion, N°131, 2019
29. REVELL. A. et BLACKBURN. R, **The business case for sustainability? An examination of small firms in the UK's construction and restaurant sectors**, Revue Business Strategy and the Environment, N°16, 2007.
30. SIKOD.F et autres, **Soutenabilité économique d'une ressource épuisable: Cas du Pétrole Tchadien**, Revue Africaine de Développement, N°03, 2013.
31. SIMEN, S-F. et NDAO, A., **L'effet de la mise en place d'une stratégie de responsabilité sociale de l'entreprise sur la culture organisationnelle : analyse, implications et enjeux pour le Sénégal**, Revue Congolaise de Gestion, N°17, 2013.
32. TADJEDDINE. Y, **La finance comportementale, une critique cognitive du paradigme classique de la finance**, Revue Idées économiques et sociales, N°174, 2013.
33. TCHANKAM, J.-P. et ESTAY. C, **La mesure de la responsabilité sociale**, Revue des Sciences de Gestion, N° 206, 2004.
34. XU. L et autres, **A method of green GDP accounting based on eco-service and case study of Wuyishan (China)**, Revue: Procedia Environmental Sciences, N°02, 2010.
35. WAMBA. L-D et HIKKEROVA. L, **La responsabilité sociale d'entreprise dans les PME camerounaises : bilan, enjeux et perspectives**, Gestion 2000, N°31, 2014.
36. WILMSHURST. T et FROST. G, **The role of accounting and the accountant in the environmental management system**, Revue: Business Strategy and the Environment, N°10, 2001.

Colloques et séminaires

1. DAVID. A, **Logique, épistémologie et méthodologie en sciences de gestion**, Conférence de l'AIMS, Université Paris-Dauphine, 1991.
2. LE BRETON. M et AGGERI. F, **La construction de la comptabilité carbone : histoire, usages et perspectives**, 36ème Colloque de l'AFC, Toulouse, 2015.
3. MAURICE.J, **La recherche en comptabilité-contrôle : quelle pratique scientifique ?**, Séminaire doctoral, ESC d'Alger, 2019.

Bibliographie

4. SAM. S, **Les normes internationales de reporting sur la durabilité**, Colloque national sur « Etats, entreprises et développement durable : exemples de pratiques responsables », ESC d'Alger, 2023.
5. WANLIN. P, **L'analyse de contenu comme méthode d'analyse qualitative d'entretiens : une comparaison entre les traitements manuels et l'utilisation de logiciels**, 1er colloque international francophone sur les méthodes qualitatives, Université Paul Valéry Montpellier III, 2006.

Thèses

1. DJEJEAN. F, **Contribution à l'étude de l'investissement socialement responsable- les stratégies de légitimation des sociétés de gestion-**, Thèse de doctorat en sciences de gestion, Université Paris Dauphine, 2004.
2. HAMOUCHE. O, **Défis et enjeux de mise en place d'une comptabilité environnementale en Algérie**, Thèse de doctorat en sciences commerciales et financières, ESC d'Alger, 2019.
3. HERMOSILLA CORTES. J, **Evaluation de la fiabilité de l'information comptable : une analyse théorique et appliquée au processus de production des normes comptables : le cas du Chili**, Thèse de doctorat en sciences économiques et de gestion, Louvain School of Management, 2010.
4. MAURICE. J, **Fiabilité des provisions comptables environnementales : apports d'une lecture institutionnelle**, Thèse de doctorant en sciences de gestion, Université Montpellier I, 2012.
5. NICOLAS. L, **Encodage et analyse de données qualitatives : Apports et limites du logiciel SONAL comme outil de recherche en SHS**, Thèse de doctorat en sciences du langage, Université Paris III, 2013.
6. ROSZAK. S, **La mise à l'épreuve du dispositif dit de reporting intégré : levier d'effectivité ou nouvel avatar du contrôle?**, Thèse de doctorat en sciences de gestion, CNAM de Paris, 2017.

Support de cours

1. BACHELET. R, **Recueil, analyse & traitement de données : l'entretien**, Ecole Centrale de Lille, 2012.

Bibliographie

2. BARECHE. A, **Méthodologie de la rédaction et de présentation**, Université A. Mira – Béjaia, 2018.
3. CHARLAND. R, **Méthodologie de recherche : Comprendre et maîtriser le processus de recherche**, SMTE, 2012.
4. GLACHANT.M, **Les instruments de la politique environnementale**, Centre d’Economie Industrielle -Ecole Nationale Supérieure des Mines-, Paris, 2004.
5. KHERRI. A, **Recherche marketing**, EHEC Koléa, 2017.

Documents sur internet

1. AMBIEHL. S et VIROT-DAUB. J-F, **La triple comptabilité, une nouvelle mesure de valeur**. Repéré sur <https://www.initiativesdurables.com/2022/02/24/triple-comptabilite-fevrier22/>
2. APLANET, **Les principales normes de durabilité pour les entreprises**, Repéré sur <https://aplanet.org/fr/ressources/les-principales-normes-de-durabilite-pour-les-entreprises/>
3. BOLUZE. L, **Fiscalité écologique**, Repéré sur <https://www.capital.fr/votre-argent/fiscalite-ecologique-1326516>
4. BOUZID. M, **Méthodologie de travail et terminologie**, Repéré sur <http://umc.edu.dz/facsnv/faculte/tc/4.pdf>.
5. BRODHAG.C et HUSSEINI.R, **Glossaire des Outils Economiques de l'Environnement: définitions et traductions anglais/français**, Repéré sur <http://blog.association-bernica.net/blog/glossaire-des-outils-economiques-de-lenvironnement-definitions-et-traductions-anglaisfrançais/>
6. CATANESE AUBIER. J, **Futures normes de reporting durabilité : les dernières précisions de l'ISSB**, Repéré sur <https://www.compta-online.com/futures-normes-de-reporting-durabilite-les-dernieres-precisions-de-issb-ao6145>
7. CHAMBRE DE COMMERCE ET D’INDUSTRIE, **Les nouveaux modèles économiques**, Repéré sur <https://www.cci.fr/actualites/les-nouveaux-modeles-economiques>
8. CHARRIE. J ET JANIN. L, **Fiscalité du numérique**, Repéré sur https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/note-26-fs-fiscalite-numerique_0.pdf

Bibliographie

9. COMMISSION EUROPEENNE, **Une fiscalité équitable de l'économie numérique**, Repéré sur https://taxation-customs.ec.europa.eu/fair-taxation-digital-economy_fr
10. CUVELIER. F, **Les coûts cachés, ressources de performance insoupçonnées**, Repéré sur <https://www.pyx4.com/blog/couts-caches-ressources-de-performance-insoupconnees/>
11. DANIEL. J, **Qu'est-ce que la taxe GAFA ?**, Repéré sur <https://www.touteurope.eu/actualite/qu-est-ce-que-la-taxe-gafa.html>
12. DEGOS. J-G, **Sécurité et fraude dans les systèmes comptables**, Repéré sur : <https://fraudmeshs.hypotheses.org/89>
13. DERUMIER. J-P, **La triple comptabilité**, Repéré sur https://www.fabriquedestransitions.net/bdf_document-2272_fr.html
14. ENGIE, **Rapport intégré 2018**, Repéré sur : https://www.engie.com/wp-content/uploads/2018/05/rapport_integre_2018.pdf
15. GEORGE. M, **Neo-banque : définition d'une banque mobile et / ou en ligne à 100 %**, Repéré sur <https://www.compte-pro.com/neo-banque-kesako>
16. GRIGG. I., **La comptabilité en partie triple**, Repéré sur https://www.iang.org/papers/triple_entry_accounting_FRENCH.pdf
17. Institut de la Statistique du Québec, **Les comptes de l'environnement et l'approche par capitaux pour appuyer la mesure du développement durable au Québec**, Repéré sur [www.stat.gouv.qc.ca > statistiques > comptes-environnement](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/comptes-environnement)
18. KHALI. M, **La recherche et ses méthodologies**, Repéré sur <http://www2.ift.ulaval.ca/~chaib/IFT-6001/Slides/Rech-method.pdf>.
19. LAURAS. A, **Fintech : Tout savoir sur ces startups qui bousculent les banques**, Repéré sur <https://selectra.info/finance/guides/comprendre/fintech>
20. LEBELLE. A, **La taxe Gafa mondiale, c'est quoi ?**, Repéré sur <http://www.leparisien.fr/economie/la-taxe-gafa-mondiale-c-est-quoi-26-08-2019-8139384.php>
21. LE BRETON. M, **La comptabilité carbone : genèse et usages d'un objet frontière**, Repéré sur [https://lemna.univ-nantes.fr > medias > fichier > lebreton_1456231483211](https://lemna.univ-nantes.fr/medias/fichier/lebreton_1456231483211)
22. MATHIEU. B, **Dumping fiscal: la guerre mondiale est relancée**, Repéré sur https://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/dumping-fiscal-la-guerre-mondiale-est-relancee_1893731.html
23. MEDEF (Commission RSE), **Retours d'expérience sur le reporting intégré**, Repéré sur : <https://medef-rh-innov.fr/reporting-integre-retours-dexperiences/>

Bibliographie

24. MONTAUFRAY-BUREAU. E, **La triple comptabilité traduit en euros l'impact RSE d'une entreprise.** Repéré sur <https://www.ouest-france.fr/economie/entreprises/entretien-la-triple-comptabilite-traduit-en-euros-l-impact-rse-d-une-entreprise-8b48a532-cca3-11ec-bc35-01778601fe28>
25. Nations Unies, **Cadre central du Système de Comptabilité Economique et Environnementale 2012,** Repéré sur https://unstats.un.org/unsd/seaRev/CF_trans/SEEA_CF_Final_fr
26. OCDE, **Relever les défis fiscaux posés par l'économie numérique, Action 1 Rapport final 2015,** Repéré sur <https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/9789264252141-fr.pdf?expires=1692950100&id=id&accname=guest&checksum=8A445A741B0F7A85CCB9570B9938FA56>
27. OOREKA, **Fintech,** Repéré sur <https://creation-entreprise.ooreka.fr/astuce/voir/703607/fintech>
28. ORSE, **Analyse comparative d'indicateurs de développement durable, à la demande de l'Observatoire des Stratégies Industrielles,** Repéré sur <http://www.industrie.gouv.fr/pdf/devdurable1.pdf>
29. PAYRAS. L, **Néobanque : Comparatif des Meilleures Banques Mobiles en 2023,** Repéré sur <https://selectra.info/finance/guides/banque-en-ligne/comparatif-neobanque>
30. PIERRE-MARIE. E et autres, **Nouveaux regards sur l'économie à Paris,** Repéré sur https://www.apur.org/sites/default/files/documents/nouvelles_formes_economie_paris_0.pdf
31. POCHET.B, **Les styles bibliographiques. Chapitre 16 : La citation des sources,** Repéré sur <http://infolit.be/CoMLiS/ch16s01.html> .
32. PWC, **ISSB : deux premiers projets de normes sur le reporting de durabilité,** Repéré sur <https://www.pwc.fr/fr/expertises/ifrs-et-regles-francaises/actualites/issb-deux-premiers-projets-normes-reporting-durabilite.html>
33. SAMAI. I et CHOUBA.I, **Chapitre I : Méthodologie de la recherche scientifique,** Repéré sur http://elearning.univannaba.dz/pluginfile.php/14653/mod_resource/content/0/Chapitre%20I%20TCE1.pdf.
34. SCHERER. A.G. et PALAZZO. G, **Globalization and corporate social responsibility.** Repéré sur: Press. Scherer_Palazzo_Globalization_and_CSR_Oxford_Handbook_of_CSR.pdf

Bibliographie

35. SIMON-LEDOUX. E, L'Irlande et le dumping fiscal, Repéré sur <https://www.melchior.fr/graphique/lirlande-et-le-dumping-fiscal>
35. TEMPE. C, La comptabilité en triple capital au cœur de la transformation responsable des entreprises, Repéré sur <https://www.provigis.com/blog/actualite/comptabilite-triple-capital-transformation-responsable/>

Sites internet

1. Sites du Ministère de la transition écologique et solidaire français:
<https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/achats-publics-durables>
<https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/fiscalite-environnementale>
2. Site de l'Université de Strasbourg :
https://www.acstrasbourg.fr/fileadmin/pedagogie/stss/DEPOT_DOCUMENTS/BAU_MEIER_Elisabeth/16_EBentretien.pdf
3. Site d'un cabinet de conseil en performance économique responsable : Good will management :
<http://www.goodwill-management.com/fr/offre/capital-immateriel/capital-immateriel-de-l-entreprise>
4. Site du Centre de ressources d'information sur l'intelligence économique et stratégique : <https://portail-ie.fr/resource/glossary/53/capital-immateriel>
5. Site de l'Office de Génie Écologique : <http://www.oge.fr/fr/comptabilite-carbone/>
6. Sites d'un expert de la finance durable et de l'économie responsable : Novethic :
<https://www.novethic.fr/lexique/detail/bilan-carbone.html>
<http://www.novethic.fr/lexique/detail/isr.html/>,
7. Site d'une encyclopédie de la bourse et des marchés : ABC Bourse :
https://www.abcbourse.com/apprendre/19_finance_comportementale.html
8. Site d'un expert en finance : Café de la bourse :
<https://www.cafedelabourse.com/finance-comportementale-meilleur-investisseur>
9. Site d'expertise en rédaction de mémoires : Expert Mémoire.com :
<https://www.expertmemoire.com/guide-entretien/>
10. Site d'apprentissage : Etudier : <https://www.etudier.com/dissertations/Comment-Faire-Un-Guide-d%27Entretien/416949.html>
11. Site du dictionnaire : linternaute :
<https://www.linternaute.fr/dictionnaire/fr/definition/recensement/>
12. Site du dictionnaire : La toupie : <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Dumping.htm>